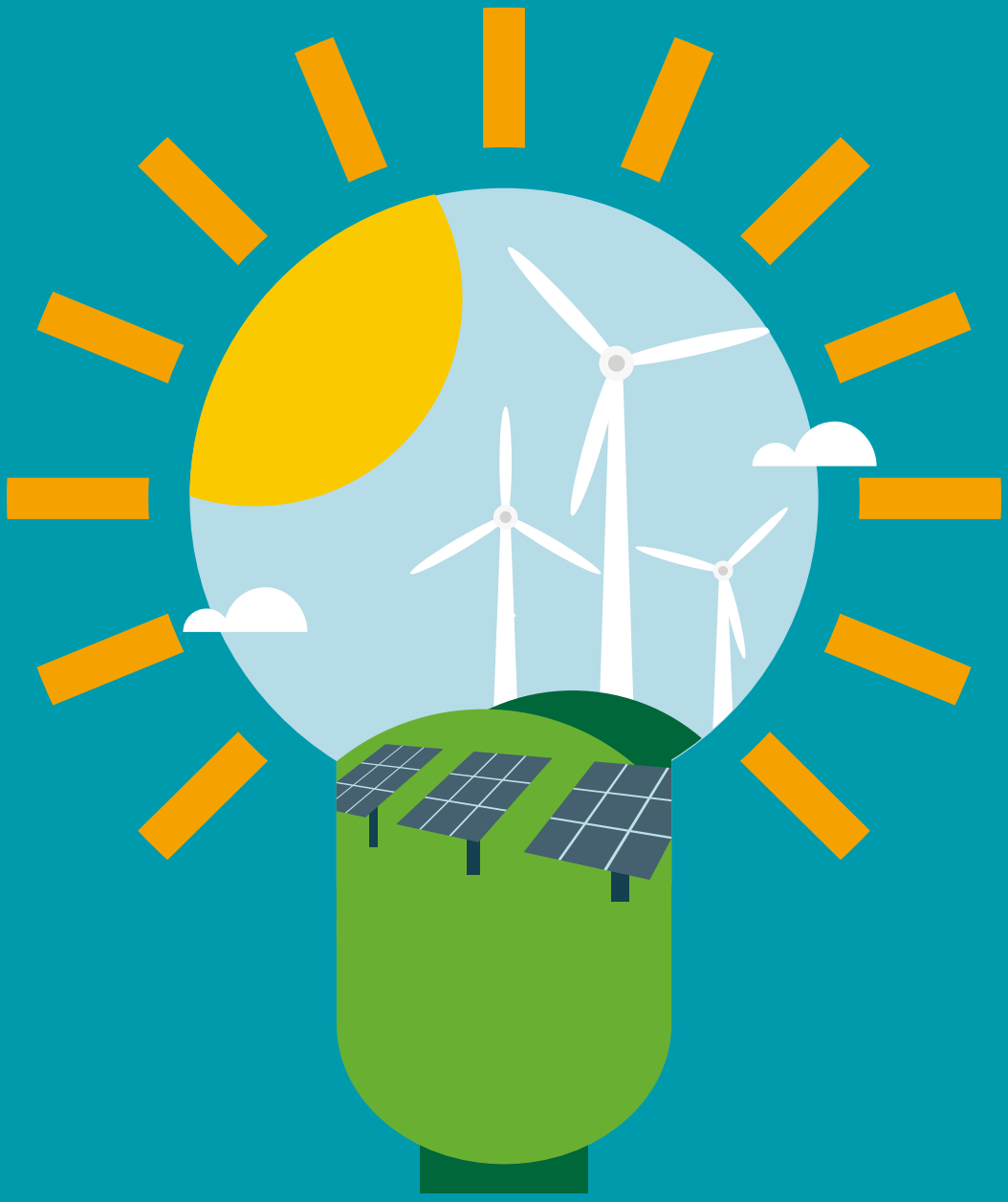

Article 173 de la Loi
Transition écologique et énergétique

Rapport ESG Climat

juin 2019

AVIVA

Edito

Patrick
Dixneuf

Directeur Général d'Aviva Europe et Aviva France

Assurer un avenir durable à notre planète

Chez Aviva, soutenir nos clients à tout moment et adapter au mieux nos produits et services à leurs besoins, est essentiel. Notre rôle est encore plus essentiel quand le contexte environnemental et sociétal évolue, ce qui est le cas aujourd'hui.

Les enjeux auxquels nous avons à faire face sont sociaux *(inégalités socio-économiques croissantes) et environnementaux (impacts du changement climatique)*. Notre responsabilité en tant qu'assureur est d'évaluer la performance extra-financière des entreprises dans lesquelles nous investissons, avec des critères ESG (Environnementaux, Sociaux, de Gouvernance).
Ce rapport ESG/Climat permet de présenter notre politique en matière d'investissements, le respect des critères ESG et la mesure de notre impact. Cette transparence montre que notre allocation d'actifs est alignée avec notre ambition d'être acteur d'une économie plus durable.

C'est dans cet esprit que nous avons lancé en avril 2019 une gamme de produits d'épargne responsable, Aviva Vie Solutions Durables. Complète et diverse, cette nouvelle gamme allie efficacement l'investissement responsable à la performance financière. Alors que la loi PACTE demande aux acteurs financiers d'intégrer des supports responsables dans les prochains plans d'épargne et de retraite à horizon 2022, l'offre Aviva Vie Solutions Durables intègre d'ores et déjà l'inclusion systématique de fonds ISR.

Pour cette troisième édition du rapport ESG/Climat, nous avons intégré des parties concrètes et mesurables sur nos réalisations et la mesure de nos impacts sociaux et environnementaux. Notre engagement concret auprès de nos clients et les parties prenantes de notre écosystème porte une ambition unique : être assureur et acteur d'un avenir durable.

Sommaire

Éditorial 3

Introduction 6

1. La Gouvernance Aviva 14

1.1 La gouvernance ESG au sein du groupe Aviva 15

1.2 La gouvernance ESG déclinée chez Aviva France 18

2. Stratégie 20

2.1 Intégration des risques ESG dans les décisions d'investissement 21

2.1.1 Approch RISE UP 21

2.1.2 L'intégration des critères ESG/Climat dans les processus d'investissement 24

2.1.3 L'intégration des critères ESG/Climat par classe d'actifs 25

2.1.4 Les choix de gérants externes 29

2.2 L'investissement positif 30

2.2.1 Investissement vert 30

2.2.2 Les fonds labellisés ISR ou sous processus de gestion ISR 31

2.2.3 Les fonds à impact 31

2.3 Désinvestir si nécessaire 33

2.4 Engagement auprès des parties prenantes 34

2.4.1 L'engagement auprès des émetteurs par le vote et le dialogue 34

2.4.2 Promotion des actions publiques en faveur de la transition 38

3. Politique de gestion des risques et mesures d'impact 40

3.1 Identification et mesure des risques ESG 41

3.2 Identification et mesure des risques liés au changement climatique 44

3.2.1 Analyse des risques de transition 46

3.2.2 Identification et mesure des risques physiques 53

4. La communication d'Aviva sur les problématiques ESG / Climat 62

4.1 Conclusion 66

4.2 Annexes 68

Climate VaR Modelling Approach 68

Communication 78

Glossaire 79

Introduction

25 ans de montée en puissance des facteurs ESG chez Aviva

Le groupe Aviva a, dès 1994, mis en place une politique de prise en compte des enjeux du développement durable, notamment dans la gestion de ses actifs en intégrant les impacts environnementaux, sociaux et de gouvernance *(ESG)*. Il participe depuis plus de deux décennies à de nombreuses initiatives nationales et internationales visant à **favoriser l'investissement responsable ainsi que l'investissement à impact social**. Il contribue également aux discussions relatives au changement climatique, un enjeu crucial du développement durable, et prend toute sa part à travers ses engagements et ses actions pour lutter contre les dérèglements climat iques causés par les émissions de gaz à effet de serre.

Aviva a aussi le souci de développer une offre commerciale de produits d'épargne responsable, en mettant désormais à disposition dans tous ses contrats d'épargne et de retraite la gamme de produits d'assurance-vie responsables « Aviva Vie Solutions Durables » ou via Aviva La Fabrique Impact ISR, un fonds pour soutenir l'entrepreneuriat à impact positif.

Au regard des récents mouvements sociaux interpelant les pouvoirs publics, le contexte actuel constitue un véritable défi pour les institutions publiques ainsi que les entreprises. Qu'il s'agisse des questions relatives à la fiscalité environnementale ou des appels à un sursaut écologique, des citoyens engagés réclament des réponses dans une société qu'ils voudraient plus déterminée à traiter les questions relatives à l'équité et au changement climatique.

Aviva doit à ses clients de mettre en œuvre des actions efficaces, concrètes et visibles afin de mieux prendre en compte les enjeux liés aux problématiques ESG et climat. Ce document constitue une synthèse des actions engagées par Aviva pour mieux intégrer les facteurs ESG dans son modèle d'activité. Il contient une description des politiques et des objectifs en matière de critères ESG, avec un accent particulier sur le changement climatique. Il porte également sur la stratégie et les techniques utilisées pour optimiser le profil ESG d'Aviva France ainsi que pour mesurer et réduire son exposition aux risques climatiques. Cette approche requiert un modèle de gouvernance adapté, mis en place au fil du temps et qui s'appuie sur une approche collaborative à travers les différentes Directions d'Aviva France et d'Aviva Investors France.

Dans cette perspective, Aviva France renforce continuellement les outils lui permettant de mieux mesurer son impact social, environnemental et climatique, et d'améliorer constamment le profil ESG de ses investissements et de ses engagements assurantiels. Aviva a notamment collaboré aux travaux de l'initiative financière du programme des Nations Unies pour l'environnement *(UNEP FI)*. Seul le recours à de nombreux outils et modèles permet d'aligner progressivement les portefeuilles d'investissement avec les ambitions fixées dans le domaine de l'ESG et de modéliser l'exposition aux risques climatiques. Le processus d'apprentissage dans ce domaine est permanent ; il s'appuie sur des analyses techniques complexes utilisant des données internes et externes spécialisées. De nouvelles méthodologies sont testées et régulièrement améliorées, en collaboration avec des experts et les groupes de travail professionnels.

Le plan stratégique 2015-2020 du groupe Aviva a durablement ancré la politique d'investissement sur le versant de la responsabilité en matière de transition énergétique et de lutte contre le réchauffement climatique. Fort de ses 565 milliards d'euros d'actifs gérés à fin décembre 2018, dont 84,4 pour Aviva France, le groupe Aviva interpelle les pouvoirs publics, qui sont aussi les émetteurs de centaines de milliards d'obligations d'état, influence les entreprises dans lesquelles il investit, promeut une croissance plus verte et responsable grâce à des investissements ciblés et incite les entreprises du secteur assurantiel à être plus transparentes en matière de risques climatiques.

L'enveloppe d'investissement dans des infrastructures à faibles émissions de CO_2, prévue initialement à **2,9 milliards d'euros atteint 3,6 milliards fin 2018**.

Le groupe assume également de désinvestir dans les entreprises qui lui paraissent ne pas répondre suffisamment aux défis actuels en matière de responsabilité sociale, en particulier dans l'industrie du charbon, du tabac et de certains armements *(mines anti personnelles)*.
En 2018, Aviva France a pris l'engagement de ne plus investir dans le charbon et a ainsi réalisé un désinvestissement de 176 millions d'euros.

(1) https://www.aviva.com/content/dam/aviva-corporate/documents/socialpurpose/pdfs/climate-related-financial-disclosure-2018-report.pdf
(2) https://www.aviva.fr/documents/corporate/nous-connaitre/rapports-annuels/2017/AVIVA-FRANCE-EXERCICE-2017.pdf
(3) Value At Risk : risque de perte de valeur pour un portefeuille calculée en fonction des probabilités pondérées de scénarios climatiques envisagés.

Un exercice de transparence sincère et en amélioration continue

Aviva participe à de nombreuses instances et, depuis 2017, à l'élaboration des conclusions de la Taskforce on Climate-Related Disclosure *(TCFD)* de la Financial Stability Board du G20.

Cette participation active illustre la place centrale qu'occupent les questions de protection de l'environnement, de solidarité, d'inclusion et d'économie sociale dans la culture d'entreprise mais aussi dans ses principes d'investissement. L'intégration des recommandations TCFD a guidé l'élaboration de ce rapport 2018, dans le cadre réglementaire de l'article 173.

En tant qu'assureur, Aviva est soumis à une règlementation de plus en plus exigeante concernant le reporting des impacts ESG, avec de nouvelles directives européennes et leur transposition en droit national.

Ce rapport se veut résolument tourné vers le public, expert comme curieux, auquel il apporte des niveaux d'information variés. Il décrit les modes de gouvernance, les stratégies et outils qui permettent aux équipes d'Aviva France de s'inscrire dans une démarche d'assurance et d'investissement responsable.

De plus, il s'insère dans un écosystème de publications, tant au niveau du groupe que du périmètre français, qui éclairent les enjeux multiples auxquelles nos équipes font face :

- Le rapport « Aviva's climate-related financial disclosure 2018 » (1)
- Le rapport d'activité d'Aviva France (2)
- La Déclaration de Performance Extra-Financière d'Aviva France
- Les rapports d'Aviva Investors France

Le rapport publié ESG Climat d'Aviva France publié en Juin 2018 détaillait les engagements historiques et les évolutions visant à intégrer les transformations sociétales et écologiques majeures au métier d'assureur et d'investisseur. Aviva France progresse chaque année dans la recherche, l'expertise et la mise en œuvre de solutions durables.
En 2019, Aviva France a adapté son reporting au cadre Taskforce on Climate Related Financial Disclosure pour mieux répondre aux attentes de ses parties prenantes, cadre qui satisfait également aux exigences de l'article 173 de la Loi sur la transition énergétique et la croissance verte.

Autre nouveauté, Aviva France présente de nouvelles méthodologies fondées sur une approche de scénarios climatiques, permettant de mettre en place un calcul de Value At Risk (3), fondé sur différents scénarios de transition climatique et de risques physiques. Cette approche est déclinée aussi bien au niveau du portefeuille d'investissements que de l'ensemble du bilan financier. Elle permet d'apporter une dimension plus prospective et holistique à l'analyse des risques climatiques. Elle permet également d'éclairer la stratégie d'Aviva au regard du défi climatique.

Les indicateurs issus de cette démarche sont riches d'enseignement pour mieux identifier les secteurs et émetteurs les plus exposés aux risques liés au changement climatique, ou inversement les plus à même de bénéficier des opportunités offertes par la transition énergétique.
Cette approche est expérimentale et mérite d'être encore améliorée, mais elle permet de mieux appréhender directionnellement l'exposition aux risques climatiques d'Aviva France.
Plusieurs indicateurs tirés de cette analyse sont publiés dans ce rapport, notamment la température de réchauffement potentiel du portefeuille d'investissements que nous estimons être un outil de communication efficace et facile à appréhender, ainsi que l'impact potentiel de différents scénarios de réchauffement climatique sur le bilan financier d'Aviva France.

Une nouvelle étape dans la transparence : le groupe d'experts en finance durable

Pour aller plus loin dans sa démarche de transparence, Aviva France a ouvert cette année pour la première fois les résultats de ses réflexions et engagements sur l'intégration de l'ESG dans ses processus d'investissement, tels que relatés dans le présent rapport, à un groupe d'experts en finance durable.
Aviva France a sollicité avant la publication de la troisième édition de son rapport, le regard externe d'experts couvrant diverses dimensions de la responsabilité sociale d'entreprise, de l'investissement responsable et des enjeux climatiques.
Consciente de la portée technique de ces sujets et de leur évolution rapide, Aviva France a souhaité soumettre son approche, ses méthodologies, ses calculs et ses engagements auprès de « critical friends » chargés d'apporter leur vision du travail accompli et des progrès restant à faire.

Ce comité a mobilisé trois personnalités expertes :
- Frédérique Dejean, de l'Université Paris Dauphine
- Michel Cardona, de I4CE
- Antoine Mandel, de l'Université Paris I

Les 3 experts ont interrogé l'équipe de pilotage du rapport, incluant des responsables d'Aviva France et Aviva Investors France tant sur l'ambition des engagements que sur la clarté du rapport et les choix méthodologiques pour l'analyse des risques climatiques. Leur avis a été fourni à titre consultatif et ils n'ont en aucun cas participé à la validation du présent rapport, dont la responsabilité a échu à Aviva France.
Cette démarche inédite a conforté Aviva France dans sa volonté d'amélioration continue de sa politique d'intégration des sujets ESG et climat à l'ensemble de la gestion des portefeuilles.

Des sujets historiques pour Aviva

Aviva accélérateur d'investissement durable

Pionnier au sein du groupe Aviva et dans de nombreuses initiatives depuis 20 ans, Aviva France suit l'accélération et la montée en puissance de ces sujets en se posant en entité motrice, à l'image de sa participation à Finance for Tomorrow ou au Forum pour l'Investissement Responsable.

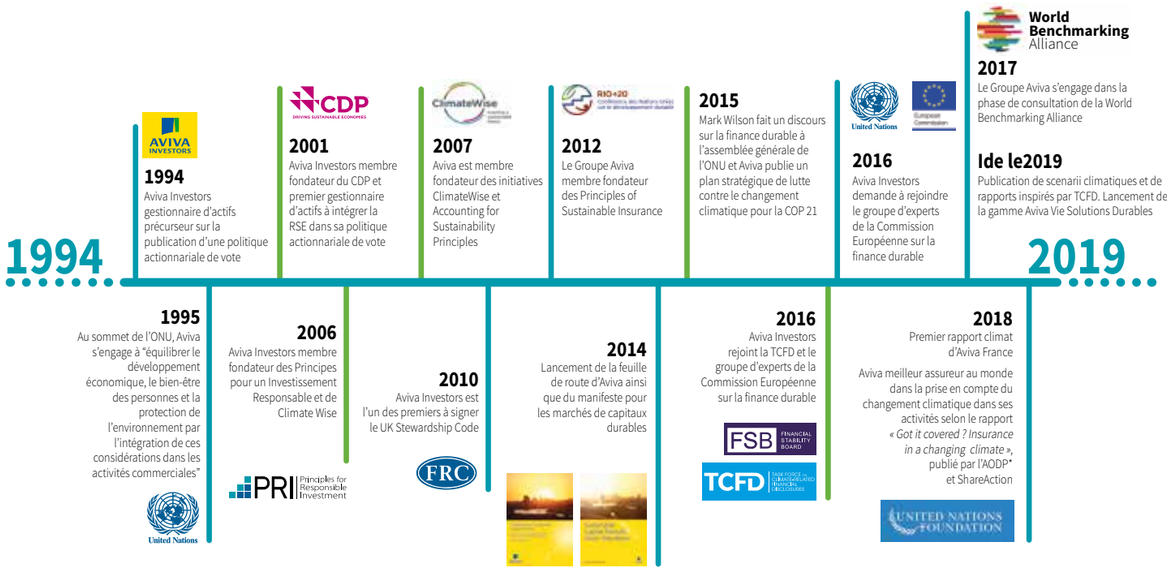

Un sujet au cœur des préoccupations : la réalité du changement climatique aujourd'hui

Le rapport de l'Organisation Météorologique Mondiale, une institution spécialisée des Nations Unies, pour l'année 2018, fournit des informations capitales sur le dérèglement climatique et les tendances actuelles :

- **L'année 2018 fait partie des années les plus chaudes**, juste après 2015, 2016 et 2017, ces quatre années étant les plus chaudes que la Terre ait connues ;
- **La tendance au réchauffement est confirmée** *(+1°C par rapport aux moyennes préindustrielles 1850-1900)* et se poursuit ;
- **Le contenu thermique continue de monter** inexorablement, battant le record de 2017 ;
- **Le niveau moyen mondial des mers a encore augmenté** de 3,7 mm par rapport à l'année précédente, l'accélération de la perte de masse de glace explique principalement ce phénomène ;
- **Le niveau des banquises arctique et antarctique est inférieur aux moyennes**.

Le rapport conclut que la planète n'est pas alignée avec l'objectifs de hausse maximum des températures à moins de 2°C. Des efforts considérables, aussi bien au niveau des Etats que des entreprises, restent à réaliser.

La contribution d'Aviva France aux Objectifs de Développement Durable

Aviva France est depuis longtemps mobilisé sur les enjeux de responsabilité sociale et environnementale *(RSE)*. Afin d'incarner une assurance et un investissement responsables, la société a défini en 2019 une stratégie dédiée dénommée « Aviva Solutions Durables », calée sur 11 des 17 Objectifs de Développement Durable définis par l'Organisation des Nations Unies.

#Agir pour le climat

- Promouvoir des solutions d'assurances vertes
- Diminuer l'empreinte carbone liée à notre fonctionnement interne
- Favoriser le développement et l'engagement des collaborateurs autour du défi climatique

#Etre champion de l'investissement responsable

- Développer des offres d'assurance vie responsables
- Soutenir l'émergence d'entrepreneurs à impact positif dans les territoires
- Participer au débat public sur la finance durable

#Promouvoir l'inclusion

- Proposer des produits et services inclusifs à nos clients
- Favoriser l'inclusion (égalité F/H, handicap, LGBT) et le bien-être au travail
- Promouvoir l'inclusion au travers de partenariats sportifs et culturels

#Assurer les fondamentaux

- Promouvoir les valeurs d'Aviva
- Défendre des hauts standards d'éthique
- Garantir une conformité réglementaire

Calée sur 11 des 17 Objectifs de Développement Durable, Aviva Solutions Durables décline ses actions, démarches, produits et services dans le cadre de la politique RSE, en interne comme en externe.

Le modèle d'activité d'Aviva France

Avec plus de 180 ans d'expérience, Aviva France, filiale du groupe Aviva, l'un des principaux assureurs vie et dommages en Europe, est un assureur généraliste au service de 3 millions de clients.

Nos ressources

Capital humain et intellectuel

Nous nous appuyons sur l'expertise et l'engagement de l'ensemble de nos collaborateurs

→ **4 200 collaborateurs**

Capital financier

Nous nous appuyons sur nos capitaux propres issus de notre actionnariat et de la production de valeur annuelle que nous réalisons à travers nos activités.

→ **2,2 milliards € de fonds propres consolidés**

Capital social et sociétal

• **Nos clients** particuliers et professionnels nous rémunèrent de la protection offerte par nos produits, et des services que nous leur apportons

→ **2,8 millions de clients**

• **Nos partenariats** constituent une richesse clé d'expertise et de démultiplication de notre impact commercial, pour la croissance d'Aviva

→ 1000 agents généraux Aviva et 1000 courtiers actifs

→ 1200 conseillers UFF et 90 conseillers Epargne Actuelle

→ 750 000 adhérents AFER

• **La société civile** est garante de notre capacité à opérer en contribuant à notre réputation

→ nombre de mention web Aviva

→ **Près d'1 million** de votants en soutien des entrepreneurs à impact engagés dans l'opération la Fabrique Aviva

Modèle d'affaire Aviva France

Stratégie Aviva France

- **1 Marque unique forte et renforcée**
- **4 propositions adaptées aux besoins des clients particuliers et professionnels**
  - **Direct -** *Spécialiste de l'assurance en direct (auto/santé/habitation/obsèques)*
  - **Proximité -** *La présence de conseillers en assurance partout en France*
  - **Patrimoine -** *Des conseillers experts en Gestion de Patrimoine*
  - **Partenariats -** *Un savoir-faire historique au profit de partenariats à succès*

→ **Ambition de conquête : + 1 million de nouveaux clients d'ici 2022**

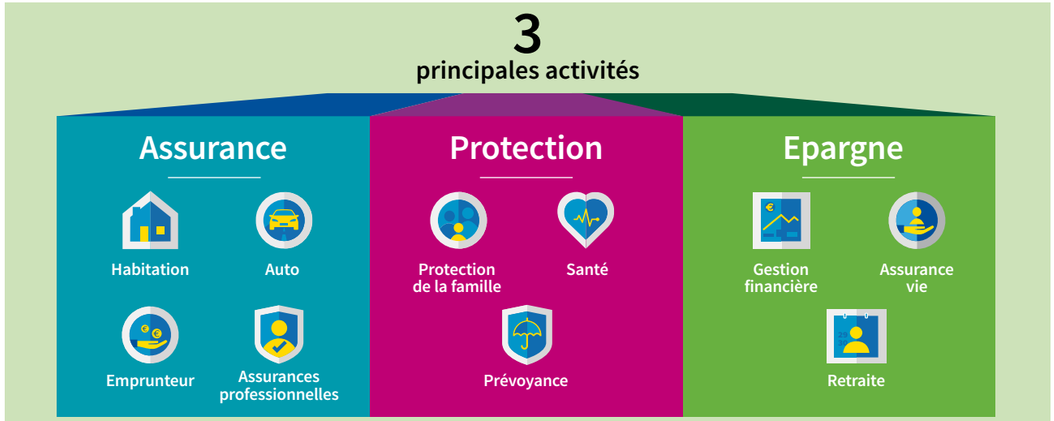

Périmètre :
l'ensemble des entités d'Aviva en France

- → **Aviva Vie**
- → **Aviva Epargne Retraite**
- → **Aviva Retraite Professionnelle**
- → **Aviva Assurances**
- → **UFF**
- → **Epargne Actuelle**
- → **Aviva Investors France**
- → **Aviva Investors Real Estate France**

Notre création de valeurs

Capital humain et intellectuel

Nous offrons à nos collaborateurs les moyens d'exprimer tout leur potentiel :

→ **62% de collaborateurs formés** (*hors e-learning règlementaires*)

→ **78% des collaborateurs Aviva motivés** pour aller au-delà des responsabilités qui leur sont confiées.

Capital financier

Nos activités sont génératrices de croissance

→ **Hausse de 6% du résultat opérationnel** sur nos activités assurance, protection et épargne.

Capital social et sociétal

• **Nous sommes déterminés** à rendre les demandes d'indemnisations de **nos clients** aussi faciles, rapides et simples que possible.

→ **Règlement de 99%** des demandes d'indemnisation **reçues en Auto et 98% en Habitation** pour un total de plus de **900 millions d'euros.**

• **Nous proposons à nos clients des offres responsable**s :

→ Large gamme de solutions d'épargne responsable

→ Assurance Nouveaux Véhicules électrique On My Way

• Aviva France met tout son savoir faire au service de **partenariats** dans un esprit « gagnant– gagnant » :

→ 42 ans de partenariat avec l'AFER, la plus grande association d'épargnants en France

• **Aviva soutient des enjeux majeurs pour la société civile**, en lien avec ses activités et ses valeurs :

→ **1 million d'€ de dons par an** pour des entrepreneurs à impact avec la Fabrique Aviva

Classification : interne

Le modèle d'activité d'Aviva France *(suite)*

Aviva France regroupe l'ensemble des entités françaises du groupe Aviva, dont Aviva Investors France, sa filiale dédiée à la gestion d'actifs, et Aviva Investors Real Estate France, sa filiale dédiée à la gestion des fonds d'investissement immobiliers.

Aviva France, assureur généraliste

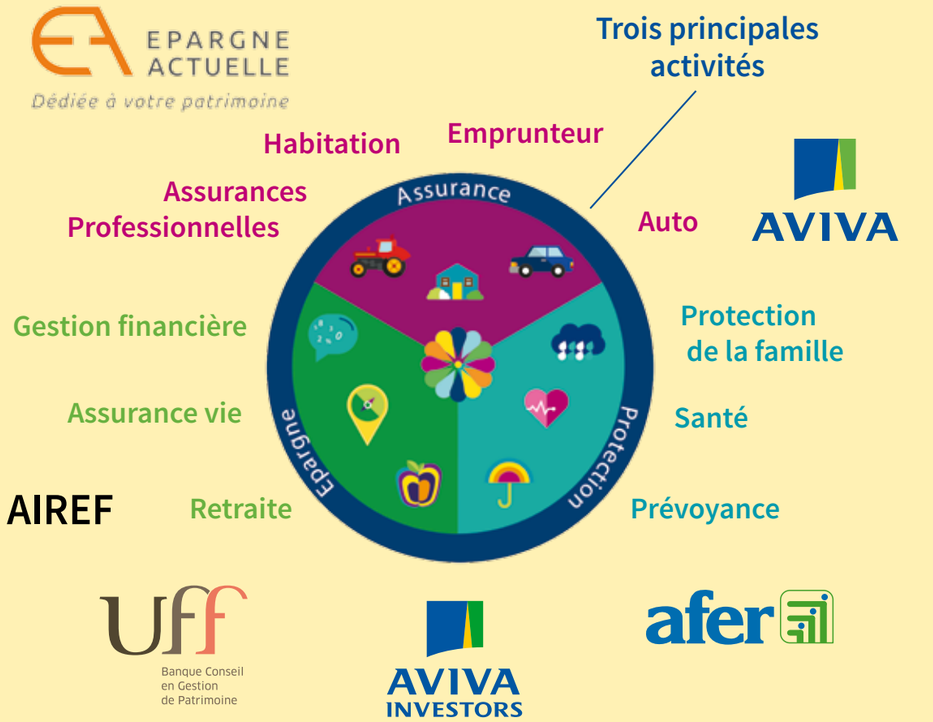

Particuliers et professionnels sont au cœur de toutes nos attentions. Nous assurons leur protection, celle de leur famille et de leurs biens personnels et professionnels, grâce à une offre de produits et services d'assurance innovante et digitale qui évolue avec leurs besoins.

La diversité de notre réseau multi-accès - agents généraux, courtiers, conseillers en gestion de patrimoine, et des partenariats comme avec l'Afer, première association d'épargnants de France - permet de répondre à l'ensemble des attentes des clients. A travers sa filiale Aviva Investors France, Aviva France dispose aussi d'une expertise de premier plan en gestion d'actifs, notamment sur les enjeux Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG).

La gestion de la très grande majorité des actifs d'Aviva France *(84.4 milliards d'euros) est confiée à* Aviva Investors France *(environ 96% de la gestion sous mandats et 70% des unités de compte)* alors que la gestion du reste des actifs est confiée à des gérants externes *(environ 4% de la gestion sous mandats et 30% des unités de compte).*

Graphique 1 : Répartition des actifs par classes d'actifs au sein du portefeuille d'Aviva France au 31/12/2018.

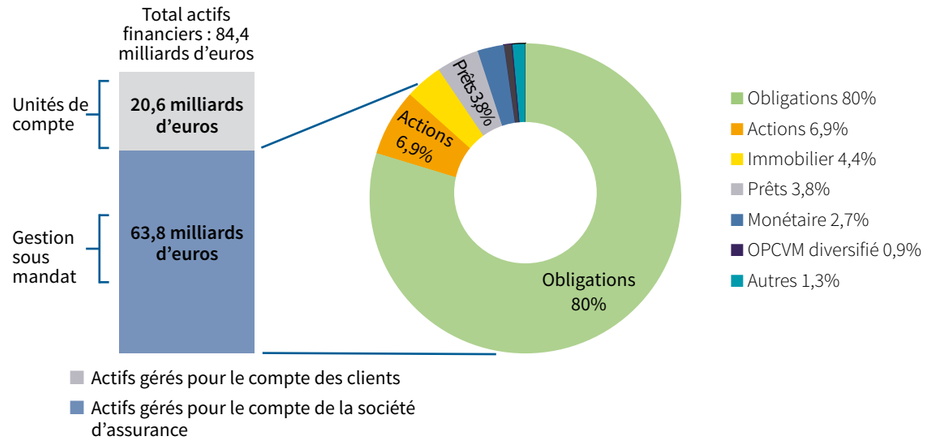

Aviva France a entamé en 2018 un processus d'élargissement de son offre d'Investissement socialement responsable *(ISR)* avec pour objectif de proposer l'offre d'investissement durable la plus complète du marché de l'assurance vie. Au 31 décembre 2018, sept fonds avaient obtenu le label public ISR *(pour 2,7 milliards d'encours)* et 3 fonds étaient en cours de labellisation *(pour 4,2 milliards d'encours)*, soit 8.2% des actifs financiers gérés par Aviva.

Graphique 2 : Fonds labellisés ISR ou en cours de labellisation ISR 31/12/2018 en milliards d'euros.

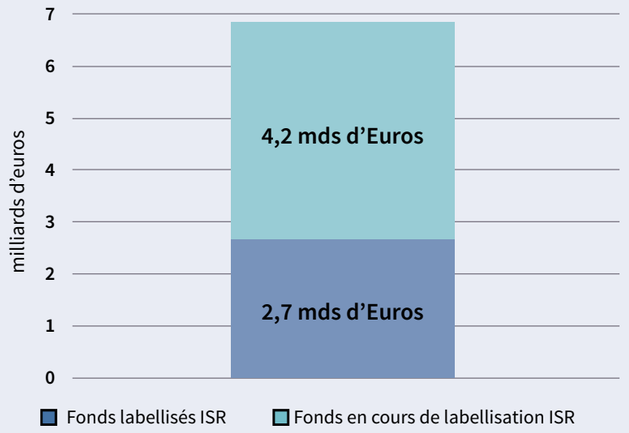

1. la Gouvernance Aviva

1.1 La gouvernance ESG au sein du groupe Aviva

1.2 La gouvernance ESG déclinée chez Aviva France

1.1. La gouvernance ESG au sein du groupe Aviva

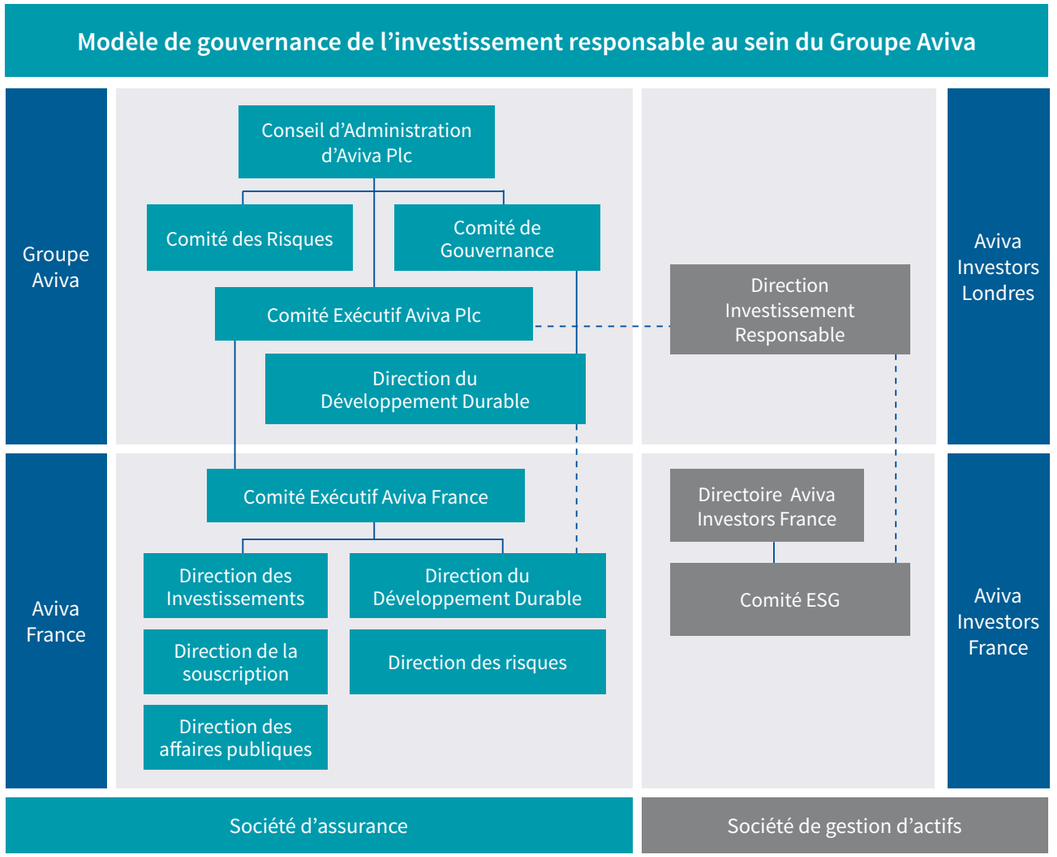

Le système de gouvernance d'Aviva est la pierre angulaire sur laquelle s'appuient les processus opérationnels permettant de prendre en compte les risques et opportunités liés aux problématiques ESG et Climat.

Ainsi, un système de gouvernance adapté a été mis en place afin de permettre au conseil d'administration, aux comités de gestion concernés et aux équipes d'Aviva d'intégrer les problématiques ESG et Climat dans les prises de décision et les processus opérationnels.

Cela est d'autant plus important que ces risques et opportunités peuvent avoir une incidence importante sur la valeur des actifs et passifs, sur la tarification des produits ou les activités de réassurance *(afin de minimiser l'exposition d'Aviva aux évènements climatiques)* et sur la profitabilité et la pérennité d'Aviva.

Le directeur des risques, le directeur juridique et la secrétaire générale du groupe Aviva sont les sponsors exécutifs qui supervisent cette organisation et s'assurent de la mise en place opérationnelle des différentes politiques du Groupe relatives aux problématiques ESG et au changement climatique.

Au niveau du Conseil, le comité des risques et le comité de gouvernance supervisent la gestion des risques et des opportunités liés au climat.

1.1. La gouvernance ESG au sein du groupe Aviva *(suite)*

La composition des Comités

- **Le comité des risques** *(composé de 6 membres)* examine, gère et surveille tous les aspects de la gestion des risques, y compris ceux liés au climat. Il s'est réuni 6 fois en 2018 pour notamment examiner la future stratégie de gestion des risques du groupe, l'exhaustivité et l'efficacité du processus de gestion des risques et la qualité du reporting sur les risques à l'échelle du groupe.

  Le comité des risques a notamment classé le risque climatique comme risque majeur pour le groupe Aviva en 2018 du fait de son impact potentiel et de sa proximité temporelle. Il a également validé le rapport TCFD[4] du groupe dans le courant du second trimestre 2019.

- **Le comité de gouvernance** *(composé de 5 membres)* s'est réuni 4 fois en 2018 pour superviser la façon dont Aviva s'acquitte de ses obligations d'entreprise et a formellement examiné la responsabilité sociale d'entreprise au regard d'indicateurs de performance principalement définis en interne[5]. Il a également revu l'approche stratégique d'Aviva en matière de changements climatiques au cours de l'année.

- **En outre, le comité d'audit** *(composé de 4 membres)* s'est réuni 7 fois en 2018 et a approuvé le contenu du rapport sur les comptes annuels 2018 incluant l'information financière relative au climat. Le comité d'audit s'assure que le système de gestion des risques fonctionne correctement et les contrôles en place sont adéquats.

Les administrateurs[6] qui participent à ces comités se doivent d'avoir une connaissance approfondie et actualisée des sujets stratégiques pour le groupe Aviva. A ce titre, les membres du conseil d'administration ont reçu une formation en 2018 afin de les tenir au courant de l'ensemble des initiatives en cours chez Aviva dans le cadre du changement climatique et de l'ensemble des risques et opportunités qui y sont liés. Le président directeur général d'Aviva, Maurice Tulloch, est particulièrement sensibilisé à ces problématiques puisqu'il était, de 2015 à 2017, le président de Climatewise[7] qui vise à améliorer la communication des assureurs sur les problématiques liées au changement climatique.

(4) https://www.aviva.com/content/dam/aviva-corporate/documents/socialpurpose/pdfs/climate-related-financial-disclosure-2018-report.pdf
(5) https://www.aviva.com/content/dam/aviva-corporate/documents/investors/pdfs/reports/2018/aviva-cr-reporting-criteria-2018.pdf
(6) https://www.aviva.com/about-us/our-board-and-business-leaders/
(7) https://www.cisl.cam.ac.uk/business-action/sustainable-finance/climatewise/images/climatwise-logo-transparent.png/view

Aviva définit une nouvelle stratégie climat ambitieuse pour les années à venir

Les différents comités d'Aviva bénéficient de l'expertise des diverses fonctions opérationnelles d'Aviva *(direction des risques, direction de la gestion actif passif, direction des affaires publiques)* qui remontent les informations nécessaires pour que ces comités puissent prendre des décisions fondées au sujet des problématiques ESG et climat et puissent se décharger de leurs responsabilités de la meilleure façon possible.

Les différents comités rendent compte au comité exécutif ainsi qu'au conseil d'administration.

Les comités passent en revue les différents indicateurs ESG et climat détaillés dans le présent rapport afin de mesurer les progrès d'Aviva dans le cadre des objectifs stratégiques dans le domaine des problématiques ESG et Climat *(stratégie RISE UP détaillée en section 2)*.

La stratégie climat du groupe Aviva est sujette à l'approbation du Comite exécutif puis du Conseil d'administration.

La stratégie climat d'Aviva pour la période 2015 – 2020 arrivant à terme, Aviva est en train de définir une nouvelle stratégie climat ambitieuse pour les années a venir.

La production ainsi que l'utilisation de ces informations sont coordonnées au sein du groupe Aviva par le responsable du Développement Durable qui favorise l'interaction et les échanges entre le groupe et les entités locales, dont la France.

Des relations étroites sont entretenues entre les différentes fonctions opérationnelles d'Aviva et son gestionnaire d'actifs, Aviva Investors France, de sorte que les informations et les directives soient communiquées de manière fluide.
Pour la gestion d'actifs, la direction de l'investissement responsable d'Aviva Investors basée à Londres, est en charge de concevoir, déployer et coordonner les processus ESG. Ce pilotage s'effectue :

- au sein de l'ensemble des classes d'actifs gérées par Aviva Investors ;
- dans les différentes entités du groupe Aviva, comme Aviva Investors France qui dispose de sa propre fonction ESG composée de trois spécialistes de l'investissement responsable.

Un réseau de postes dédiés permet le suivi du processus ESG. Un chargé d'investissement responsable est nommé pour chaque entité ou classe d'actif au sein d'Aviva Investors. Aujourd'hui, près de 40 gestionnaires de fonds ou analystes sont rattachés aux entités locales d'Aviva Investors et chargés de décliner la politique ESG du groupe Aviva.

Grâce au *Global Reward Framework d'Aviva Investors*, tous les employés du secteur de l'investissement doivent soutenir l'investissement responsable et intégrer les questions ESG dans leurs processus d'investissement, ce qui est pris en compte dans le calcul de leur rémunération variable. La prise en compte des critères ESG par les gérants est ainsi passée en revue par la direction de l'investissement responsable. Le résultat de ce passage en revue conditionne la rémunération des gérants.

1.2. La gouvernance ESG déclinée chez Aviva France

Une gouvernance à la fois globale et locale

De nombreuses directions (*dont la direction des risques et la direction des investissements)* collaborent chez Aviva France afin d'identifier, de gérer et de réduire les risques climatiques et ESG.

C'est le Comité exécutif d'Aviva France épaulé par le Directoire d'Aviva Investors France qui valident la stratégie d'Aviva dans ce domaine et déclinent les activités sur les problématiques ESG et de lutte contre le changement climatique à l'échelle de la France.

Le comité exécutif d'Aviva France a la vision globale de l'impact de ces risques sur le bilan financier d'Aviva alors que la direction des investissements se focalise sur l'actif de la société d'assurance et la direction de la souscription gère ses risques de passif.

La direction des risques, quant à elle, se situe à l'intersection de ces deux directions puisqu'elle a en charge l'identification des risques ainsi que leur modélisation et leur suivi, à la fois à l'actif et au passif.

La direction des affaires publiques sert d'interface avec nos parties prenantes extérieures afin de collaborer avec les pouvoirs publics, les autres entreprises et nos clients pour mener des actions concertées dans les domaines ESG.

En 2018, le Conseil d'Administration d'Aviva France a lui aussi reçu une formation sur le risque climatique pour permettre une meilleure prise en compte de ce sujet dans les décisions des administrateurs.
La direction des investissements d'Aviva France est responsable de la mise en œuvre opérationnelle de l'approche ESG définie par le groupe en collaboration avec la Direction de la Communication et du Développement Durable d'Aviva France et le Comité ESG d'Aviva Investors France.

Un responsable de l'investissement responsable, qui a en charge de décliner la politique ESG du groupe sur le périmètre français, a également été nommé au sein d'Aviva Investors France.

Deux collaborateurs ont été recrutés en 2018 pour renforcer son équipe.

Cet ensemble de gouvernance permet à Aviva France d'inclure les facteurs ESG, y compris le risque climatique, dans les processus d'investissement afin d'offrir à ses clients de solides performances financières qui s'inscrivent dans le respect de la société et de l'environnement.

A la fois global et local dans sa conception et sa mise en œuvre, le modèle de gouvernance d'Aviva couvre parallèlement l'actif et le passif du groupe à travers ses déclinaisons dans la compagnie d'assurance et dans les filiales de gestion d'actifs.

L'approche d'Aviva repose sur une collaboration active entre de nombreuses fonctions afin de prendre en compte la complexité des modélisations à mettre en place et l'impact du changement climatique sur la chaîne de valeur de l'entreprise.

Panneaux solaires près des bureaux Aviva à Norwich (Angleterre)

Des ruches sont installées sur le toit du siège d'Aviva France

Pour nos enfants, prendre aujourd'hui les décisions qui compteront demain

2. Stratégie

2.1 Intégration des risques ESG dans les décisions d'investissement

2.2 L'investissement positif

2.3 Désinvestir si nécessaire

2.4 Engagement auprès des parties prenantes

2.1 Intégration des risques ESG dans les décisions d'investissement

Aviva France, à travers sa filiale de gestion d'actifs, Aviva Investors France, s'est engagée depuis 2012 à intégrer les facteurs ESG dans la gestion de toutes les classes d'actifs afin de fournir des rendements attractifs et durables à ses clients et assurés.

Naturellement tourné vers l'avenir, notre métier d'assureur nous porte vers l'anticipation des facteurs de risques et d'opportunités à un horizon de 20 à 30 ans. Le groupe Aviva s'engage également à être un « aîné bienveillant » *(good ancestor)* en prenant aujourd'hui les décisions qui compteront demain.
En travaillant à intégrer les risques et opportunités les plus matériels dans notre activité, nous assumons notre responsabilité fiduciaire à long-terme. Nos clients mesureront notre performance tant à travers l'importance et la valorisation de leur épargne que par notre contribution à l'état futur du monde.

2.1.1 RISE UP: Reduce, Integrate, Sustain, Exclude, Underwriting, Policy

Aviva France a développé une approche holistique qui sous-tend l'ensemble de ses activités dans la démarche d'entreprise responsable. Résumée par l'acronyme « R.I.S.E U.P. » [8], cette approche s'applique aux investissements responsables comme aux activités de souscription. Elle démontre la conviction d'Aviva qu'une intégration des problématiques ESG et climat dans les processus d'investissements et les processus assurantiels peut générer des bénéfices pour les clients et la société. Par ce biais, Aviva France et ses filiales de gestion améliorent la prise en compte des risques, mais aussi des opportunités associées aux facteurs ESG et climat.

(8) Rise up signifie « Elevez-vous » ou « Soulevez-vous »

2.1 Intégration des risques ESG dans les décisions d'investissement *(suite)*

REDUIRE

- ***Réduire les risques ESG*** dans les portefeuilles d'investissement afin d'améliorer année après année le score ESG des portefeuilles et faire mieux que les indices de référence,
- ***Réduire progressivement*** l'empreinte carbone du portefeuille pour s'aligner avec un scénario 2°C et ainsi réduire l'impact des risques climatiques *(physiques et de transition)* sur les portefeuilles. L'objectif est également de faire mieux que les indices de référence et de se rapprocher le plus possible d'une température de portefeuille de 2°C.

INTEGRER

- ***Intégrer les facteurs ESG et climat***, ainsi qu'une sélection des Objectifs de Développement Durable *(voir paragraphe la contribution d'Aviva France aux Objectifs de Développement Durable)*, dans les décisions d'investissement et mesurer quantitativement notre performance vis-à-vis de ces facteurs *(voir section 3 pour plus de détails)*.
- ***Intégrer les facteurs climatiques*** dans la gestion des risques à travers le recours à des analyses crédibles de scénarios en ligne avec les recommandations de la TCFD.
- ***Intégrer les opportunités*** liées à la transition énergétique dans le processus d'investissement.

SOUTENIR

- ***Soutenir la transition énergétique et écologique*** par des investissements dans des émetteurs limitant leur empreinte carbone, des infrastructures bas carbones, des obligations vertes ou via des désinvestissements dans des secteurs les plus émissifs comme nous l'avons fait en 2018 pour le secteur du charbon *(176 millions d'euros de désinvestissement)*. 4% des actifs en gestion sous mandat chez Aviva sont verts et nous avons pour ambition de progressivement augmenter cet encours.
- ***Soutenir l'économie sociale et solidaire*** par l'augmentation des encours investis. Aviva France a reçu en 2018 le prix de la meilleure initiative en matiere d'impact investing dans le cadre des couronnes Instit Invest.

ENGAGER

- ***Engager le dialogue avec les parties prenantes***, émetteurs comme sociétés de gestion tierces *(qui gèrent 4% de nos actifs)*, pour les inciter à déployer les meilleures pratiques ESG et à prendre en compte les conséquences du changement climatique.
- ***Utiliser les droits de vote d'actionnaire comme levier*** d'engagement majeur auprès des émetteurs en lien avec la politique de vote du groupe Aviva[9].

SOUSCRIRE

- Par son offre de contrats d'assurance, Aviva France promeut auprès des assurés des comportements plus vertueux à travers des incitations à des actions responsables *(voir encadré "offre" ci-contre)*.
- ***Des secteurs sont exclus*** des offres d'assurance financière et dommages par Aviva France du fait de leur positionnement défavorable sur des facteurs ESG : armement, fabrication de produits issus du tabac, entreprises dédiées aux tests sur animaux, entreprises d'extraction gazière et pétrolière.

POLITIQUE

- ***Encourager les actions publiques*** en faveur de l'investissement responsable et de l'intégration des critères ESG dans les réglementations.
- ***Participer activement à l'élaboration des politiques publiques***, tout en favorisant les initiatives d'engagement collaboratif et coalitions d'investisseurs (*à travers le World Benchmarking Alliance [10] par exemple*).

(9) https://www.aviva.com/content/dam/aviva-corporate/documents/socialpurpose/pdfs/policies-responses/UK_Corporate_Governance_and_Corporate_Responsibility_Voting_Policy_FINAL.pdf
(10) https://www.worldbenchmarkingalliance.org/

- ***Aviva France a ainsi défini 7 priorités*** pour faciliter le développement de la finance durable :
  - ***L'inclusion systématique*** d'options d'investissement responsable dans les contrats d'assurance vie existants ;
  - ***L'extension du périmètre*** des labels financiers de type ESG ;
  - ***L'éducation financière*** ;
  - ***L'extension du mandat*** du régulateur sur les problématiques ESG / Climat ;
  - ***Le soutien du plan d'action*** de la Commission européenne ;
  - ***Le soutien du développement*** d'indices de marchés ;
  - ***Le leadership de la France*** dans la finance durable dans des forums internationaux comme le G7 ou les Nations Unies.

La Fabrique Aviva – un catalyseur de l'innovation durable et citoyenne

La Fabrique Aviva offre une aide financière d'1 million d'euros chaque année aux idées entrepreneuriales à la fois utiles et innovantes pour soutenir le développement de l'économie sociale et environnementale et l'innovation citoyenne. Aviva accompagne ainsi financièrement des projets répondant à de grands enjeux de société :

- Alimentation et santé.
- Environnement et transition énergétique.
- Inclusion et emploi.
- Assurance responsable et prévention.

Près de 8,5 millions de votes émis par les adhérents de la plateforme ont été attribués aux projets de La Fabrique depuis la première édition de l'opération ; pour plus de 500 projets finalistes, 157 Grands Gagnants ont obtenu des soutiens allant de 5 000 € à 85 000 €.
En 2018, plus d'un millier de projets ont été déposés et 35 grands gagnants ont été soutenus à travers un soutien financier allant de 15 000 € à 85 000 €.

Une offre d'assurance pour encourager les particuliers et entreprises à adopter des comportements plus durables :

- **Des réductions tarifaires** pour les petits rouleurs et les mobilités propres.
- **Des options « découverte »** pour l'énergie verte et la mobilité électrique.
- Une réduction tarifaire pour les « entreprises labellisées RSE », notamment agricoles.
- **Une offre « Aviva Jeunes Agriculteurs »** de formation gratuite sur la prévention et la gestion des risques agricoles.
- Le contrat de prévoyance « Aviva Senséo Prévoyance Médical » pour couvrir les médecins & paramédicaux **acceptant des missions humanitaires**.
- Le contrat de prévoyance de la gamme « Aviva Senséo Prévoyance » et « Aviva Solution Santé Pro » **pour couvrir les dons** de moelle osseuse ou d'organes.

2.1 Intégration des risques ESG dans les décisions d'investissement *(suite)*

2.1.2 L'intégration des critères ESG/Climat dans les processus d'investissement

Aviva France demande à ses gérants de piloter la performance ESG des portefeuilles, parallèlement au pilotage financier. L'objectif de cette approche est d'obtenir une amélioration sensible du score global ESG des portefeuilles sur la durée et par rapport aux indices, tout en maintenant la performance financière des fonds sans qu'il soit nécessairement formulé de manière quantifiée pour chacune des mesures E, S ou G.

Par le biais de l'intégration des facteurs ESG dans le processus de gestion financière *(cf. schéma ci-dessous)*, Aviva Investors France améliore la prise en compte des risques et opportunités associés à ces facteurs au moment de la décision d'investissement.

Cela nous permet d'anticiper, voire de diminuer les risques relatifs à ces investissements.
Étant donné que les investissements d'Aviva France s'inscrivent dans la durée, la décision d'investissements doit prendre en compte tous les risques qui peuvent influencer négativement la performance d'un investissement à long terme, qu'ils soient d'ordre ESG ou climatique. Un processus de suivi des controverses ESG est également inclus dans cette intégration.

Graphique 3 : La place des considérations ESG dans le processus d'investissement d'Aviva Investors France sur les portefeuilles d'Aviva France.

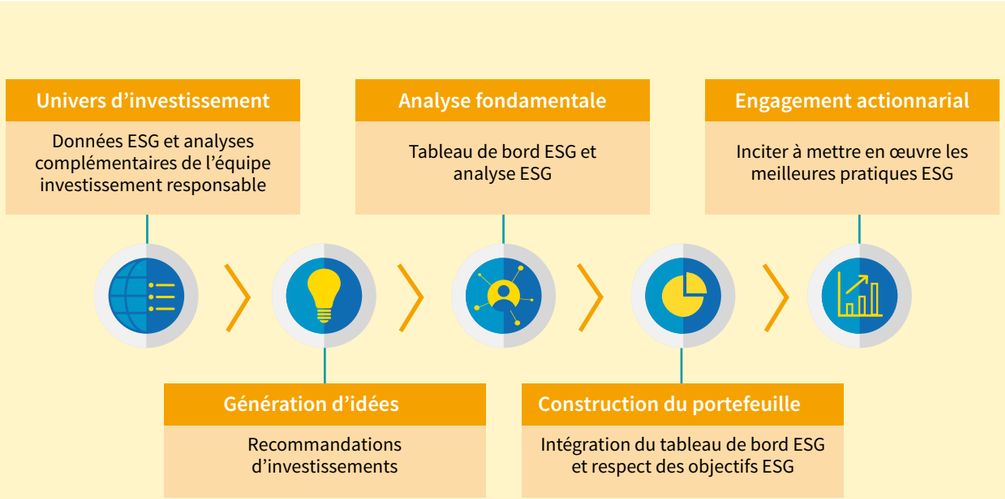

Interview de Séverine Escalier, gérante Mandats chez Aviva Investors France

Comment choisissez-vous les émetteurs dans lesquels investir en termes des critères d'évaluation ESG ?

Notre approche est à la fois quantitative, à travers l'analyse des scores ESG, et qualitative, avec des discussions plus approfondies avec les analystes crédit et ESG sur ces thématiques dans le cas des émetteurs les plus faibles en ESG.

Aussi, la prise en compte du potentiel risque de réputation pour le groupe Aviva nous conduit à exclure certains émetteurs – exclusion sur des nouveaux investissements et gestion des positions. Cependant, le nombre reste assez faible car nous mettons en œuvre une démarche active d'engagement et de dialogue avec les émetteurs permettant de les influencer positivement avec des points d'amélioration au niveau environnemental, gouvernance et social.

Notre objectif est d'améliorer la qualité ESG des portefeuilles au global, en favorisant les meilleurs émetteurs en ESG, en réduisant les plus faibles et en investissant dans les actifs verts.

Par ailleurs, nous souhaitons conserver une diversification sectorielle qui nous conduit à maintenir en portefeuille certains émetteurs qui montrent des fondamentaux de crédit solides même s'ils sont plus fragiles en ESG. La rémunération des titres doit être en adéquation avec le risque crédit, incluant le risque ESG.

2.1.3 L'intégration des critères ESG/Climat par classe d'actifs

ACTIFS IMMOBILIERS

Des critères ESG sont systématiquement intégrés dans les décisions d'investissement qui concernent les actifs immobiliers car ils sont particulièrement pertinents pour évaluer les risques et opportunités qui leur sont associés.

La prise en compte des caractéristiques des immeubles, liées à l'environnement et l'efficacité énergétique, génèrent des économies de coûts importantes, des retours sur investissement plus élevés et une réduction des risques réglementaires et d'obsolescence.

Afin de matérialiser ces profits, les problématiques ESG sont intégrées dans les choix et vérifications préalables à l'acquisition de nouveaux actifs immobiliers, qu'il s'agisse d'investissement directs ou indirects.

La considération de ces problématiques joue un rôle important dans la lutte contre le réchauffement climatique dans la mesure où les bâtiments comptent pour plus d'un tiers des émissions de gaz à effet de serre mondiales.

Des procédures internes relatives à la construction et à la rénovation des bâtiments sont consacrées à la prévention des risques environnementaux. Chaque achat immobilier fait l'objet d'un rapport sur la qualité des milieux souterrains (sols et eaux souterraines) et sur les travaux de réhabilitation réalisés par des bureaux d'études spécialisés *(due diligence environnementale)*. *(suite P.26)*

2.1 Intégration des risques ESG dans les décisions d'investissement *(suite)*

2.1.3 L'intégration des critères ESG/Climat par classe d'actifs *(suite)*

ACTIFS IMMOBILIERS (SUITE)

En outre, une politique de maîtrise de la consommation d'énergie et de matières premières est déployée auprès de l'ensemble des projets de construction et de rénovation. Le choix des matières premières pour ces opérations respecte également des objectifs de durabilité, et celles-ci sont éco-labellisées et/ou recyclables et non émissives en matière de polluants dans la construction et la rénovation.

Les prestataires intervenant sur les chantiers pour le compte d'Aviva Investors Real Estate France *(AIREF)* participent à l'accomplissement de cette politique en signant une Charte environnementale.

En 2018, Aviva Investors Real Estate France a investi 103 millions d'euros *(des investissements immobiliers d'Aviva France sur 2018)* en immobilier vert certifié ou labellisé *(Breeam, Haute Qualité Environnementale)*, **soit environ 115 000m²**.

LES INFRASTRUCTURES DURABLES

En juin 2015, le groupe Aviva avait déterminé un objectif d'investissement de 500 millions de livres sterling annuelles sur une période de cinq ans dans les infrastructures bas-carbone. Il s'était également fixé pour objectif d'éviter 100 000 tonnes de CO_2 par an à travers ces investissements.

Ces objectifs ont été atteints dès 2017, soit avec trois ans d'avance : 3,6 milliards d'euros ont été investis dans des projets d'infrastructures bas-carbone *(éolien, solaire, biomasse, efficacité énergétique)*...

Aviva Investors intègre notamment les impacts sur la biodiversité, la stratégie climat, les conditions de travail, les relations avec les parties prenantes et les pratiques de lobbying dans ses investissements d'infrastructures. L'équipe de gestion utilise également un questionnaire propriétaire développé sur la base d'un référentiel GRESB [(11)].

Celui-ci est envoyé annuellement aux sociétés en portefeuille et les données compilées font l'objet d'un suivi annuel.

La prochaine évolution méthodologique consistera à développer une série d'indicateurs de performance et de communiquer plus largement les impacts ESG des activités d'investissement dans le secteur des infrastructures durables.

A l'échelle d'Aviva France, ce sont 300 millions d'euros qui ont été investis jusqu'à présent dans des infrastructures à faible intensité carbone, soit 35% de l'investissement total en infrastructures.

(11) Le GRESB (Global Real Estate Sustainability Benchmark) évalue les performances durables des portefeuilles immobiliers à travers le monde pour les investisseurs institutionnels.

OBLIGATIONS SOUVERAINES

Aviva Investors a développé un modèle analytique de passage en revue des obligations souveraines reposant sur une évaluation de six facteurs dont la croissance, la politique monétaire, l'environnement politique, l'inflation, l'état des finances et la politique fiscale.

Notre équipe d'investissement responsable participe à l'évaluation de l'environnement politique en intégrant des facteurs tels que la stabilité politique, la lutte contre la corruption, le respect des libertés fondamentales, les pratiques environnementales, la liberté d'expression ou encore le respect de l'état de droit.

ACTIONS ET OBLIGATIONS D'ENTREPRISES

Les actions et obligations, soit les actifs financiers, représentent les principaux actifs du groupe Aviva. L'intégration des critères ESG dans le processus d'investissement de ces actifs fait donc l'objet d'une attention toute particulière grâce à des outils dédiés et est détaillé dans le schéma ci-dessous.

Graphique 4 : Place des thématiques ESG dans l'analyse d'Aviva Investors pour l'investissement dans les obligations d'entreprises et les actions.

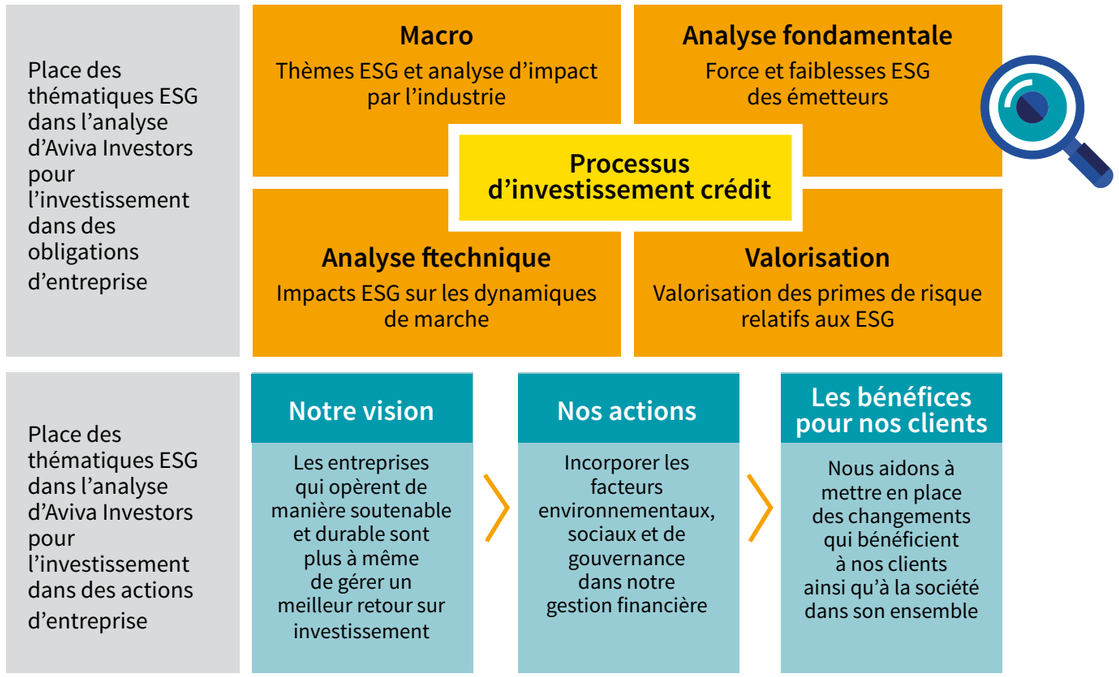

Le tableau de bord ESG employé par Aviva Investors est la pierre angulaire de l'intégration des critères ESG dans la gestion financière. Il présente les risques ESG pour chaque contrepartie appartenant à son univers d'investissement. Dans ce cadre, MSCI, une société spécialisée dans le développement d'outils d'aide aux investissements, utilise un ensemble d'informations mises à disposition par ces contreparties concernant ces risques (dont leur empreinte carbone) pour le calcul d'un score ESG.

Nous nous appuyons sur MSCI comme fournisseur de données ESG et Climat car MSCI offre une excellente couverture en termes d'émetteurs et une granularité d'informations pour les critères ESG.

2.1 Intégration des risques ESG dans les décisions d'investissement *(suite et fin)*

2.1.3 L'intégration des critères ESG/Climat par classe d'actifs *(suite)*

ACTIONS ET OBLIGATIONS D'ENTREPRISES (SUITE)

Ces informations, ainsi qu'une note de recherche d'Aviva Investors sur la qualité de la gouvernance de l'entreprise, sont ensuite intégrées dans un algorithme propriétaire qui attribue à chaque contrepartie un score ESG final appelé score AHA.

Ces données retraitées sont mises à la disposition des gestionnaires d'actifs via Bloomberg et peuvent être décomposées à l'échelle de sous-facteurs ESG, ainsi que l'intensité carbone. Elles sont disponibles sur un historique de cinq ans afin d'évaluer la trajectoire carbone de l'entreprise. Des formations régulières sur l'utilisation du tableau de bord ESG sont organisées pour les gérants. Elles permettent de développer leur compréhension concernant l'impact économique potentiel de ces facteurs sur un secteur d'activité donné ou à l'échelle d'un investissement.

Graphique 5 : Exemple d'un tableau de bord (« ESG Heatmap »).

Average F inal Voting Score*	Governance Rating Global**	Governance Rating Home**	ESG Rating**	Controversies Overall Flag**	Controversies Overall Score**
C	B	C	BB	Orange	E
AGR Rating**	**Carbon Emissions Exposure****	**Carbon Emissions Management****	**Water Stress Exposure****	**Water Stress Management****	**AHA Score**
C	6.5	4.3	5.8	2.9	4.71

** Source : Aviva Investors France ** Source : MSCI ESG Research*

Aviva Investors France utilise sa recherche interne ESG, l'expertise de son équipe dédiée, des recherches commissionnées auprès d'organismes indépendants ainsi que des rapports issus d'organisations non gouvernementales afin de dresser un récapitulatif complet de l'impact des problématiques ESG aussi bien sur le groupe Aviva que sur les entreprises ou secteurs d'activité dans lesquels nous investissons. Dans le cas spécifique des obligations d'entreprises, le tableau de bord est complété par des analyses ad-hoc des équipes d'analystes crédit qui prennent en compte les aspects liés au développement durable et les risques climatiques lors du processus de notation interne des émetteurs. Il permet d'identifier les entreprises qui agissent sur ces risques et savent les transformer en opportunités afin d'assurer la pérennité et la viabilité de leur modèle économique.

DETTE PRIVÉE D'ENTREPRISE

En orientant davantage l'épargne financière vers le financement des PME *(Petites et Moyennes Entreprises)* et ETI *(Entreprises de Taille Intermédiaire)*, Aviva France élargit aussi sa mission de financement de l'économie française et du tissu économique local, dont la dimension de proximité est chère au groupe. Cette démarche d'investissement, visant à soutenir la croissance et l'innovation des entreprises, rejoint aussi la volonté d'Aviva France de se positionner comme un assureur de référence des entreprises locales.

Le processus de sélection de ces investissements par les équipes d'Aviva Investors France intègre un volet d'investissement responsable sur la base de critères ESG, au travers d'une expertise externe du cabinet indépendant Vigeo-Eiris. Un aspect important de l'investissement en dette privée est de construire et entretenir des relations durables et transparentes avec les ETI et PME financées, auxquelles il est ainsi demandé leurs pratiques et leurs engagements en matière de facteurs ESG :

- **Environnement :** prise en compte des gaz à effet de serre émis dans leur activité ainsi que des considérations environnementales dans leur stratégie globale (*de la conception, à l'élimination des produits et services*).
- **Social :** l'attention est portée sur le respect des droits humains fondamentaux, la qualité des ressources humaines, la contribution au développement socio-économique des territoires et sur le respect des critères sociaux dans la chaîne de valeur.
- **Gouvernance :** l'équipe Aviva accompagne à long terme les entreprises en maintenant des relations de proximité avec la direction, en veillant à l'équilibre et à l'efficacité des instances de gouvernance, à la robustesse des mécanismes d'audit et de contrôle et au respect des intérêts des actionnaires.

Ainsi, grâce à l'outil mis à disposition par Vigéo, les équipes de Dette Privée d'Entreprise d'Aviva Investors France ont la possibilité de paramétrer un questionnaire à l'attention de l'entreprise avec les thèmes et les questions adaptés au secteur de cette dernière *(par exemple l'environnement pour une entreprise de chimie)*. L'équipe d'Aviva Investors France évalue ensuite chaque réponse et attribue un score pour chaque sous thème selon le niveau d'assurance y correspondant. Enfin, un score final est calculé en fonction des pondérations que l'équipe a choisies.

La note globale du fonds peut être calculée en prenant en compte tous les actifs du fonds. L'analyse ESG est mise à jour tous les ans, ce qui permet de suivre l'évolution de la note ESG par actif et par fonds.

A fin décembre 2018 l'engagement total d'Aviva France dans des fonds de financement de dettes d'entreprises françaises **à fort potentiel s'élevait à 1,5 milliards d'euros** *(soit 2% des actifs financiers d'Aviva)*, **comparés à 440 millions d'euros à fin 2015**.

2.1.4 Les choix de gérants externes

Aviva France inclut les problématiques ESG et ISR dans les critères de sélection appliqués à la gestion d'actifs déléguée à des gérants externes qui s'occupent d'environ 4% des fonds d'Aviva France sous mandat de gestion *(soit 2 milliards d'euros)*. Ces derniers sont tenus de fournir un reporting extra-financier régulier permettant à Aviva France d'effectuer un suivi des performances ESG des fonds confiés.

Cette approche vaut pour les fonds dédiés comme pour la sélection des Organismes de Placements Collectifs *(OPC)* éligibles en unités de compte. Les critères analysés dans le cadre de la sélection des OPC incluent le respect des Principes pour l'Investissement Responsable des Nations Unies, la labellisation ISR et la capacité à réaliser des rapports de qualité sur les thèmes extra-financiers. L'ensemble de ces informations complète les critères financiers et commerciaux pour le choix des supports. Les critères ISR/ESG permettent de privilégier un choix de gérant ou de fonds à qualité égale sur les autres critères.

2.2 L'investissement positif

2.2.1 *Investissement vert*

Plus de deux milliards d'euros investis dans la transition énergétique à fin 2018

La stratégie du groupe Aviva destinée à répondre aux enjeux du changement climatique définit les investissements à déployer et engagements à mettre en place afin de soutenir la transition vers une économie plus sobre en carbone et de s'aligner progressivement et tendanciellement avec une trajectoire **2°C telle définie dans les accords de Paris**. Cela implique de reconsidérer les investissements dans les énergies fossiles et de renforcer les investissements favorisant les énergies renouvelables.

Aviva France a investi plus de 2,3 milliards d'euros dans des activités liées à la transition énergétique à fin 2018, soit près de 4% de ses actifs en gestion sous mandat. Le montant total investi dans des obligations vertes par Aviva France s'élève à 1,1 milliards d'euros en 2018. Aviva France a investi 847 millions d'euros dans l'immobilier vert et 73 millions d'euros dans un fonds dédié aux énergies renouvelables, et un autre dédié au financement de la transition énergétique *(exemple : les Fonds Méridiam Transition & Allianz Renewable Energy)* en sus des 225 millions d'euros investis dans des infrastructures dédiées aux énergies renouvelables.

Aviva France s'est également engagé au hauteur de 10 millions d'euros en faveur du Paris fonds vert, un fonds d'investissement territorial créé à l'initiative de la ville de Paris pour soutenir le développement de PME innovantes en forte croissance. Le but de ce fonds est d'accélérer la transition énergétique et écologique des grandes métropoles.

Graphique 6 : Cumul des investissements verts ou soutenables d'Aviva France en millions d'euros à fin 2018.

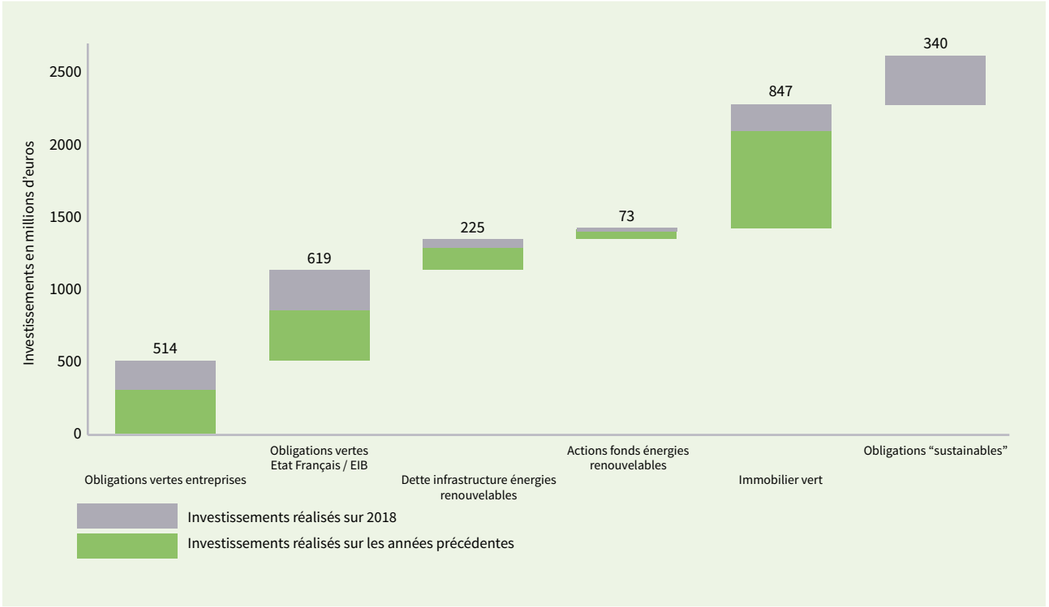

2.2.2 Les fonds labellisés ISR ou sous processus de gestion ISR

Dans le cadre de sa stratégie de développement et en lien avec la volonté d'étendre la prise en compte des facteurs ESG dans ses investissements, **Aviva Investors France a fait évoluer les principaux fonds de sa gamme vers des fonds ISR spécifiques**. Fin 2018, cinq fonds ISR ayant obtenu le label public ISR soutenu par le Ministère de l'Économie et des Finances sont proposés aux clients et assurés, couvrant les catégories monétaire, diversifié, actions petites, moyennes et grandes capitalisation, dont Aviva Actions Europe, Aviva Actions Euro, Aviva Investors Actions Euro, Aviva Investors Valeurs Europe et Aviva Investors Small & Mid-Caps Euro.

Les fonds AFER Diversifié Durable et Aviva Monétaire ISR, labellisés en 2017, ont respectivement accru leurs encours de 12% et 18% en 2018.

En conformité avec le pilier VI du référentiel du label public ISR, ces fonds font l'objet d'un reporting d'impact extra-financier qui inclut des indicateurs de pilotage performance environnementaux *(émissions de CO_2 en tonnes par million de dollars de revenus)*, sociaux *(part de femmes à des postes de direction)*, de gouvernance *(part d'indépendants au conseil d'administration)* et prise en compte du respect des droits humains. Au-delà d'un exercice de transparence vis-à-vis du grand public, il s'agit également de disposer d'outils supplémentaires afin d'éclairer les décisions d'investissement.

Les encours ISR d'Aviva Investors France s'élèvent à 2,7 milliards d'euros à fin 2018, soit 2.6% des actifs gérés par Aviva Investors *(104.3 milliards d'euros)*.

2.2.3 Les fonds à impact

Aviva France a obtenu fin 2018 le label Finansol, label de la finance solidaire, pour « Aviva Impact Investing France », fonds d'investissement dédié à l'innovation sociale et environnementale. Attribué par un comité d'experts indépendants chargé de contrôler annuellement le respect des critères Finansol, ce label distingue les produits d'épargne à caractère solidaire.

Doté de 30 millions d'euros, Aviva Impact Investing France investit pour soutenir les lancements ou changements d'échelle d'entreprises à forte utilité sociale et environnementale, avec un horizon de placement de 5 à 7 ans : 44 entreprises ont été soutenues via ce fonds depuis sa création avec un impact quantifié significatif : près de 6 000 emplois soutenus, près de 5 millions de mégawatts/Heure d'énergie verte financés, environ 23 000 bénéficiaires de services de santé fournis par les entreprises du fonds et près de 150 000 tonnes de déchets revalorisés.

Graphique 7 : Répartition par secteur des investissements du fonds Aviva Impact Investing France.

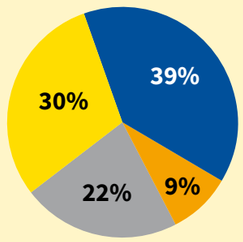

Parmi les investissements du fonds Aviva Impact Investing France figurent les entreprises Phénix *(valorisation des déchets)*, Roger Voice *(accessibilité technologique des personnes sourdes et malentendantes)*, Simplon.co *(formation au numérique)*, *Castalie (eau)*, Enercoop, Le Relais ou encore les Cuistots Migrateurs.

- Innovation écologique et énergétique
- Accessibilité/Santé/Bien-être
- Emplois et économies durables
- Economie collaborative et circulaire

2.2.3 Les fonds à impact *(suite et fin)*

HEMISPHERE : **Réunissant six investisseurs institutionnels français** *(Aviva France, BNP Paribas Cardif, la Caisse des Dépôts, CNP Assurances, la MAIF et Pro BTP)* et doté de 100 millions d'euros de fonds propres, Hémisphère vise à financer la création de 10 000 places d'hébergement d'urgence.

Cette capacité d'investissement sera complétée par un prêt de la Banque de développement du Conseil de la Banque de Développement Européenne *(Council of Europe Development Bank)*. Hémisphère compte racheter et restructurer une centaine d'hôtels de classe économique gérés par Adoma, filiale du groupe SNI spécialisée dans l'hébergement d'urgence.

PACA CRESS : **Cette initiative vise à soutenir les entreprises de l'ESS**, au sens de la loi du 31 juillet 2014 *(entreprises commerciales agréées Esus comprises), soit un potentiel de 3 500 entités de plus de 10 salariés œuvrant dans différents secteurs (sanitaire, médico-social, insertion, BTP, tourisme, culture, l'éducation, transition énergétique)*.

La Cress Paca est la première Chambre régionale à proposer un véhicule dédié au financement et à l'accompagnement des entreprises de l'ESS avec des objectifs d'efficacité économique et d'innovation sociale.

A long-terme, il est appelé à devenir une référence du financement en fonds propres des entreprises de l'ESS en Provence-Alpes-Côte d'Azur. L'objectif est de sélectionner 20 à 30 projets prometteurs en fonction de critères d'investissement stricts. L'accompagnement financier sera essentiellement réalisé à travers des produits de type obligataire qui assureront aux souscripteurs une liquidité et une rentabilité satisfaisante.

NOVESS : La Caisse des Dépôts, en partenariat avec le groupe BNP Paribas et des investisseurs privés et publics, lance NovESS - Le Fonds ESS, une nouvelle initiative de place pour faire changer d'échelle l'Économie Sociale et Solidaire. **Ce fonds dédié à l'économie sociale et solidaire porte quatre innovations majeures :**

1. **L'ouverture de l'origination des projets aux co-investisseurs**, assurant ainsi une dynamique participative et un rythme d'investissement soutenu.
2. **L'attention portée à l'accompagnement des porteurs de projets en amont** pour faire émerger les meilleurs, et en aval pour sécuriser les investissements. La création d'un « Hub CDC », plateforme adossée à un fonds d'ingénierie, permettra de capitaliser les ressources d'accompagnement et d'orienter les porteurs de projets vers cette offre adaptée et qualifiée.
3. **Le fonds s'appuie sur la création de MESIS, outil de mesure et de suivi de l'impact social**. MESIS a vocation à être reconnu comme une norme de place pour le secteur de l'investissement à impact social en France. Cette démarche issue de la capitalisation des bonnes pratiques, repose principalement sur la méthodologie d'impact élaborée par BNP Paribas ainsi que sur celle du Comptoir de l'Innovation.
   MESIS permettra à terme la consolidation des études sectorielles et l'établissement de benchmarks.
4. **L'ouverture à du financement participatif en co-investissement** permettra d'élargir le vivier de nouveaux projets, en multipliant les canaux de collecte.

2.3 Désinvestir si nécessaire

La stratégie d'investissement responsable du groupe Aviva comprend des désinvestissements sectoriels. Toutefois, l'exclusion n'a pas vocation à être systématique, le dialogue étant privilégié avant toute décision de désinvestissement.

Exclusions systématiques : entreprises impliquées dans la production, le stockage et la commercialisation de mines antipersonnelles et de bombes à sous-munitions.

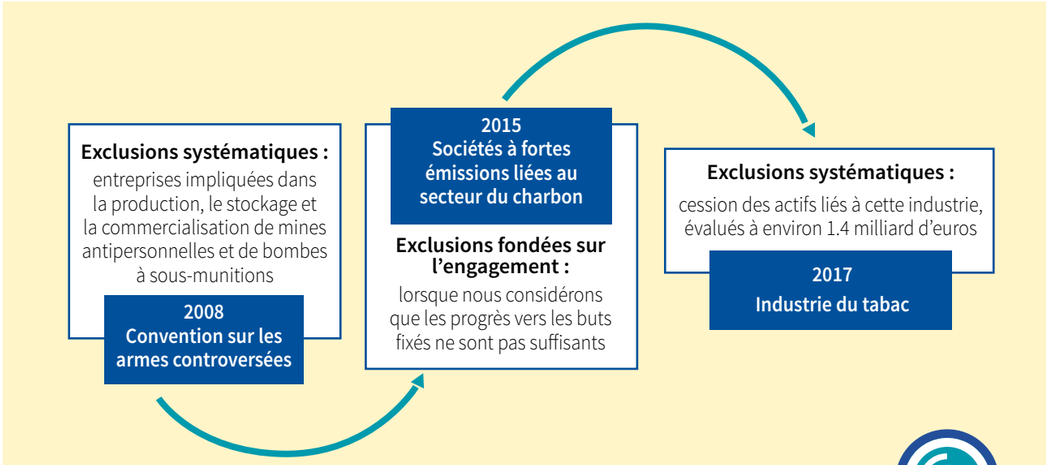

Désinvestir des secteurs carbo-intensifs :

Aviva utilise son influence en tant qu'actionnaire pour encourager les entreprises à migrer vers une économie à faible intensité carbone, sans hésiter à céder les entreprises de combustibles fossiles à forte intensité carbone lorsqu'elles ne progressent pas suffisamment vers les objectifs d'engagement fixés.

Aviva est bien conscient que les politiques publiques, la technologie et les moteurs de la demande des investisseurs influenceront la transition vers une économie à faibles émissions de carbone.

Toutes les entreprises ne réussiront pas cette transition et Aviva souhaite soutenir les entreprises qui veulent et peuvent y jouer un rôle positif. Cette décision est longuement mûrie et n'est prise que si la cession est la seule réponse à la situation de l'entreprise.

2.4 Engagement auprès des parties prenantes

2.4.1 Engagement auprès des parties prenantes

La politique de vote [12] et d'engagement actionnarial est formalisée depuis 25 ans par Aviva Investors, et fait l'objet d'une révision annuelle afin de renforcer sa pertinence sur la base des informations recueillies lors des assemblées générales d'actionnaires. Soumise à la validation du conseil d'administration du groupe Aviva, elle définit des principes de vote, incluant des facteurs de gouvernance et également les facteurs sociaux et environnementaux.

Par l'exercice des droits de vote, Aviva encourage une meilleure communication des performances ESG des entreprises. Au cours de l'année 2018, **le groupe Aviva a voté lors de 4713 assemblées d'actionnaires**, soit dans près de 96% des assemblées auxquelles il était en droit de le faire, dont 714 pour Aviva Investors France où les investissements sont davantage orientés vers des actifs obligataires. L'engagement au niveau du groupe s'effectue avec beaucoup d'entreprises internationales, ce dont Aviva Investors France profite grâce à une forte intégration.

Graphique 8 : Répartition des résolutions votées par Aviva Investors lors des Assemblées Générales d'entreprises en 2018

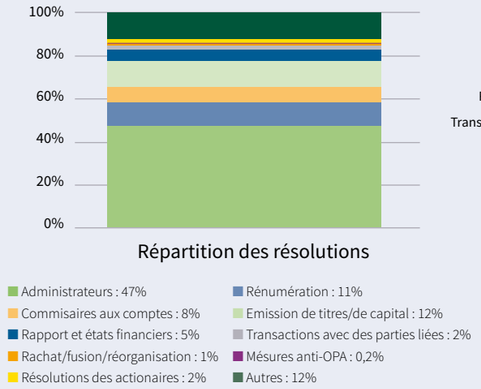

Graphique 9 : Orientation des votes d'Aviva Investors dans les Assemblées Générales d'entreprises en 2018

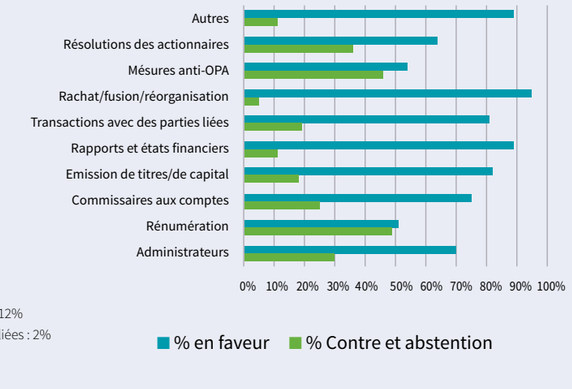

Source : Aviva Investors

A titre individuel mais aussi dans le cadre d'actions collectives aux côtés d'autres investisseurs, Aviva Investors entretient un dialogue actif avec les entreprises dans lesquelles le groupe investit.

Le but est bien d'inciter ces dernières à agir sur les problématiques environnementales et sociales, en particulier sur les sujets liés à la gestion du risque climatique et la transition vers une économie bas carbone.

(12) https://www.aviva.com/content/dam/aviva-corporate/documents/socialpurpose/pdfs/policies-responses/UK_Corporate_Governance_and_Corporate_Responsibility_Voting_Policy_FINAL.pdf

Graphique 10 : Engagement d'Aviva Investors par catégorie.

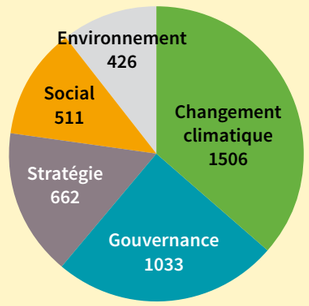

Source : Aviva Investors

Les résultats de ces engagements menés sont intégrés dans le tableau de bord ESG et suivis, ce qui permet de les refléter dans les décisions d'investissement.

Dans le cas où le dialogue avec une entreprise échoue, il est possible d'en arriver à une décision de désinvestissement relatif ou absolu *(la compagnie d'électricité polonaise PGE)*.

Au cours de l'année 2018, Aviva Investors (dont Aviva Investors France) a engagé le dialogue avec 1954 sociétés sur les sujets ESG, indépendamment des votes, au travers de divers moyens *(points téléphoniques, réunions, consultations, lettres, etc.)*.

Changement climatique Gouvernance Stratégie Social Evironnement

Un dialogue engagé avec Danone sur la gouvernance d'entreprise

Aviva Investors soutient depuis longtemps l'approche de Danone en matière de développement durable. L'un des points forts de l'engagement en 2018 avec Danone a porté sur une question de gouvernance. En décembre 2017, le conseil d'administration a décidé de regrouper les fonctions de Directeur Général et de Président d'Emmanuel Faber. **Prenant en considération les principes de séparation des fonctions et d'indépendance auxquels sont attachés les investisseurs comme Aviva**, Danone a appliqué les règles recommandées par eux en cette circonstance, en créant un poste d'administrateur indépendant référent.

Une politique de vote engagée avec Royal Dutch Shell sur la sécurité

En juin 2017, Shell Pakistan Limited, une filiale détenue à 76% par Royal Dutch Shell, a été impliquée dans un incident faisant de nombreuses victimes.
Suite à une marée noire déclenchée par un navire pétrolier exploité par un sous-traitant dans l'État du Pendjab, un camion-citerne a pris feu sur la côte alors que les villages locaux commençaient à collecter le carburant déversé, tuant 200 personnes.

Shell déclarant que l'incident n'entrait pas dans le champ d'application de ses protocoles de sécurité, **Aviva a exprimé ses préoccupations sur la négligence du groupe pétrolier et sa responsabilité dans ce drame**. Lors de l'Assemblée Générale de 2018, Aviva a voté contre le président du comité RSE et sa rémunération, en constatant que cet évènement n'était pas pris en compte. Le dialogue s'est poursuivi avec le Président du comité de rémunération ; Aviva examinera les informations fournies au cours du prochain exercice, afin d'évaluer dans quelle mesure des mesures correctives appropriées ont été mises en œuvre.

2.4 Engagement auprès des parties prenantes *(suite)*

2.4.1 Engagement auprès des parties prenantes *(suite)*

ZOOM - Mener une politique d'engagement actionnarial ciblée sur les enjeux environnementaux et climatiques

En qualité de gestionnaire responsable, le groupe Aviva a l'obligation de protéger et d'améliorer la valeur des actifs de ses clients. L'engagement actionnarial du groupe Aviva se traduit notamment par l'exercice de son droit de vote lors des assemblées générales des sociétés dans lesquelles il investit, en particulier en incitant ces entreprises à adopter une stratégie claire de lutte contre le changement climatique.

Le groupe porte son attention sur la réduction ou l'atténuation de leur impact carbone, l'arbitrage de leurs dépenses en capital et au développement d'un lobbying responsable en ligne avec une économie bas-carbone. **En 2018, Aviva Investors a eu 1932 échanges avec des entreprises** pour discuter de leurs problématiques environnementales dont 1506 échanges à propos de leur politique vis-à-vis du changement climatique. Aviva France profite de cet engagement du groupe et de son poids en tant qu'investisseur.

Dans le cadre de la politique de vote du groupe Aviva, la politique d'Aviva Investors France en matière de gouvernance et de vote sur la responsabilité sociale d'entreprise a été mise à jour en 2018.
Elle prévoit que les entreprises rendent compte des risques, de la stratégie, des politiques et de la performance vis-à-vis du changement climatique, selon les recommandations de la TCFD. Il s'agit notamment de tester les modèles et actifs d'entreprise en fonction de divers scénarios climatiques.

Aviva prévoit de voter contre les rapports annuels et comptes d'entreprises opérant dans des secteurs à fort impact et n'ayant pas progressé suffisamment pour fournir au marché les informations climatiques pertinentes.

Graphique 11 :
Vote actif par Aviva Investors sur les résolutions relatives aux questions climatiques (2015-2018)

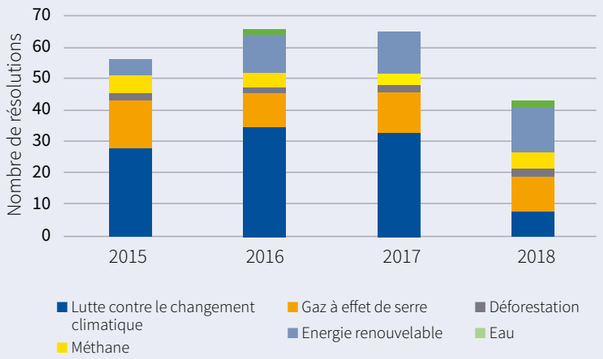

Convaincre des groupes non engagés

Le groupe Aviva entretient avec les entreprises dans lesquelles elle est actionnaire une relation de confiance et de long-terme. Il a une responsabilité fiduciaire vis-à-vis des assurés. Lorsqu'il est en désaccord avec les politiques mises en œuvre par une entreprise avec laquelle il est engagé, **le groupe maintient et renforce le dialogue**, y compris auprès d'acteurs en situation de transition difficile, en lien notamment avec la transition énergétique et écologique, aux fins de faire entendre sa voix, par le vote ou l'engagement continu auprès des directions.

La transparence des informations relatives aux risques climat d'Uniper

Uniper SE est une société de production et de négoce d'énergie basée en Allemagne, créée en 2016 à partir d'E.ON SE. La production de charbon et de gaz naturel représentant la majeure partie de son portefeuille de production d'électricité, les exigences d'actionnaires comme Aviva en termes de publications sur la maîtrise des risques ESG sont importantes. **L'analyse des gérants d'Aviva révèle que l'entreprise, qui ne s'est pas engagée auprès du CDP [13], accuse un retard sectoriel en matière de fixation d'objectifs sur ses émissions carbone compte tenu de ses activités carbo-intensives**.

En l'absence d'informations complètes sur les performances environnementales d'Uniper, Aviva s'est ainsi abstenu lors de l'assemblée générale annuelle de 2018 sur le quitus de gestion de la Direction et du Conseil de Surveillance, tenant les administrateurs collectivement responsables. L'abstention est donc ici considérée comme une tentative de dialogue pour obtenir une action forte. En l'absence de décision et de mise en œuvre, Aviva envisage un vote négatif pour l'Assemblée Générale suivante.

Notre engagement ne se limite pas aux sociétés dans lesquelles nous sommes actionnaires. Aviva Investors s'engage également auprès des émetteurs d'obligations détenues en portefeuille. Par exemple, grâce à notre engagement, avec la coopération d'autres propriétaires d'actifs partageant les mêmes idées, les majors du secteur pétrolier ont considérablement modifié leur position et accueillent désormais avec davantage de bienveillance l'Accord de Paris. Aviva s'est concentrée sur un engagement en profondeur avec les entreprises stratégiquement exposées aux risques liés au climat en raison de leur important impact carbone et de leur exposition aux risques et opportunités de transition.

(13) CDP : organisation à but non lucratif anciennement appelée Carbon Disclosure Project, qui évalue les impacts sur l'environnement des entreprises.

2.4.2 Promotion des actions publiques en faveur de la transition

Une transition douce vers une économie bas-carbone est essentielle alors que les marchés ne reconnaissent pas encore dans les évaluations d'entreprises les potentiels impacts du changement climatique et de la transition énergétique. C'est pourquoi Aviva continue de soutenir le déploiement et le renforcement de politiques climatiques nationale, européenne et mondiale.

Depuis la publication de la stratégie d'Aviva sur le changement climatique en 2015, le groupe a soutenu de multiples études et rapports politiques clés sur le lien entre changement climatique, durabilité et finance, et a recommandé des mesures aux décideurs et aux régulateurs. Nous croyons que nos idées auront le plus d'impact avec la collaboration d'autres acteurs du secteur financier, des gouvernements nationaux et des institutions multilatérales.

• *World Benchmarking Alliance et soutien aux ODD*

Avec le concours de l'Index Initiative, la Fondation des Nations Unies et la Business and Sustainable Development Commission *(BSDC)*, des gouvernements britanniques, néerlandais et danois, Aviva est un des fondateurs de la World Benchmarking Alliance *(WBA)*. Cette instance préconise qu'à la lumière de référentiels corporate, gratuits et en accès libre, les parties prenantes puissent être informées et éclairées en toute transparence dans leurs prises de décision, en étant informées des réelles contributions des entreprises aux Objectifs de Développement Durable *(ODD)*.

Les retombées économiques d'une trajectoire conforme aux ODD sont en effet évaluées à 12 000 milliards de dollars et généreront pas moins de 380 millions d'emplois d'ici 2030. En phase avec ses engagements de contribution aux ODD, le groupe Aviva a choisi d'être un des financeurs de cette initiative, et ainsi favoriser davantage de lisibilité et de transparence concernant la performance durable des entreprises.

• *Élaboration de normes européennes pour l'investissement responsable*

Le groupe Aviva a participé aux travaux de réflexion du groupe d'Experts de Haut Niveau sur la Finance durable formé par la Commission Européenne en 2016, composé de 20 experts provenant de la société civile, du secteur financier ainsi que du monde universitaire. En Janvier 2018, les recommandations du groupe de travail ont été remises et figurent dans le plan d'action publié par la Commission européenne en mars 2018 :

- Orientation des flux de capitaux publics et privés vers des investissements durables ;
- Définition de mesures et de politiques que les institutions financières devraient prendre pour protéger la stabilité du système financier face aux risques liés à l'environnement ;
- Déploiement de ces mesures et politiques à l'échelle pan-européenne.

Mettre en œuvre ces recommandations est désormais une responsabilité partagée par les gouvernements, les entreprises et les acteurs de la société civile. En tant qu'investisseur responsable et engagé, Aviva France se réjouit du rôle prépondérant qu'Aviva a joué dans la promotion d'un système financier plus durable au sein de l'Union Européenne.

• *Aviva Investors France membre du Forum pour l'Investissement Responsable*

Aviva est membre du Forum pour l'Investissement Responsable *(FIR)* depuis 2018. Ce groupe de travail a pour objectif de promouvoir l'Investissement Socialement Responsable et de faire en sorte que davantage d'investissements intègrent les problématiques de cohésion sociale et de développement durable. Il a pour particularité d'accueillir parmi ses membres l'ensemble des acteurs de l'ISR : investisseurs, sociétés de gestion, agences de recherche et de notations extra-financières, consultants, courtiers, associations, syndicats, mais aussi universitaires, journalistes, avocats, etc.

• *Aviva participant à la taskforce de reporting climatique de l'EFRAG*

Aviva compte également depuis 2018 un de ses collaborateurs dans le groupe de travail européen sur le reporting climat de l'EFRAG *(European Financial Reporting Advisory Group)*, en charge de l'identification des meilleures pratiques en matière de reporting extra-financier et en particulier sur les sujets liés au climat.

Aviva Stadium à Dublin en Irlande

Sculpture de bouteilles en plastique réalisée par les collaborateurs d'Aviva France

L'éolien, une énergie renouvelable

3. Politique de gestion des risques et mesures d'impact

3.1 Identification et mesure des risques ESG

3.2 Identification et mesure des risques liés au changement climatique

3.1 Identification et mesure des risques ESG

Aviva Investors France dispose d'outils permettant d'analyser la performance ESG de près de 91.3% des actions et des obligations des mandats d'Aviva France *(contre 89.2% en 2017).*
Ces outils d'analyse ESG ont vocation à être utilisés par les gérants pour surveiller l'évolution du score ESG du portefeuille au cours du temps et mettre en œuvre des actions de remédiation si le score ESG d'un portefeuille venait à trop s'écarter du niveau d'amélioration souhaité d'une année sur l'autre.
Par rapport à l'année précédente, le score ESG des portefeuilles actions et obligations est passé de 6.14 à 6.24 *(sur 10)*, un progrès pouvant être considéré comme encourageant.

Le score ESG agrégé le plus élevé est celui de la poche actions, même si une poignée de valeurs tire cette performance vers le bas du fait de plus faibles scores sur les piliers Social *(principalement sur les secteurs de production d'électricité, de santé et des biens de consommation)* et de Gouvernance *(production d'électricité et télécommunications)*.

Quant aux obligations d'entreprise, il faut noter la présence dans le portefeuille de certaines valeurs qui ont connu des chocs de réputation importants dus à des mauvaises pratiques opérationnelles, et dont la confiance auprès des investisseurs est difficile à restaurer *(Volkswagen, General Motors, America Movil)*.
Il faut noter que les scores E, S et G du portefeuille obligataire varie en fonction de la nature de la contrepartie, le score de gouvernance des institutions financières étant généralement plus faible que les entreprises financières.

3.1 Identification et mesure des risques ESG

Graphique 12 : Évolution des scores ESG des poches actions et obligations des portefeuilles mandats Aviva France et de leur couverture de 2016 à 2018.

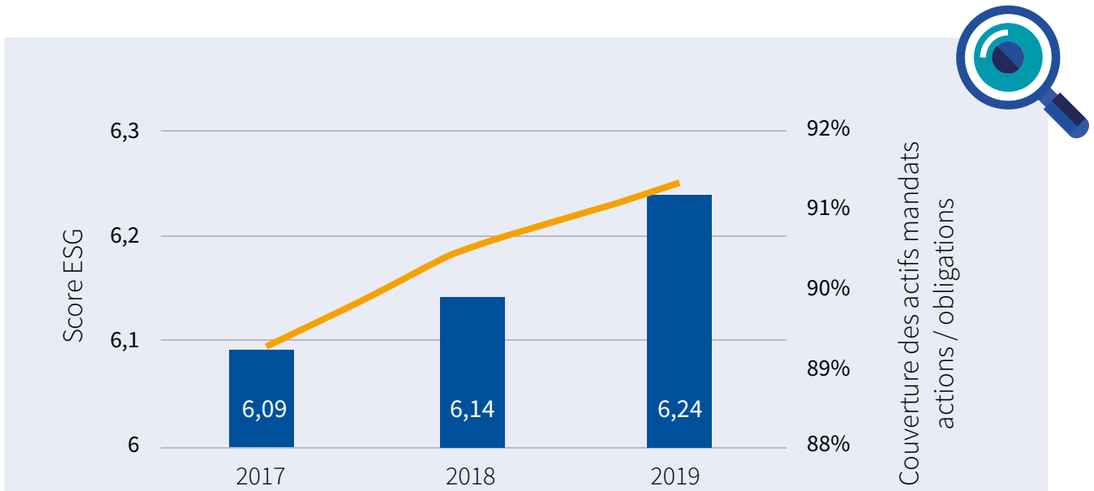

Source : MSCI

Graphique 13 : Scores ESG des dettes souveraines, dettes institutions financières et dettes d'entreprise non financières dans les portefeuilles mandats Aviva France au 31/12/2018.

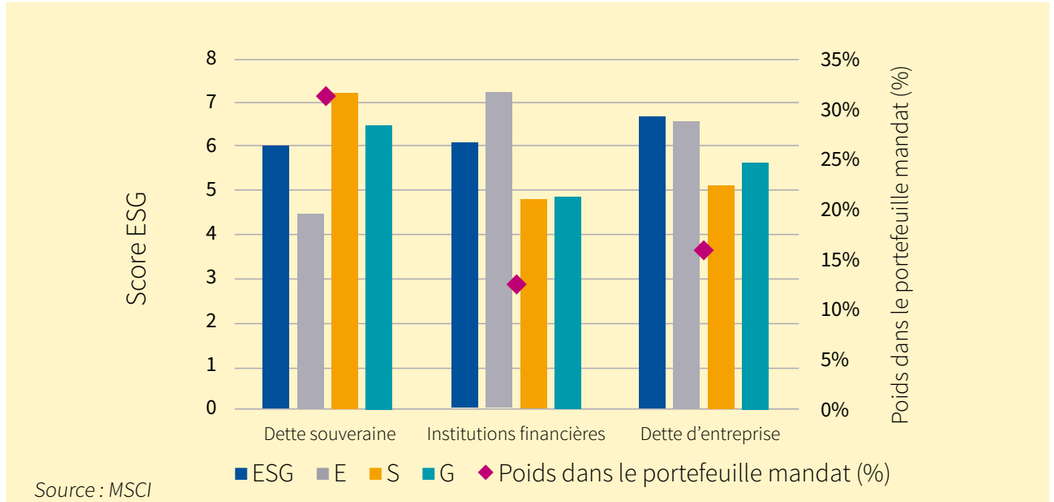

Source : MSCI

Près de 42% *(contre 25% en 2017)* de l'exposition de la poche actions et obligations d'Aviva France est concentrée sur les contreparties les plus vertueuses en termes de notation ESG *(AAA ou AA)* tandis que seulement 0.6% *(contre 4% en 2017)* de l'exposition est concentrée sur des contreparties dont la notation ESG peut encore s'améliorer *(notations B ou CCC)*.

Graphique 14 : Notations ESG de la poche actions et obligations des portefeuilles mandats Aviva France au 31/12/2018.

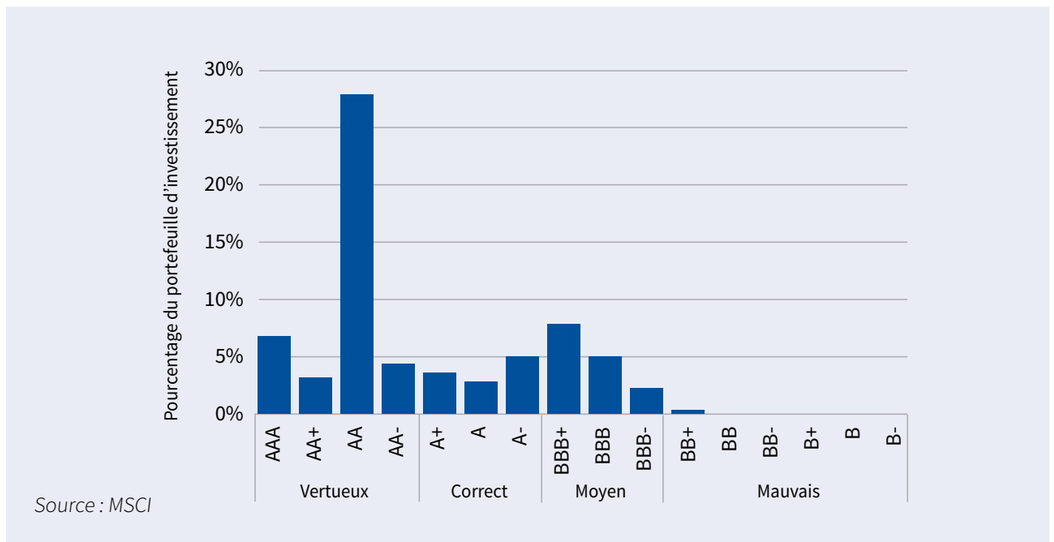

Source : MSCI

3.2 Identification et mesure des risques liés au changement climatique

Le processus de gestion des risques d'Aviva définit la manière dont nous identifions, mesurons, gérons et faisons le reporting des risques auxquels nous sommes ou pourrions être exposés.

Ce processus décrit aussi les responsabilités du management, de la direction des risques ainsi que de l'audit interne, en termes de gestion des risques au sein d'Aviva France.

Ce processus inclut une multitude de risques *(par exemple les risques financiers ou les risques opérationnels)* dont font partie les risques liés au changement climatique.

Les compagnies d'assurance sont impactées par le changement climatique de manière diverse. Les risques climatiques, qui affectent à la fois l'actif et le passif d'Aviva, sont génériquement regroupés en trois catégories :

RISQUES DE TRANSITION :

- **Ces risques résultent de la transition vers une économie décarbonée**. Cette transition s'effectuera à travers de nombreux changements d'ordre législatif ou de politiques publiques, des évolutions technologiques et économiques ainsi que des changements affectant les comportements des agents économiques. Cette transition vise à mettre en place les mesures nécessaires d'adaptation et de transformation pour lutter contre le changement climatique.

  En fonction de sa trajectoire, de son amplitude et de son champ d'action, la transition énergétique touchera les entreprises de manière différenciée aussi bien au niveau réputationnel que financier. **Ainsi, la transition vers une économie bas carbone touchera davantage les secteurs qui sont les plus émetteurs de CO_2.**

RISQUES PHYSIQUES :

- **Ces risques relèvent de la dépréciation** de certains actifs ou de l'interruption des processus de production des entreprises *(et y compris ceux de leurs fournisseurs)* du fait de l'augmentation de la fréquence et de l'intensité des phénomènes climatiques extrêmes, tels que des épisodes prolongés de sècheresse ou de canicule, des périodes de froid extrême, des inondations ou des tempêtes.

  Les risques physiques recouvrent également une évolution graduelle du climat aboutissant à des températures moyennes plus élevées, une hausse du niveau de la mer ou l'apparition de maladies tropicales telle que le paludisme ou la dengue sous nos latitudes. Les risques physiques touchent l'ensemble des secteurs économiques.

RISQUES DE RESPONSABILITÉ :

- **Ces risques sont liés à l'impact financier et réputationnel d'actions en justice** visant des entreprises dans lesquelles Aviva investit. Dans le cas où la responsabilité des entreprises ayant causé un préjudice climatique est avérée, celles-ci pourraient essayer de recouvrir le coût des dommages auprès de leurs assureurs.

L'impact potentiel de ces risques sur Aviva ainsi que leur horizon temporel varie fortement selon le type de produits d'assurance et selon la nature des investissements financiers venant en représentation de ces produits d'assurance. Par exemple, les activités d'assurance dommages prennent en compte ces risques lors des processus de souscription et de tarification et définissent la stratégie de réassurance sur la base d'un horizon temporel relativement court *(1 à 3 ans)*.

Aviva reconnait également que la hausse du nombre et de l'importance des pertes financières liées aux phénomènes climatiques extrêmes pourrait avoir un impact négatif sur ses bénéfices. Néanmoins, les pertes potentielles causées par des évènements climatiques catastrophiques sont déjà pris en compte dans le modèle de solvabilité afin de garantir la solvabilité d'Aviva en cas de survenance de tels évènements.

De manière générale, nous nous attendons à ce que les risques de transition se manifestent plus rapidement que les risques physiques les plus extrêmes liés au changement climatique, **la société civile poussant de plus en plus la sphère publique à prendre des actions contre le réchauffement climatique**.

Aviva est en mesure de limiter son exposition aux risques découlant de la transition climatique et d'en exploiter les opportunités en investissant dans les entreprises développant des technologies favorisant la transition ou adaptant proactivement leurs modèles d'activité aux nombreux changements économiques accompagnant la transition.

Nous prêtons ainsi une attention particulière aux secteurs qui sont les plus exposés à la transition énergétique, soit par l'intensité carbone de leur processus de production *(y compris l'intensité carbone de leurs fournisseurs lorsque cette information est disponible), soit par la propension des produits finaux qu'ils produisent à recourir aux énergies fossiles dans leur utilisation (exemple : voitures, avions).*

Graphique 15 : Contribution des secteurs les plus carbo-intensifs à l'intensité carbone des poches actions et obligations des portefeuilles mandats Aviva France.

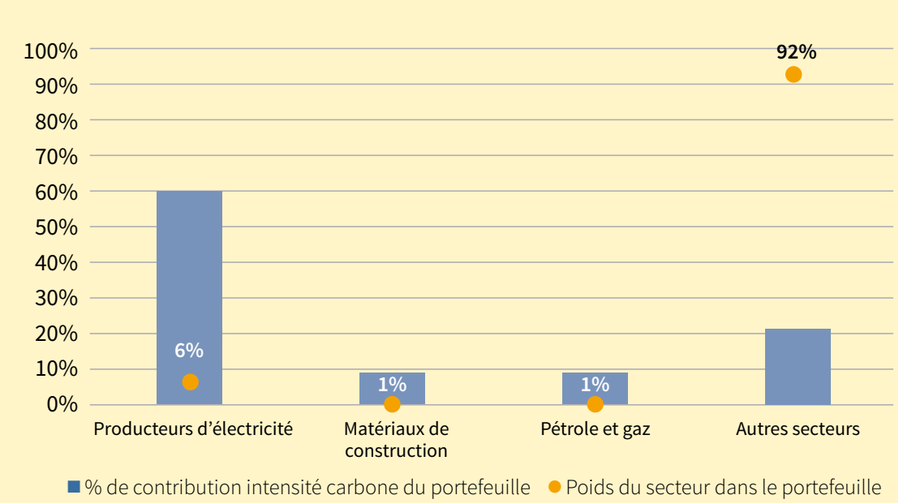

Source : Aviva / MSCI

Les trois secteurs ayant la plus forte intensité carbone, bien que ne représentant que 8% des portefeuilles actions et obligations *(hors exposition aux souverains)*, expliquent 78% de l'intensité carbone du portefeuille.

A l'inverse, les risques physiques dans leur forme la plus extrême représentent une menace existentielle pour le secteur de l'assurance. Les conséquences physiques du changement climatique auront des conséquences directes sur la tarification des polices d'assurance et peuvent, à moyenne échéance, poser la question de l'assurabilité de certains risques.

3.2 Identification et mesure des risques liés au changement climatique *(suite)*

3.2.1 Analyse des risques de transition

Face à ces risques dont l'horizon se rapproche, nous utilisons de multiples outils et indicateurs pour mesurer et améliorer l'alignement de nos portefeuilles d'investissement avec les objectifs aussi bien français qu'internationaux de lutte contre le réchauffement climatique. Nous avons également recours à ces outils et indicateurs pour mesurer les impacts financiers potentiels du changement climatique sur notre portefeuille d'investissements et notre activité assurantielle.

Nous sommes conscients que les différents outils de mesure du risque climatique dont nous disposons actuellement présentent certaines limites. Par exemple, le périmètre des émissions couvertes ne prend pas en compte le scope 3 *(émissions indirectes de CO_2)* et **l'analyse des empreintes carbone des portefeuilles est basée sur des données reportées – et parfois estimées - il y a 12 à 18 mois**.

Néanmoins, nous pensons que ces différents outils utilisés de manière concomitante, offrent des analyses pertinentes pour appréhender l'orientation des portefeuilles d'investissement et pour définir notre stratégie de gouvernance climatique et de gestion des risques climatiques. De manière générale, nous essayons de modéliser notre exposition au risque climatique par la combinaison de trois facteurs : le risque *(éventualité d'occurrence)*, l'aléa *(évènement / phénomène)* et la vulnérabilité *(exposition du passif ou de l'actif)*.

Pour l'identification et la mesure des risques liés à la transition climatique, nous utilisons les outils et indicateurs suivants :

- La mesure de l'intensité carbone du portefeuille *(scope 1 et 2)* ;
- La Value at Risk (valeur à risque) du portefeuille d'investissements ;
- L'exposition du portefeuille aux solutions techniques vertes *(clean techs)* et l'identification des entreprises en portefeuille réalisant des efforts prononcés en matière de décarbonisation ;
- L'analyse de scénario à la fois au niveau des investissements et au niveau du bilan *(VaR Climat)*.

La phase d'identification et de mesure des risques est suivie d'une analyse de l'alignement du portefeuille d'investissements à travers l'analyse PACTA de 2 Degrees Investing Initiative[14] et la mesure de potentiel de réchauffement du portefeuille actions et obligations calculé par Carbon Delta[15]. **Ces indicateurs d'alignement nous permettent de mesurer la manière dont nos portefeuilles d'investissement sont alignés aux objectifs des accords de Paris** et de définir des actions correctrices sur le portefeuille afin d'en améliorer leur alignement.

Afin d'améliorer les profils carbone, VAR Climat et ESG des portefeuilles d'investissement, et en lien avec l'approche stratégique R.I.S.E U.P., Aviva France a développé un processus permettant de modifier progressivement et tendanciellement la composition des portefeuilles à travers d'une part, des désinvestissements sur les titres les plus pénalisants et d'autre part, le renforcement de nouveaux investissements dans des entreprises plus vertueuses. **Dans ce cadre, un objectif annuel d'investissement de 100 millions d'euros a été alloue aux investissements verts**.

(14) CDP : https://2degrees-investing.org/
(15) https://www.carbon-delta.com/

Pour ce faire, Aviva France réalise un pilotage des indicateurs ESG et climatiques et leur assigne des objectifs directionnels. La direction des investissements d'Aviva France dispose d'un outil de pilotage des risques Climat et ESG. Ces indicateurs sont également intégrés dans les analyses d'allocation d'actifs.
Aviva France développe une stratégie idoine pour les secteurs les plus émissifs. Cette stratégie inclut une revue périodique des secteurs les plus émissifs qui débouche sur des décisions d'investissement permettant de contribuer aux objectifs de verdissement du portefeuille d'investissements.

Amélioration progressive du profil carbone et ESG des portefeuilles mandats sur le long terme par une contribution positive des nouveaux investissements et un arbitrage sur le portefeuille existant

Portefeuille existant	Arbitrage positions existantes Nouveaux investissements Amélioration du score			**Portefeuille optimisé**
Outils	**Scores ESG**	**Profil carbone des contreparties + analyse fondamentale**	**Tests d'alignements 2 degrés + VaR Climat**	**Scores risques physiques**
Leviers	**Allocation stratégique**	• Pondération des différentes classes d'actifs pour pouvoir améliorer les scores ESG et carbone des portefeuilles		
	Investissements	• Diriger les nouveaux investissements vers les émetteurs qui permettront d'améliorer le profil des portefeuilles dans le temps • Effectuer des investissements thématiques (green bonds, sustainability bonds, infrastructure)		
	Arbitrages	• Détermination d'une enveloppe d'impact sur la réserve de capitalisation		

Interview de Séverine Escalier, gérante Mandats chez Aviva Investors France

Comment choisissez-vous les émetteurs dans lesquels investir en termes des critères d'évaluation ESG ?

Nous suivons régulièrement l'impact des émetteurs via la plateforme dédiée sur Bloomberg et les données quantitatives dans notre outil de gestion via les notes MSCI. Au niveau qualitatif, nous échangeons avec les analystes crédit et ESG sur ces thématiques.

Le pilotage ESG des portefeuilles est complexe car cela rajoute des contraintes supplémentaires et peut réduire l'univers d'investissement et induire à des biais sectoriels *(ex. plus de financière et moins d'énergie / utility)*. Par ailleurs, un émetteur peut avoir un bon score ESG et avoir une intensité carbone élevée même si elle est en baisse en raison de son secteur d'activité. Cette même problématique se pose également avec les scores des différents piliers E, S, G. Il est donc délicat d'optimiser un portefeuille sur cette base.

Enfin, notre équipe ESG en collaboration avec les équipes de gestion, travaille à l'élaboration d'un indicateur ESG de « momentum », qui devrait permettre une meilleure appréhension des risques et opportunités à moyen terme, et donc de la direction sur laquelle s'engagent les valeurs.

3.2 Identification et mesure des risques liés au changement climatique *(suite)*

La mesure de l'intensité carbone du portefeuille

Nous utilisons la mesure de l'empreinte carbone du portefeuille préconisée par les recommandations de la TCFD *(intensité carbone moyenne scope 1 et 2 pondérée tCO_2/millions de USD de chiffre d'affaires)* pour identifier et gérer l'exposition de nos investissements à une augmentation potentielle au prix de la tonne de CO_2 *(dont l'EU Emissions trading system)*. Le prix de la tonne de CO_2 s'établit actuellement à 27 euros *(soit une augmentation de 100% sur un an)*, mais il pourrait s'établir à 55 euros d'ici 2030 selon une étude de Carbon Tracker [16].

Ce prix est corroboré par le Fonds Monétaire International [17] qui estime que la tonne de carbone devrait avoir un prix de 70 dollars *(63 euros)* afin de limiter le réchauffement à 2°C par rapport à l'ère préindustrielle.

Graphique 16 : Évolution du prix de la tonne de CO_2 (EU Emissions Trading System) depuis début 2017 (prix en Euros).

La mesure de l'intensité carbone du portefeuille permet de mesurer l'évolution de la composition du portefeuille d'investissements ainsi que l'efficacité des arbitrages de portefeuille vers des investissements bas carbone au cours du temps et de mesurer la performance du portefeuille vis-à-vis de benchmarks.
Il permet aussi de mesurer l'exposition des investissements par rapport à l'éventualité d'une taxe carbone.

Aviva France a réalisé des efforts importants au cours de l'année 2018 pour décarboner le portefeuille d'investissement, notamment à travers la vente de 176 millions d'euros d'obligations émises par des producteurs d'électricité utilisant le charbon comme combustible.

Les portefeuilles actions *(145 tCO_2/$m)* et obligations *(157 tCO_2/$m)* d'Aviva se situent désormais au-deçà des portefeuilles de référence actions *(Eurostoxx 600 – 164 tCO_2/$m)* et obligations *(Barclays Euro Aggregate - 169 tCO_2/$m)*. La mesure de l'intensité carbone du portefeuille couvre 78% du portefeuille mandats.

(16) https://www.carbontracker.org/eu-carbon-prices-could-double-by-2021-and-quadruple-by-2030/
(17) https://www.imf.org/en/Publications/Policy-Papers/Issues/2019/05/01/Fiscal-Policies-for-Paris-Climate-Strategies-from-Principle-to-Practice-46826

Graphique 17 : Intensité moyenne pondérée des poches actions et obligations des portefeuilles mandats Aviva France de 2016 au 2018.

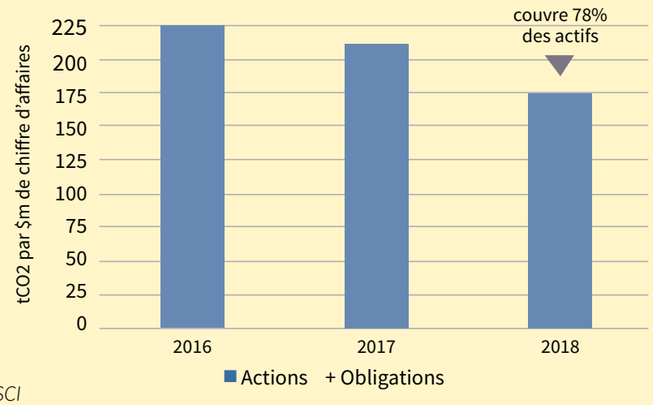

Source : Aviva / MSCI

Nous avons comme objectif de diminuer au cours du temps et plus rapidement que les indices de marché, l'intensité carbone de notre portefeuille d'investissements de manière à réduire sa sensibilité à l'augmentation du prix de la tonne de CO_2. Cela pourra être réalisé à travers la réduction de notre exposition aux secteurs d'activité les plus émissifs, comme les secteurs de la production d'électricité, des matériaux de construction, de l'automobile, du pétrole et du gaz.

Aviva France réalise également un suivi des efforts de gestion de l'énergie des entreprises dans lesquelles elle investit, ainsi qu'un suivi des efforts de développement des technologies vertes.
Cette analyse permet de comprendre comment les entreprises dans lesquelles nous investissons gèrent de manière proactive les risques de transition et les risques physiques liés à la transition énergétique.

Graphique 18 : Suivi des efforts de gestion de l'énergie des entreprises dans lesquels Aviva France investit .

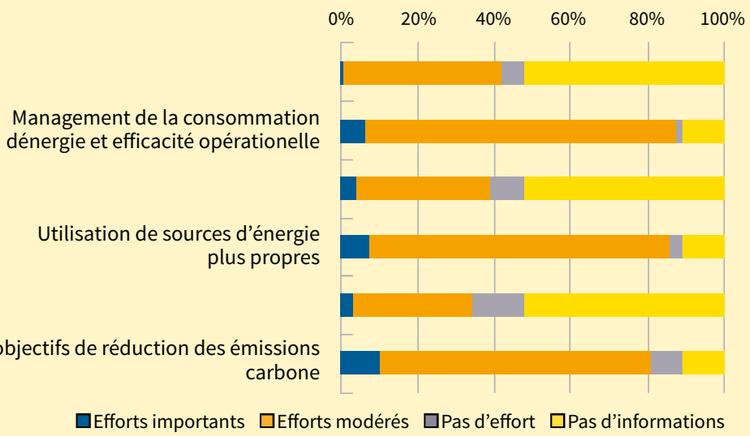

Source : MSCI

3.2 Identification et mesure des risques liés au changement climatique *(suite)*

Graphique 19 : Suivi des efforts de développement des technologies vertes par les entreprises dans lesquelles Aviva France investit.

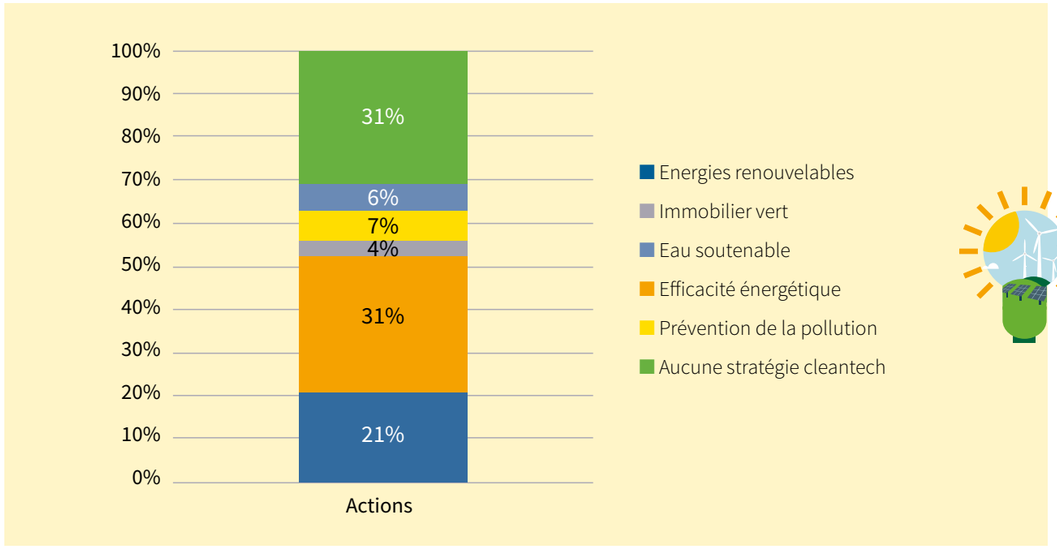

L'analyse de l'alignement du portefeuille d'investissements

Aviva a eu recours à l'indicateur de réchauffement potentiel du portefeuille d'investissement de la société de conseil Carbon Delta afin d'évaluer l'alignement des portefeuilles obligataires et actions avec l'objectif de 2°C de réchauffement des accords de Paris. Cette méthodologie prend en compte les émissions de CO_2 *(scope1)* des entreprises détenues ainsi que les revenus potentiels issus des investissements dans les technologies bas-carbone, permettant ainsi de donner une dimension prospective à l'analyse *(des informations complémentaires sur la méthodologie sont fournies en annexe)*.

Le potentiel de réchauffement du portefeuille est calculé comme étant la moyenne pondérée du potentiel de réchauffement des titres en portefeuille. Ce calcul se base sur l'alignement de chaque société détenue en portefeuille par rapport aux réductions nécessaires d'émission de gaz à effet de serre de son secteur, pour s'aligner avec l'objectif de réchauffement de 2°C maximum par rapport à l'ère préindustrielle.

Les actions que nous prenons afin de réduire notre exposition aux secteurs les plus carbo-intensifs devrait déboucher, au fil du temps, **sur une réduction progressive du réchauffement potentiel du portefeuille**. L'analyse menée par Carbon Delta montre que le potentiel de réchauffement de notre portefeuille actions est de 3,1°C, soit 0,5°C de moins que le benchmark Eurostoxx 50. De même, le potentiel de réchauffement de notre portefeuille obligataire est de 3,1°C, soit 0,3°C de moins que le benchmark Barclays Euro Corporate Bond Index. Des efforts restent à faire mais il est encourageant de constater que nos portefeuilles sont plus performants que l'ensemble des marchés financiers *(représenté par les indices)* en termes de risques climatiques.

Graphique 20 : Potentiel de réchauffement des poches actions et obligations des portefeuilles mandats Aviva France au 31/12/2018.

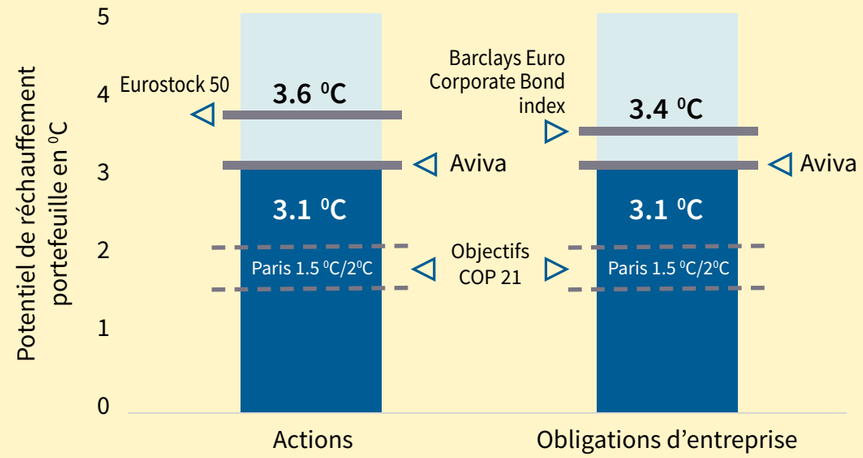

Source : Carbon Delta

Graphique 21 : Potentiel de réchauffement de la poche obligataire des portefeuilles mandats Aviva France au 31/12/2018 ventilé par secteurs d'activité.

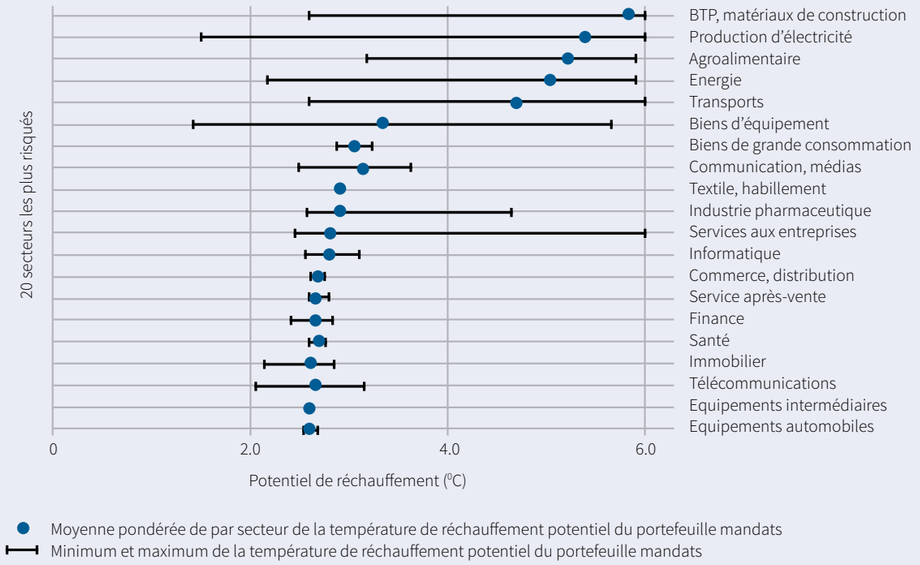

Source : Carbon Delta

3.2 Identification et mesure des risques liés au changement climatique *(suite)*

Le modèle PACTA

Aviva France a également eu recours au modèle PACTA développé par 2 Degrees Investing Initiative afin d'analyser l'alignement du portefeuille d'investissements avec un scénario 2°C. Alors que le modèle de potentiel de réchauffement du portefeuille de Carbon Delta utilise les scénarios du GIEC [18], le modèle PACTA mesure l'alignement du portefeuille avec le scénario 2°C de l'Agence Internationale de l'Energie *(AIE)* et se concentre sur les secteurs d'activité qui ont le plus recours aux énergies fossiles : les producteurs d'électricité, le secteur pétrolier et gazier ainsi que le secteur automobile.

L'analyse d'alignement PACTA montre que nous sommes relativement bien alignés à un horizon de 5 ans dans le domaine de la production d'électricité, le modèle ne prenant pas en compte nos investissements de 300 millions d'euros dans des infrastructures et des fonds d'énergies renouvelables.

Notre exposition au secteur pétrolier n'est pas en phase avec un scénario 2°C et les efforts dans ce sens devront être poursuivis. Enfin, dans le domaine de la construction automobile, nous sommes également au-dessus de l'objectif de 2°C, mais cela est dû à un biais sectoriel, les constructeurs automobiles n'ayant pas encore suffisamment développé leurs modèles de voitures électriques.

Graphique 22 : Analyse PACTA de l'alignement des poches actions et obligations des portefeuilles mandats Aviva France au 31/1/2018.

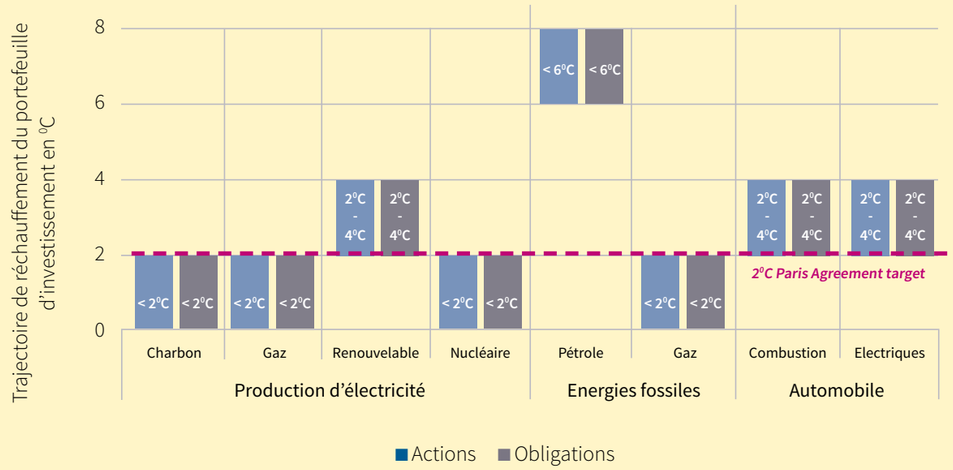

Source : 2 degrees Investing Initiative – PACTA tool

(18) GIEC : Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat

3.2.2 Identification et mesure des risques physiques

Comme pour le risque de transition, nous utilisons des modèles d'analyse des risques physiques en fonction de la nature des actifs financiers mais aussi pour comprendre l'impact des évènements climatiques sur nos résultats financiers.

Ces outils d'identification et de mesure des risques physiques incluent :

- Le suivi des risques physiques relatifs à l'exposition au risque souverain ;
- Les pertes potentielles relatives aux investissements dans l'immobilier et les infrastructures ;
- Le suivi des pertes d'Aviva causées par des évènements climatiques ;
- Le suivi de l'exposition des entreprises aux risques de nature physique dont canicule, stress hydrique, précipitations ou tempêtes a travers le modèle de Carbon Delta *(des informations complémentaires sont fournies en annexe).*

Le suivi des risques physiques relatifs à l'exposition au risque souverain

Aviva utilise l'index Global Adaptation Index de l'université américaine de Notre Dame (ND-GAIN) [18] afin de mesurer l'exposition aux risques liés au changement climatique de ses investissements dans les États souverains, qui représentent environ un tiers du portefeuille d'Aviva *(voir graphique 23)*. L'indice ND-GAIN mesure la vulnérabilité des États souverains au changement climatique ainsi que leur capacité à s'adapter et à réduire l'impact induit par ces changements.

Graphique 23 : Exposition les plus importantes d'Aviva France aux souverains en fonction de leur score ND GAIN (poche obligataire des portefeuilles mandats Aviva France).

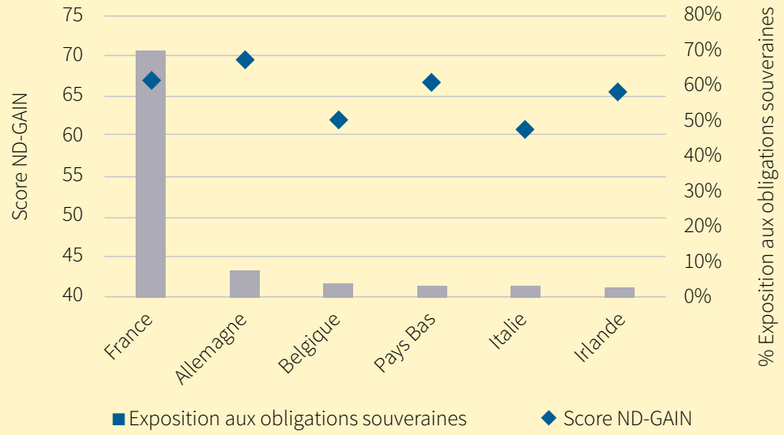

Source : Aviva / ND Gain

(18) L'indice ND-GAIN mesure la capacité d'un Etat souverain à s'adapter au changement climatique en considérant trois variables : préparation économique, préparation en termes de gouvernance et préparation sociétale.

3.2 Identification et mesure des risques liés au changement climatique *(suite)*

L'exposition d'Aviva France est concentrée sur les pays développés les moins susceptibles de souffrir des conséquences des risques physiques liés au changement climatique. Aviva France n'a pas d'exposition aux pays dont la qualité du crédit dépend des revenus de l'extraction des ressources pétrolifères et gazières.

En ce qui concerne l'exposition des États souverains au risque de transition, une étude de l'OCDE [20] indique que les pays du G20 pourraient bénéficier d'un gain de croissance lié à la transition énergétique.

Le suivi des risques physiques impactant les investissements dans l'immobilier

Aviva France, en collaboration avec le groupe Aviva, a développé une méthodologie pour analyser les impacts des risques physiques sur son portefeuille immobilier. Ce modèle utilise des informations telles que la localisation du bien, son type d'occupation ainsi que la nature de la construction, afin de déterminer une perte liée aux évènements climatiques correspondant à un évènement extrême se produisant une fois tous les 200 ans. L'analyse couvre 5 milliards d'euros de biens immobiliers appartenant à Aviva France et pour la très grande majorité situés en France.

Elle montre que, si une tempête extrême ainsi qu'une inondation majeure devaient se produire cette année, **les pertes d'Aviva France ne seraient que de 0.03%** de la valeur de son portefeuille immobilier.
Cette approche permet de modéliser les évènements climatiques extrêmes mais ne permet pas de modéliser des évènements plus chroniques liés au changement climatique. C'est pour cette raison que nous avons recours à des modélisations complémentaires pour les risques physiques.

Vivid Economics et Climatewise ont ainsi réalisé une étude portant sur l'impact des tempêtes hivernales sur notre portefeuille immobilier dans un scénario 2 °C et une scénario 4°C à échéance 2050 sur la base du modèle Climada. **Il en ressort que les pertes sur notre patrimoine immobilier *(5 milliards d'euros)*** liées aux tempêtes hivernales ne devraient pas varier matériellement entre la période actuelle et 2050 aussi bien pour un scénario 2°C ou un scénario 4°C. Cela est dû au fait qu'il n'y ait pas de relation linéaire entre l'augmentation des températures et la fréquence ou l'intensité des tempêtes hivernales.

(20) OCDE: Organisme de Coopération et Développement Economique - https://www.oecd.org/environment/cc/g20-climate/synthesis-investing-in-climate-investing-in-growth.pdf

Graphique 24 : Impact financier des tempêtes hivernales sur notre portefeuille immobilier dans un scénario 2 °C et un scénario 4°C à échéance 2050.

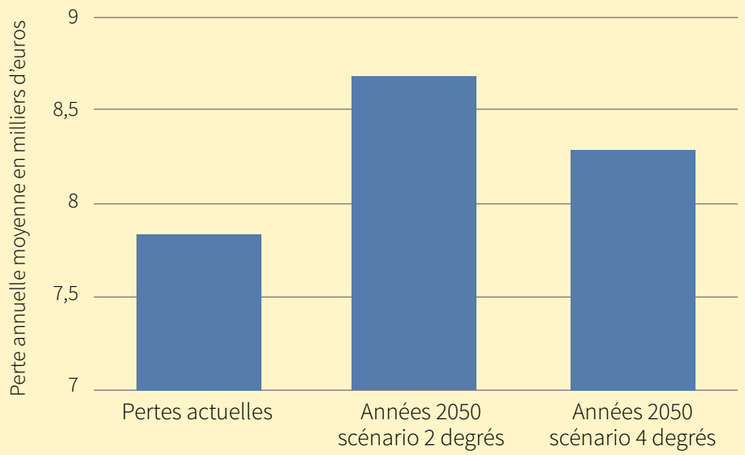

Source : Vivid Economics and Sayers and Partners.

Graphique 25 : Exposition géographique des actifs immobiliers d'Aviva France.

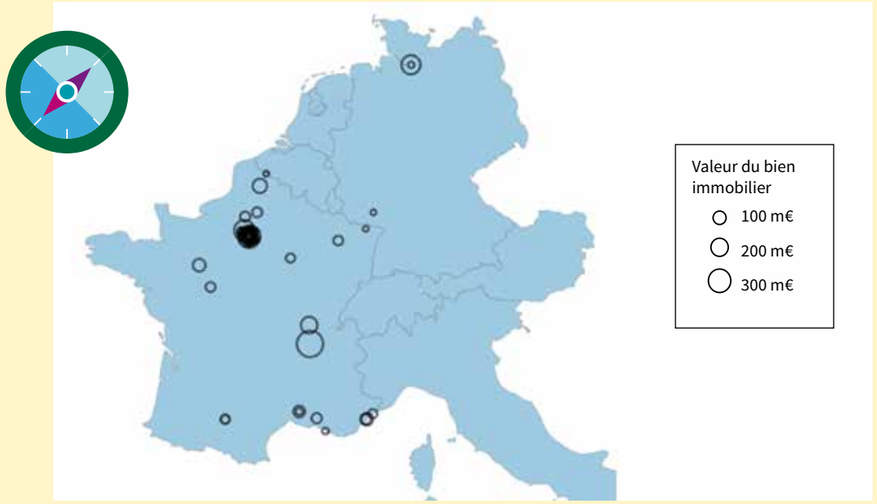

3.2 Identification et mesure des risques liés au changement climatique *(suite)*

L'exposition aux périls de nature physique des entreprises dans lesquelles nous investissons

Au sein de ce portefeuille, les épisodes caniculaires, de stress hydrique et de précipitations extrêmes posent les risques les plus importants. Les entreprises dans lesquelles Aviva France investit sont pour leur grande majorité localisées en Europe et en Amérique du Nord. Ces régions sont moins exposées aux risques physiques que l'Amérique latine, l'Asie du Sud Est ou l'Afrique.

Graphique 26 :
Exposition aux risques physiques dans les poches actions et obligations des portefeuilles mandats Aviva France sur une échelle de 0 à 100.

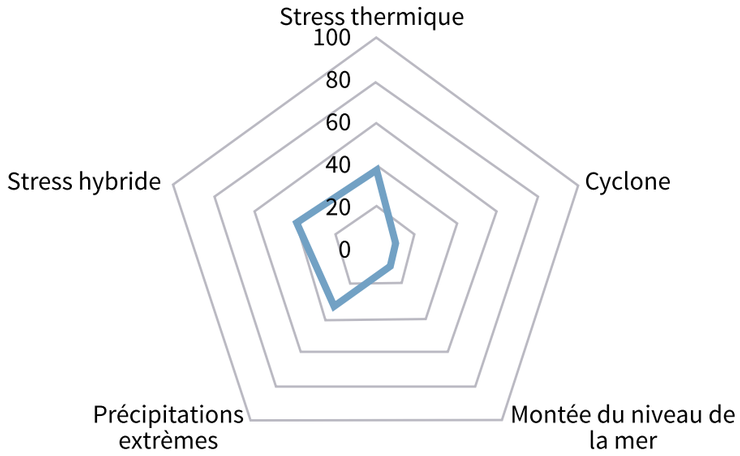

Graphique 27 : Carte d'exposition des sites au stress hydrique et sécheresse

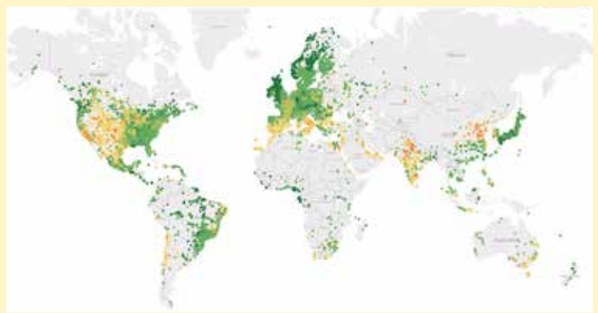

Les zones géographiques particulièrement vulnérables en matière de sècheresse et de stress hydrique se concentrent principalement dans l'Ouest des États-Unis, l'Inde, la Chine et l'Europe du Sud.

Les entreprises les plus exposées aux risques liés à la rareté de l'eau appartiennent principalement aux secteurs alimentation, boisson et tabac, trois secteurs dans lesquels le portefeuille d'Aviva France est investi. L'exposition à ces risques est mesurée et intégrée dans notre modèle de VAR Climat.

Source : Four Twenty Seven

Le suivi des pertes d'Aviva causées par des évènements climatiques

Concernant nos engagements assurantiels, nous sommes conscients que les pertes causées par les phénomènes climatiques pourraient devenir plus fréquentes, plus importantes et davantage concentrées sur certaines régions géographiques. La vitesse du changement climatique et les réponses des acteurs économiques en termes de mise en place de stratégies d'adaptation et de réduction des risques climatiques pourraient impacter au cours du temps notre capacité à proposer des produits d'assurance qui restent à la fois accessibles pour nos clients et profitables économiquement pour Aviva.

Ce constat nous a amenés à considérer de manière explicite l'impact des tendances climatiques récentes et des évènements météorologiques extrêmes dans notre politique de tarification et notre processus de planification financière. Aviva France a ainsi calculé des ratios de pertes attribuables aux conditions météorologiques extrêmes, à savoir la différence entre le ratio des primes d'assurance versées et les indemnités réglées *(nettes de réassurance)* : les pertes attribuées aux conditions météorologiques extrêmes se sont accentuées entre 2016 à 2018.

Graphique 28 : Impact attribuable aux évènements météorologiques sur le ratio combiné[21] d'Aviva France (après réassurance)

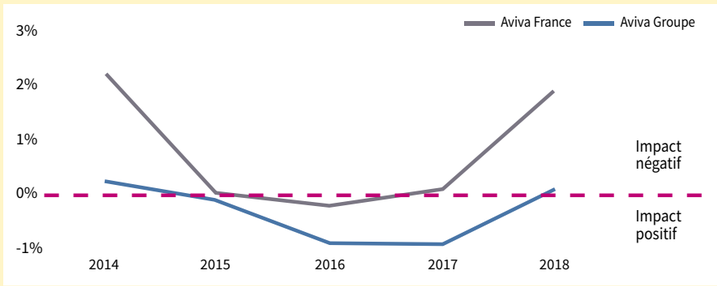

Ce schéma montre que l'impact des évènements météorologiques sur la profitabilité des opérations est pire en France que pour le groupe Aviva depuis 2015.

Source : Aviva

Graphique 29 : Pertes attribuables aux évènements climatiques

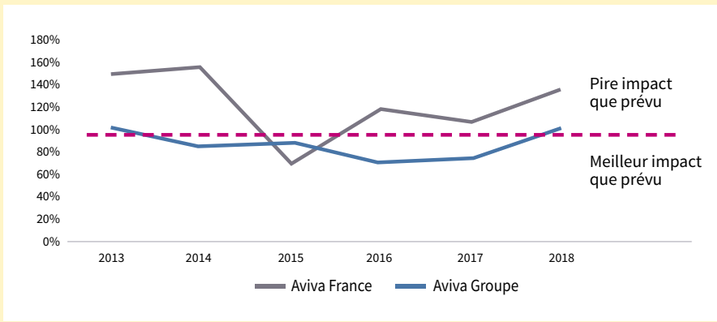

Ce schéma montre que les pertes attribuables aux évènements climatiques ont été pires pour Aviva France par rapport au reste du groupe Aviva.

Source : Aviva

(21) Le ratio combiné est un des indicateurs de référence des assureurs. Il leur permet de mesurer leur rentabilité sur les produits Biens & responsabilité *(Auto, MRH, etc.)* et Prévoyance & santé.

3.2 Identification et mesure des risques liés au changement climatique *(suite)*

Value at Risk Climat

De nombreux scénarios climatiques reposent sur une augmentation graduelle des températures

- Les risques et opportunités liés au changement climatique peuvent impacter la profitabilité ainsi que la solvabilité des sociétés d'assurance et mettre en péril les fondements de leur modèle d'activité. Jusqu'à présent, les analyses des risques climatiques reposaient sur des modèles rétrospectifs comme l'analyse de l'empreinte carbone qui, bien qu'utiles, ne donnent pas une véritable analyse prospective de ces risques dans leur impact sur la profitabilité des sociétés d'assurance sous différents scénarios de réchauffement climatique.

- Afin de considérer l'impact de ces risques et opportunités liés au changement climatique à travers différents horizons temporels, nous avons modélisé une Value at Risk [22] *(VaR)* Climat dans le cadre d'un groupe de travail du programme des Nations Unies pour l'environnement *(UNEP FI)*, en collaboration avec Carbon Delta et Elseware *(une société spécialisée dans la modélisation et la quantification des risques financiers)*.

- **Cette VaR Climat nous permet de quantifier financièrement les pertes potentielles pour Aviva France** générées par le changement climatique *(risques physiques et de transition)* pour différents scénarios. Ainsi, cet indicateur nous permet de mesurer de manière agrégée pour chacun des scénarios du GIEC les impacts des risques et opportunités liés au changement climatique tout en utilisant différentes hypothèses de politiques publiques, évolutions technologiques, facteurs macroéconomiques *(par exemple le changement de la demande des consommateurs)* et de phénomènes météorologiques extrêmes. Des informations détaillées sur notre approche VaR Climat sont fournies en annexe.

- La mise au point de la méthodologie de VaR climat est la résultante d'une collaboration interdisciplinaire entre les différentes fonctions d'Aviva, formant un comité d'experts, internes et externes, incluant des membres de l'Institut de recherche Grantham sur le changement climatique et l'environnement de la London School of Economics.

- **Le GIEC a défini quatre scénarios potentiels futurs de changement climatique**. Chaque scénario décrit une trajectoire potentielle des niveaux futurs d'émission de gaz à effet de serre qui peuvent être associés à une augmentation des températures par rapport à l'ère préindustrielle et à des niveaux de réduction des émissions nécessaires :
1) augmentation de 1.5°C *(émissions diminuées de moitié d'ici 2050)*,
2) 2°C *(émissions stabilisées au niveau de la moitié des émissions actuelles à l'horizon 2080)*,
3) 3°C *(émissions augmentant jusqu'en 2080 puis diminuant par la suite)*,
4) et 4°C *(émissions continuant à augmenter au rythme actuel)*.

- Le rapport du GIEC sur le réchauffement climatique à 1.5°C [23], publié en octobre 2018, alerte sur la nécessité de prendre des mesures drastiques de sorte à maintenir le niveau de réchauffement climatique sous 1.5°C et sur les conséquences dramatiques au cas où cet objectif ne serait pas atteint. L'effort qui doit être consenti afin d'atteindre cet objectif de 1.5°C est sans précèdent : les émissions de CO_2 devront être réduites de 65% à 90% (en fonction des secteurs d'activité) d'ici 2050 alors que les investissements dans les technologies bas carbone et d'efficacité énergétique devront être multipliés par 5.

(22) Valeur en jeu en Français.
(23) https://www.ipcc.ch/sr15/

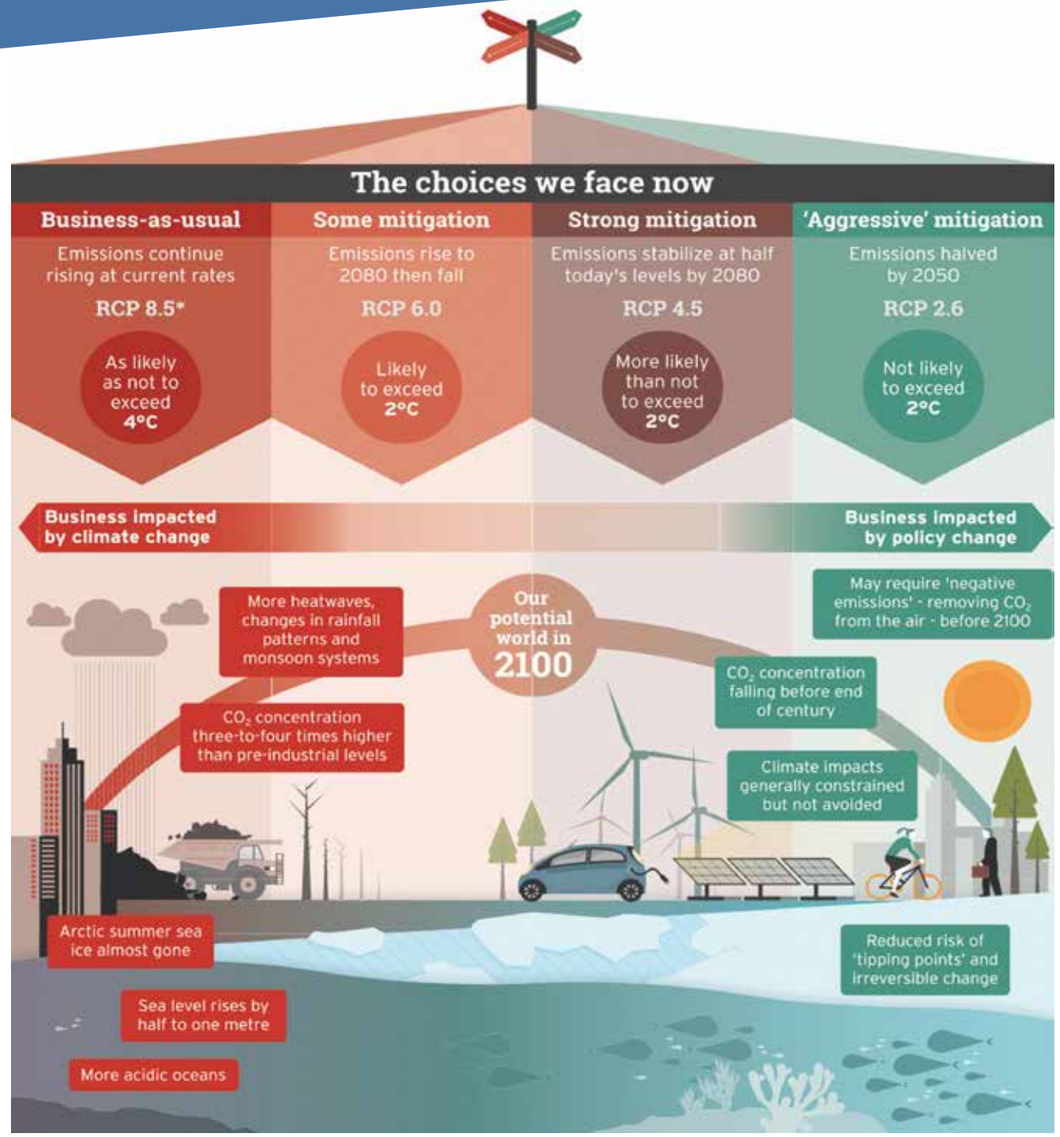

Dans le pire scénario du GIEC (réchauffement climatique à 4°C)

- Dans le pire scénario du GIEC (réchauffement climatique à 4°C), le risque de transition apparait plus limité alors que les risques physiques sont exacerbés. En particulier, les risques d'inondations, de sècheresses, de feux de forêt, d'épisodes caniculaires ou de grand froid augmenteraient de manière importante. Enfin, la montée du niveau de la mer et la sècheresse pourrait engendrer des mouvements de population très importants ou l'apparition de maladies tropicales dans les zones tempérées.

De nombreux scénarios climatiques communément disponibles reposent sur une augmentation graduelle des températures auxquelles les politiques publiques répondent de manière coordonnée à l'échelle globale.

3.2 Identification et mesure des risques liés au changement climatique *(suite)*

Dans le pire scénario du GIEC (réchauffement climatique à 4°C) suite

- Ces scénarios ne considèrent pas la possibilité de politiques publiques chaotiques et disjointes qui sont déterminées de manière soudaine alors que les conséquences les plus extrêmes du changement climatique se font ressentir [24]. Notre approche de VaR climat combine les quatre scénarios du GIEC *(1.5°C, 2°C, 3°C et 4°C)* que nous avons pondérés sur la base de leur probabilité de réalisation. Nous avons ainsi surpondéré les scénarios 3°C et 4°C compte tenu du fait que des modèles climatiques *(tels que le modèle PAGE ICE)* estiment que l'augmentation moyenne de la température sera de 3.4°C d'ici 2100 si les États se limitent aux promesses faites lors des accords de Paris.
- Le graph 29 montre les conséquences financières potentielles *(du 5e au 95e percentile)* pour Aviva France sur la base de notre analyse VaR Climat pour chacun des quatre scénarios du GIEC ainsi que pour l'ensemble des quatre scénarios agrégés. Aviva France est ainsi le plus exposé au scénario 4°C *(émissions continuant à augmenter au rythme actuel)* dans lequel les risques physiques dominent, réduisant ainsi la valeur de nos actifs financiers et de ceux de nos clients.
- Les scénarios 1.5°C et 2°C sont les deux seuls scénarios présentant un impact potentiellement positif pour Aviva France (avec un impact moyen négatif). Les impacts des risques physiques sont beaucoup moins négatifs que pour le scénario 4°C mais l'effort de transition requis a des effets négatifs sur les secteurs les plus intensifs en carbone (producteurs d'électricité par exemple). Ces effets négatifs sont partiellement compensés par les évolutions technologiques générant un surcroît de chiffre d'affaires dans d'autres secteurs *(automobile par exemple)*.
- Les résultats de l'agrégation des quatre scénarios sont dominés par les scénarios 3°C et 4°C, reflétant le fait que les actions publiques existantes ou en préparation ne sont pas suffisamment ambitieuses ou coordonnées pour atteindre les objectifs assignés par la conférence COP 21 de Paris, à savoir un objectif de réchauffement climatique de l'ordre de 1.5°C à 2°C par rapport à l'ère préindustrielle.
- Le scénario 1.5°C est dominé par le risque de transition même après avoir pris en compte les effets positifs du surcroît de chiffre d'affaires lié aux technologies vertes. Dans le scénario 2°C, les risques physiques et les risques de transition sont plus équilibrés alors que dans les scénarios 3°C et 4°C, les risques physiques dominent.
- Dans l'ensemble des scénarios, l'impact du réchauffement climatique sur nos engagements assurantiels du passif est plus limité que sur la performance du portefeuille d'investissement. Néanmoins, le changement climatique pourrait avoir un effet sur les segments d'activité vie et retraites à cause des variations des taux de mortalité liées soit à l'augmentation de la fréquence et/ou de l'intensité des épisodes caniculaires ou de grand froid, soit à une réduction de la pollution grâce à la transition énergétique. L'impact du réchauffement climatique sur la partie dommages est plus limité à cause du court horizon temporel des engagements assurantiels et de notre faculté de revoir la tarification des polices d'assurance à un rythme annuel.
Au final, les effets physiques du changement climatique auront pour conséquence que certains risques pourraient devenir inassurables ou non rentables à assurer à long terme.

(24) Too late, too sudden: Transition to a low-carbon economy and systemic risk, ESRB : https://www.esrb.europa.eu/pub/pdf/asc/Reports_ASC_6_1602.pdf

Graphique 30 : Résultats initiaux de l'analyse VaR Climat pour Aviva France en fonction de différents scénarios.

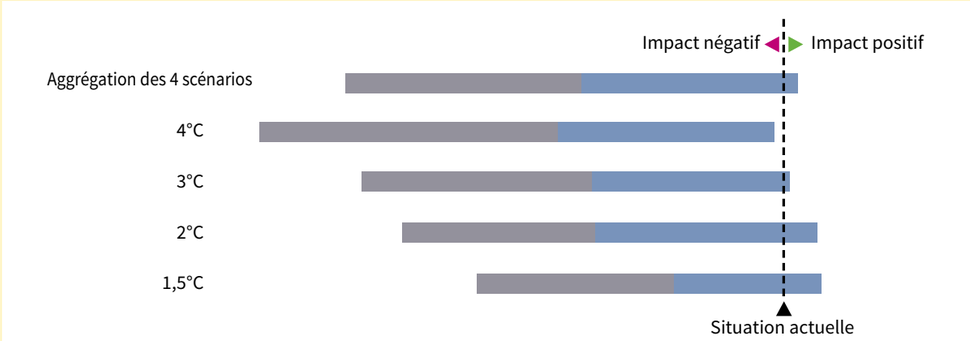

Source : Aviva / Elseware

Les barres grises représentent les résultats de la VaR climat entre le 5e percentile et l'estimation moyenne pour chaque scénario de réchauffement climatique alors que les barres bleues représentent les résultats entre l'estimation moyenne et le 95e percentile.

Graphique 31 : Impact respectif des risques physiques et des risques de transition sur les portefeuilles d'investissement d'Aviva au 31/12/2018.

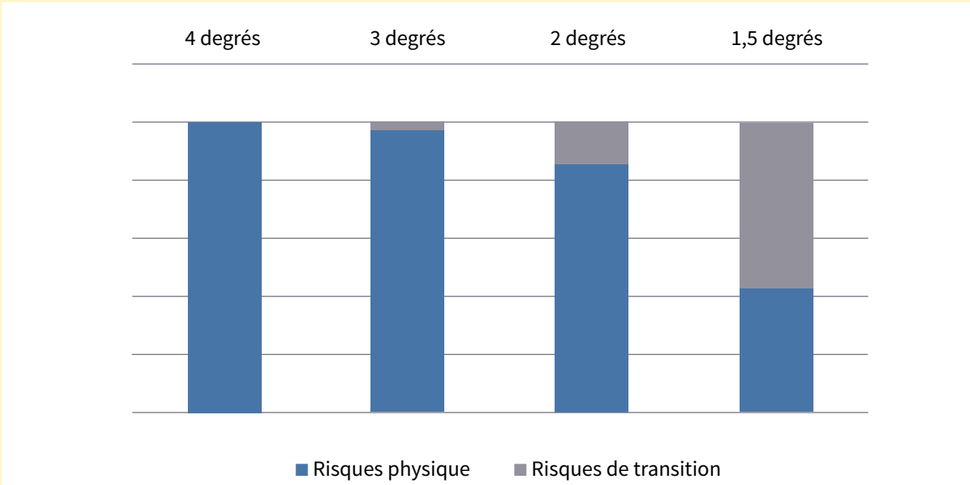

Source : Aviva / Elseware

4. La communication d’Aviva sur les problématiques ESG / Climat

4.1 CONCLUSION

4.2 ANNEXE

La communication d’Aviva sur les problématiques ESG / Climat

Le présent rapport est destiné à communiquer sur la déclinaison par Aviva France des politiques ESG et climat mises en place par le groupe Aviva, mais aussi à souligner les éléments qui l’en distinguent.

La transparence sur ces questions est indispensable pour informer les parties prenantes, des investisseurs institutionnels aux épargnants en passant par les régulateurs et les organisations non-gouvernementales, mais aussi pour faire avancer la prise en compte des enjeux liés au développement durable.

Le Groupe Aviva Plc publie chaque année sur son site internet un rapport dédié à sa responsabilité sociétale ainsi qu’un document détaillant les actions mises en place pour répondre aux enjeux du changement climatique, dont les problématiques ESG dans le cadre de référence TCFD.

Aviva Plc rend également publiques les réponses aux questions formulées par les associations spécialisées dans la notation des politiques destinées à lutter contre le changement climatique, CDP [25] et ClimateWise [26]. L’ensemble de ces rapports se complémentent et constituent un véritable écosystème de rapports détaillant notre approche vis-à-vis des problématiques ESG et Climat, chaque rapport proposant un angle d’approche unique.

Ces actions s’inscrivent dans la continuité de l’engagement international du groupe Aviva Plc sur ces sujets *(voir page 6 en introduction « des sujets historiques pour Aviva »)*. Maurice Tulloch, Directeur général du groupe depuis mars 2019, a été pendant 5 ans Président de l’organisation ClimateWise, encourageant ainsi le secteur et ses équipes à se mobiliser : *“Compte tenu de l’augmentation continue de l’exposition aux catastrophes naturelles, le secteur de l’assurance ne peut plus simplement s’appuyer sur une stratégie de réévaluation et de re-tarification des risques. Cela risquerait de voir se multiplier des marchés non assurables, ce qui pourrait compromettre la pertinence et l’avenir de notre secteur. Il n’y a pas de solution simple. Une réponse significative et durable aux risques liés au changement climatique doit s’articuler autour d’une réflexion systémique sur le risque climatique et d’une approche collaborative, exploitant toutes les ressources de notre secteur et créant des partenariats.* ***ClimateWise existe précisément pour soutenir une telle réponse****. Nous soutenons notre industrie dans la mesure où elle répond aux risques et opportunités inhérents à la transition vers une économie sans carbone et résiliente au changement climatique.“*

Pour aller plus loin, Aviva Investors ainsi qu’Aviva Investors France publient annuellement un rapport dédié à l’investissement responsable, reprenant les initiatives, méthodes et outils visant à promouvoir et généraliser l’intégration des considérations ESG dans la gestion d’actifs. La documentation des fonds distribués par Aviva Investors France inclue systématiquement leur empreinte carbone, afin d’aider nos clients à appréhender l’impact de leur épargne sur l’environnement et le changement climatique.

(25) https://www.cdp.net/fr
(26) https://www.cisl.cam.ac.uk/business-action/sustainable-finance/climatewise

4. La communication d'Aviva sur les problématiques ESG / Climat *(suite et fin)*

Graphique 32 : Exemple de reporting de l'empreinte carbone pour le fonds Aviva Investors Japon ISR d'Aviva Investors France (disponible sur internet).

Ce rapport présente une série de résultats relatifs aux caractéristiques environnementales, sociales et de gouvernance (ESG) du fonds. Ces dimensions sont analysées selon les thèmes et critères suivants :

3 piliers	10 thèmes	37 critères dont :
Environnement	Changement climatique	Emissions carbonées, vulnérabilité au changement climatique, empreinte carbone des produits
	Ressources naturelles	Stress hydrique, matières premières, biodiversité
	Pollution et déchets	Emission toxique et déchet, déchets électroniques, déchets d'emballage
	Opportunités environnementales	Bâtiments verts, technologie verte, énergie renouvelable
Social	Capital humain	Santé et sûreté au travail, gestion du travail, développement du capital humain
	Responsabilité des produits	Qualité et sûreté des produits, sécurité des données, investissement responsable
	Opposition des parties prenantes	Approvisionnement controversé
	Opportunités sociales	Accès aux services de communication, accès aux services de santé, accès aux services de la finance
Gouvernance	Gouvernance d'entreprise	Conseil d'Administration, rémunération, structure, comptabilité
	Comportement des entreprises	Ethique des affaires, corruption et instabilité, transparence fiscale

INDICATEURS

Afin d'évaluer chacune des composantes indépendamment, les notations issues de la recherche MSCI sont utilisées.
La performance générale est appréciée grâce aux notes globales, pondérées et ajustées.
Les notes ajustées permettent de comparer différents secteurs entre eux.
L'impact carbone est également calculé à partir de données fournies par MSCI

APPROCHE ESG

Approche *Best in Class*

Cette approche n'exclut aucun secteur a priori mais conserve les meilleurs acteurs de chaque secteur dans l'indice de référence.
Pour être éligible à l'investissement , une société doit figurer parmi les 80% des mieux notés de chaque secteur (11 secteurs identifiés). Dans la limite de 10% de l'actif net, des investissements non notés ou ne satisfaisant pas au critère sectoriel précédent sont possibles, sous réserve d'étude motivée du gérant et validée en comité ESG interne.

INDICE DE REFERENCE

Topix (dividendes nets réinvestis)

■ Couverture par un score ESG

Portefeuille*	96.6%

■ Scores ESG

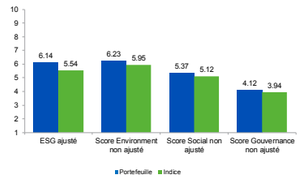

Sources: BRS & MSCI au 28/6/2019

■ Evolution du score ESG relatif

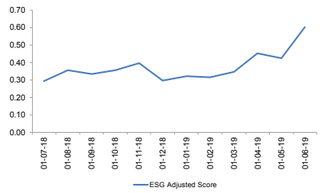

Sources: BRS & MSCI au 28/6/2019

■ Répartition par score ESG

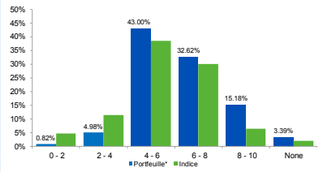

Sources: BRS & MSCI au 28/6/2019

■ Répartition des notations ESG

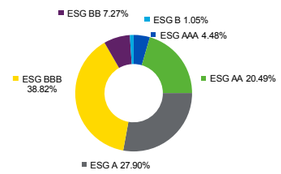

Sources: BRS & MSCI au 28/6/2019

■ 10 meilleurs scores ESG

Description de l'actif	Poids dans le portefeuille en %	Score ESG Ajusté
	4.71%	
KDDI CORP	1.60%	10.0
NTT DOCOMO INC	1.54%	10.0
INPEX CORP	0.55%	9.0
SUMITOMO MITSUI TRUST HOLDINGS INC	0.39%	8.5
SUMITOMO CHEMICAL LTD	0.35%	10.0
OMRON CORP	0.28%	9.6
SEKISUI CHEMICAL LTD	0.00%	9.3
IBIDEN LTD	0.00%	8.7
DUSKIN LTD	0.00%	10.0
HITACHI ZOSEN CORP	0.00%	9.7

Sources: BRS & MSCI au 28/6/2019

■ 10 plus bas score de controverse

Nom de l'actif	Poids dans le portefeuille en %	Score de controverse
	2.03%	
AGC INC	0.60%	1.0
BP CASTROL	0.00%	1.0
DAIWA SECURITIES GROUP INC	0.23%	1.0
JAPAN TOBACCO INC	0.69%	1.0
LEOPALACE21 CORP	0.00%	1.0
MITSUBISHI MOTORS CORP	0.17%	1.0
MIZUNO CORP	0.00%	1.0
NOMURA HOLDINGS INC	0.34%	1.0
SURUGA BANK LTD	0.00%	1.0
TOKYO ELECTRIC POWER HOLDINGS INC	0.00%	0.0

Sources: BRS & MSCI au 28/6/2019

■ Emission carbone *

(en tonnes par Million de dollars de revenus)

28/6/2019	Portefeuille **	Indice	Relatif
Total	108.9	109.6	-0.7

* Hors souverains
** Transparisation complète

Sources: BRS & MSCI au 28/6/2019

31/5/2019	Portefeuille	Indice	Relatif
Total	104.5	109.2	-4.7

Sources: BRS & MSCI au 28/6/2019

■ Exemple de critères d'indicateurs d'impact

		Valeur	Pourcentage de sociétés scorées
Environnement	Indicateur de changement climatique	7.71	91%
Social	Pourcentage moyen de femmes occupant un poste de direction	30%	92%
Gouvernance	Pourcentage moyen d'indépendance du conseil d'administration	73%	97%
Droits humains	Indicateur de controverses relatives aux droits de l'homme	8.36	97%

Sources: BRS & MSCI au 28/6/2019

Aviva Vie Solutions Durables

Aviva France travaille de concert avec Aviva Investors France et s'attache à ce que les données intégrées dans ce rapport puissent être accessibles au plus grand nombre.

Lors de la publication du rapport ESG Climat 2018 Aviva France avait diffusé pour la première fois une infographie destinée au grand public, sur son site internet aviva.fr ainsi que sur les réseaux sociaux.

Cette infographie a également été diffusée à notre réseau d'apporteurs Agents Aviva et de courtiers.
La sensibilisation se poursuit dans le sens d'une plus grande appropriation de ces sujets par ceux qui proposent des solutions d'investissement aux particuliers *(voir document en annexe)*.

Début 2019 lors des Rendez-vous de l'Investissement organisés chaque année par Aviva France, les apporteurs ont ainsi suivi une formation sur l'investissement responsable. L'information pédagogique a été depuis reprise dans une documentation commerciale.

Fortement souhaitée par les ONG, une plus grande lisibilité des actions ayant un impact sur le changement climatique est à la fois une nécessité et une manière d'améliorer l'efficacité de notre prise de parole sur le sujet, auprès de nos clients et plus largement du grand public.

Aviva France relaie en interne et en externe de nombreuses initiatives visant à diffuser les informations relatives au changement climatique et plus largement à la prise en compte des enjeux du développement durable. Sa participation active à des initiatives de place telles que Finance For Tomorrow, think-tank créé au sein de Paris Europlace, contribue à davantage sensibiliser sur la participation des investisseurs aux dynamiques de financement de la transition énergétique et d'influence en matière d'intégration des critères ESG.

Aviva France s'engage en prenant la parole dans des événements comme Impact[2] *(organisé chaque année à l'Hôtel de Ville de Paris par INCO, accélérateur des entreprises à impact)*, ainsi qu'en publiant régulièrement des tribunes dans la presse. Toutes les initiatives d'Aviva France destinées à communiquer sur ses initiatives, actions et résultats, sont cohérentes avec sa volonté de faire adopter plus largement l'investissement responsable et les placements éthiques.

Le lancement, le 15 avril 2019, d'une nouvelle offre d'investissement responsable, Aviva Vie Solutions Durables, positionne Aviva France comme un acteur profondément impliqué dans le développement de l'épargne engagée. ***Sa gamme complète de produits d'épargne s'adresse aux épargnants désireux de solutions d'investissement ayant un impact durable et clair sur des problématiques environnementales ou sociales***.

Pour investir davantage au bénéfice d'une transition énergétique maîtrisée et d'un développement économique durable, il est indispensable de ne pas limiter la dynamique de l'investissement responsable aux investisseurs institutionnels. Aviva France est convaincu que proposer des produits grand public est la clé d'une transition climatique maîtrisée et d'un développement durable assuré.
Cette gamme Aviva Vie Solutions Durables sera l'occasion de communiquer plus largement auprès de tous nos clients sur les mécanismes et les différents impacts de l'investissement responsable.

4.1 Conclusion

Mesurer c'est choisir

En 2018, nous avons poursuivi nos efforts d'intégration des enjeux ESG et climat dans la gestion des risques et dans la politique d'investissement. En particulier, nous avons progressé sur la mesure des risques climatiques en incluant une analyse de scénarios climatiques et un nouvel indicateur d'alignement 2°C couvrant les portefeuilles actions et obligations. En effet, seule une meilleure connaissance de notre exposition peut nous permettre d'infléchir nos investissements année après année vers une part plus verte et responsable. ***Ainsi, en analysant et en mesurant les impacts de manière plus fine et plus large, nous prenons conscience des risques de l'inaction : mesurer, c'est choisir***.

Il en découle une volonté forte et manifeste de traduire en actions les résultats de nos analyses, pour nous et nos parties prenantes. Pour les années à venir nous souhaitons renforcer nos efforts dans 4 directions :

- ***Sur le plan de la gouvernance*** avec la création d'un Comité de Suivi ESG et Climat visant au suivi des performances extra financières des portefeuilles et la mise en œuvre opérationnelle de des stratégies ESG / Climat au sein des portefeuilles. Dès 2019, nos équipes de gestion devront davantage intégrer la performance extra-financière, dans ses différentes composantes, dans les choix d'investissement. Nous en mesurerons les progrès tout au long de l'année au sein de ce Comité.

- ***Sur le plan de la stratégie financière*** des portefeuilles avec une formalisation précise et plus étendue de la stratégie ESG Climat d'Aviva France, depuis la définition des Allocations Stratégiques d'Actifs *(au travers des études Actifs Passifs)* jusqu'à leur exécution au travers des mandats de gestion auprès de nos gestionnaires d'actifs avec la fixation d'objectifs quantitatifs et qualitatifs adaptées. Nous nous appuierons sur le lancement d'une taxonomie européenne des investissements verts et bruns, renforcée en interne sur les classes d'actifs où nous sommes le plus investis. Nous resterons à l'écoute des progrès en matière de mesures d'impact et des nouvelles méthodologies disponibles. Nous poursuivrons ainsi le processus d'alignement des portefeuilles sur une trajectoire 2°C, permis par la mesure des nouveaux indicateurs dédiés à cette thématique. Cela nous permettra de mieux satisfaire aux exigences de reporting issues des recommandations TCFD, dont le présent rapport s'est largement inspiré.
  Notre objectif est au final d'améliorer constamment les profils ESG de nos portefeuilles en absolu et par rapport à notre univers de référence au travers du renforcement de nos investissements verts, la revue des secteurs les plus contributifs au risque climatique et la recherche des opportunités d'investissement pour profiter des innovations les plus prometteuses en matière de climat tout en réduisant la part brune de nos actifs par des arbitrages.

- ***Sur le plan de la politique d'engagement***, nous devons nous engager davantage en France vis-à-vis des émetteurs détenus en portefeuille, qu'il s'agisse d'entités privées comme publiques, d'actions comme d'obligations. Cette politique devra se traduire de manière encore plus explicite dans nos votes en assemblées.

- ***Sur le plan du développement de l'Investissement Socialement Responsable (ISR)*** avec l'augmentation des encours sous gestion soit labellisés ISR soit respectant les exigences du label ISR : nous avons commencé à inviter et à encourager nos réseaux de distribution et nos assurés à nous suivre en investissant dans les unités de compte ISR, en proposant depuis avril dernier une véritable gamme de produits d'épargne responsable. Une campagne de presse print et digitale a été à cette occasion mise en place pour interpeller sur l'importance de l'épargne dans la logique d'investissement responsable *(voir en annexe)*.

Cette conclusion ne serait pas complète sans l'engagement que nous prenons dès à présent de renouveler l'expérience enrichissante du groupe d'experts de la finance durable, qui confirme notre choix de la transparence sur ces sujets.

4.2 Annexe

Climate VaR Modelling Approach / Scénarios climatiques envisagés

Aviva développe des mesures permettant d'évaluer les impacts potentiels sur l'entreprise des risques et opportunités futurs liés au changement climatique, pour chacun des scénarios du GIEC, ainsi que pour un scénario central. Les scénarios du GIEC visent à mesurer l'effet des changements de la composition atmosphérique sur l'équilibre énergétique du système climatique mondial, à partir de sources telles que les émissions de gaz à effet de serre, d'autres polluants atmosphériques et des changements dans l'utilisation des sols.

Les quatre scénarios du GIEC représentent différents Profils Représentatifs de Concentration *(PRC)* qui décrivent la composition de l'atmosphère à la fin du 21ème siècle. Le *tableau 1* résume le lien entre les PRC, les augmentations potentielles de température en 2100 et le niveau d'atténuation requis, que nous utiliserons pour décrire les scénarios dans ce rapport.

Tableau 1 : Cartographie des PRC, des augmentations potentielles de température et des niveaux d'atténuation. Source : TCFD.

PRC	Augmentation de température	Description	Notes
PRC2,6	**1,5°C**	Atténuation agressive	Émissions diminuées de moitié d'ici 2050
PRC4,5	**2°C**	Atténuation forte	Émissions stabilisées à la moitié des niveaux d'aujourd'hui en 2080
PRC6,0	**3°C**	Atténuation modérée	Émissions en augmentation jusqu'en 2080 puis diminution
PRC8,5	**4°C**	Statu quo	Émissions en augmentation continue au rythme actuel

Aviva a développé cette mesure de VaR conjointement au projet pilote investisseur de l'UNEP FI.
Ce dernier développe des modèles et des outils d'analyse de scénario pour évaluer l'impact potentiel des autres scénarios du GIEC sur les actifs d'entreprise et immobiliers, en collaboration avec Carbon Delta.

CARBON DELTA
the environmental fintech

Carbon Delta utilise le modèle REMIND [27] du Potsdam Institute for Climate Impact Research (PIK) [28].
Les résultats de scénario du modèle REMIND incluent des mesures financières comme les coûts directs/indirects des émissions, les dépenses d'investissement supplémentaires et les implications sur les revenus répartis par secteur et par géographie.

(27) REMIND est un modèle multirégional global incorporant l'économie, le système climatique et une représentation détaillée du secteur de l'énergie. Il permet l'analyse des options technologiques et des propositions politiques d'atténuation du réchauffement climatique.
(28) Le Potsdam Institute for Climate Impact Research (PIK) est un institut de recherche public allemand traitant des questions scientifiques cruciales dans les domaines du changement climatique, des impacts climatiques et du développement durable.

Bien que ces scénarios reflètent la recherche scientifique actuelle et l'Accord de Paris, une incertitude demeure clairement sur les trajectoires climatiques futures ainsi que sur le risque politique lié à la mise en œuvre de l'Accord de Paris et des Contributions Déterminées au Niveau National *(CDNN)* [29].

Il est important de noter que les quatre scénarios supposent tous un cheminement graduel, dans lequel les températures augmentent lentement mais la politique climatique déployée à des vitesses variées avec un degré relativement élevé de coordination mondiale. Ils n'envisagent pas le risque de transition dans un environnement politique plus chaotique, où un manque de coordination mondiale et des actions politiques trop tardives et trop soudaines sont constatés. Cela est susceptible d'impliquer une sous-estimation du risque de transition.

Le modèle de Carbon Delta et les outils d'analyse de scénario prennent également en compte les cinq Profils Socioéconomiques Partagés *(PSP)20*. **Ils prennent aussi en compte les caractéristiques socioéconomiques, comme la population, la croissance économique, l'éducation, l'urbanisation et le taux de développement technologique**.

Horizon temporel pris en compte pour chaque scénario

Conjointement au projet pilote investisseur UNEP FI, il a été convenu d'utiliser un seul horizon temporel de 15 ans pour la mesure de la VaR climatique afin d'analyser l'impact des différents scénarios sur notre activité, mais avec la capacité de prendre en compte les effets de la transition sur des horizons plus courts en fonction de la décision prise. **Une attention a été accordée à l'éventuelle nécessité d'un horizon plus long pour prendre en compte les pires impacts physiques du changement climatique, car il ne se manifesteront probablement pas avant la deuxième moitié du siècle** *(voir Figure 1)*.

Pour le risque de transition, afin de servir la prise de décision et d'assurer la cohérence à l'horizon de 15 ans, il a été convenu de prendre en compte à la fois un 95ème percentile supérieur de risques physiques, et le résultat attendu du scénario du statu quo à l'horizon de 15 ans. La *Figure 2* présente ainsi une large dispersion de l'impact du changement climatique autour de la moyenne pour les inondations côtières, dans les 15 ans à venir.

Figure 1 : Changement moyen mondial de la température de surface. Source : GIEC.

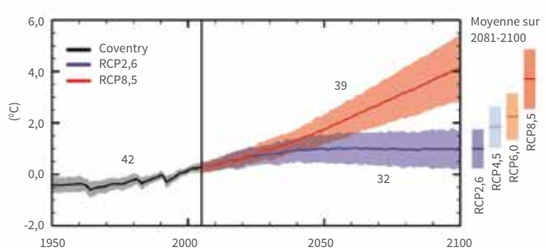

Figure 2 : Exemple d'innondation cotière. Source : Carbon Delta.

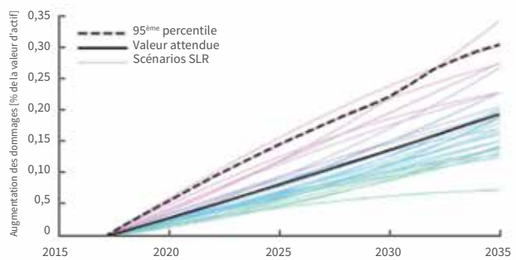

(29) Le concept de Contributions Prévues Déterminées au Niveau National est utilisé dans le cadre de la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques pour les réductions des émissions de gaz à effet de serre que tous les pays qui ont signé la CCNUCC ont été tenus de publier dans le cadre de la COP21.

4.2 Annexe *(suite)*

Risques et opportunités couverts

La modélisation de la transition ainsi que des risques et opportunités physiques couvre les coûts d'action politique prévus liés à la limitation des émissions de gaz à effet de serre. **Cette modélisation couvre aussi les profits prévus en lien avec l'augmentation des revenus verts**, à partir du développement de nouvelles technologies et de nouveaux brevets.

En outre, elle couvre les impacts des épisodes climatiques aigus tels que l'augmentation de la fréquence et de la gravité des tempêtes, les températures extrêmes, les précipitations et chutes de neige, les rafales de vent, les cyclones tropicaux, ainsi que les impacts graduels de phénomènes chroniques comme les températures supérieures à la moyenne et les augmentations du niveau de la mer. Il est important de noter que les changements de temps habituels et exceptionnels peuvent tout aussi bien avoir un impact positif que négatif sur les sociétés ou les instruments *(voir figure 3)*. Cet impact est en effet mesuré par rapport aux conditions actuelles et dans certaines régions, ces impacts se réduiront même si l'impact global est négatif.

Figure 3 : Risques et opportunités couverts. Source : Carbon Delta..

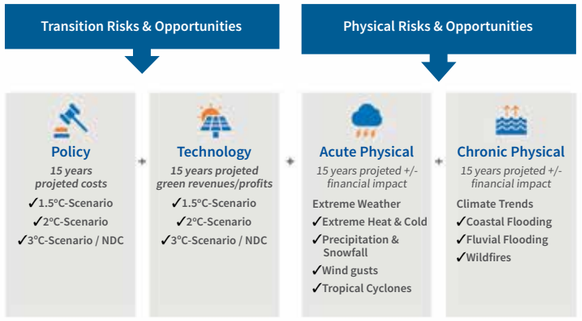

Approche modulaire

Pour évaluer ces risques et opportunités, une approche modulaire a été adoptée *(voir figure 4)*.

Figure 4 : Approche modulaire Source : Carbon Delta.

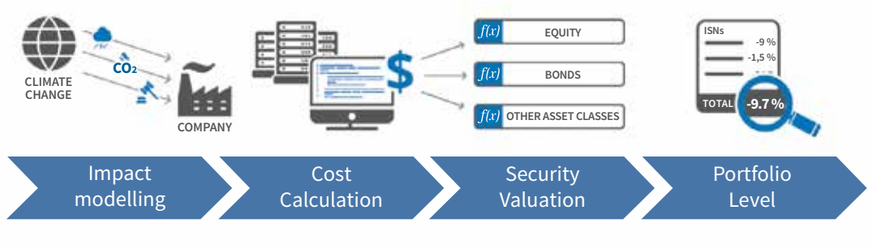

Pour évaluer l'impact des risques et opportunités liés au climat associés à chaque scénario, différents indicateurs financiers et différentes hypothèses doivent être utilisés.

Pour évaluer l'impact sur la valeur de marché des investissements et l'impact sur les réserves ou les primes, par exemple, les hypothèses suivantes doivent être envisagées :

1. **La mesure dans laquelle la valorisation des actifs**, prend déjà en compte les risques et opportunités liés au climat dans chaque scénario.
2. **Les horizons probables des futures modifications de valorisation des actifs**, si tous les risques et opportunités liés au climat ne sont pas pris en compte actuellement.
3. **Les changements de notre portefeuille d'actifs au fil du temps** ainsi que le moment de ces changements, par rapport au moment où de futures corrections de marché prenant en compte ces risques et opportunités liés au climat adviennent.
4. **La mesure dans laquelle les changements de coûts seront transmis aux assurés sur les 15 prochaines années** et/ou les volumes de vente pourraient être réduits ou augmenter, concernant des lignes de métier spécifiques.
5. **L'impact sur la capacité du marché de réassurance et les tarifs, ainsi que la solvabilité des réassureurs, et les implications de notre stratégie de réassurance**.

Enfin, pour évaluer l'impact global des risques et opportunités liés au climat dans tous les scénarios, les éventualités et probabilités de chaque scénario doivent être déterminées.
À cette fin, Aviva a pris en compte entre autres l'analyse scientifique actuelle de la trajectoire probable des émissions, ainsi que les engagements politiques pris par les pays pour réduire les émissions *(voir Figure 5)*.

Figure 5 : Résultat le plus probable sur la base de la situation actuelle Source : Aviva.

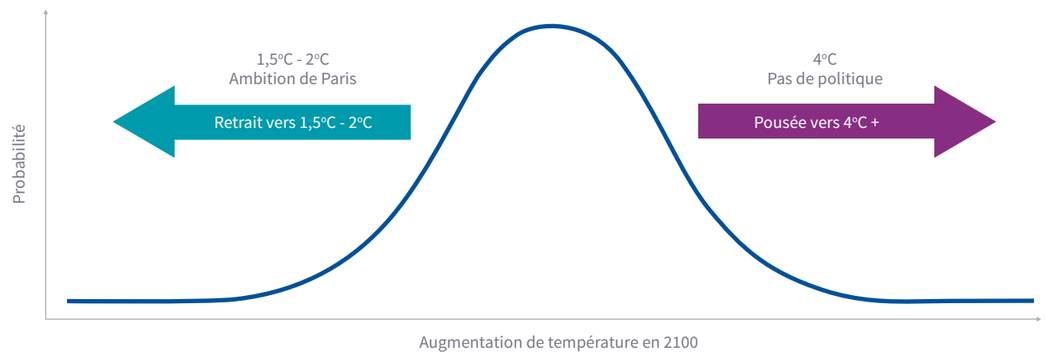

Risques et opportunités de la transition

L'impact financier des risques et opportunités a la transition sont calculés par rapport au scénario du statu quo *(c'est à dire, qu'il est supposé qu'il n'y a pas de coûts ou d'opportunités de transition dans le scénario du statu quo, dans lequel les émissions actuelles sont présumées continuer à augmenter au rythme actuel).*
Le calcul couvre les coûts de la réduction des émissions et les revenus des nouvelles technologies.
Les prix de la réduction des émissions utilisés dans le modèle varient en fonction du scénario de changement climatique et de la géographie *(voir figure 6)*.

Figure 6 : Prix de la réduction des émissions à 2°C Source : Carbon Delta/PIK.

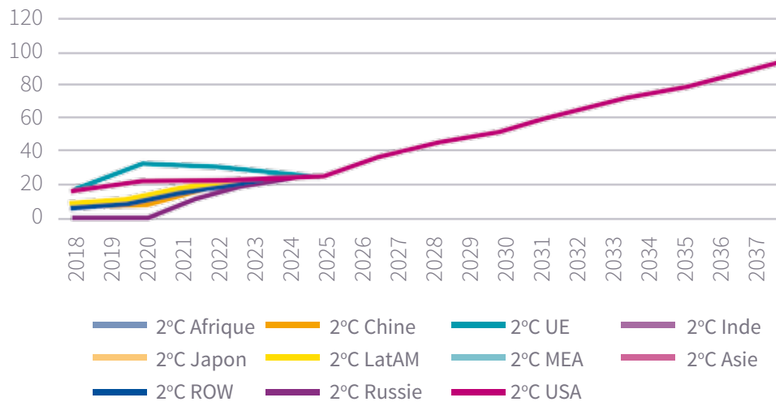

Investissements

Une méthodologie de valorisation des actifs financiers est utilisée pour évaluer le risque de baisse potentiel sur nos investissements, à partir des différents scénarios de transition *(voir figure 7)*.

Figure 7 : Résumé de la méthodologie Source : Carbon Delta.

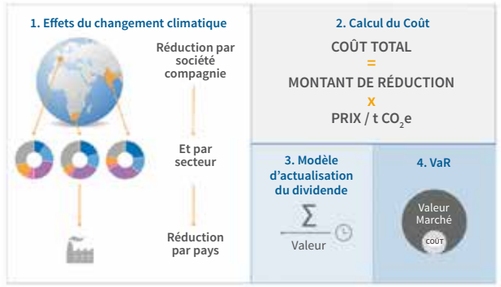

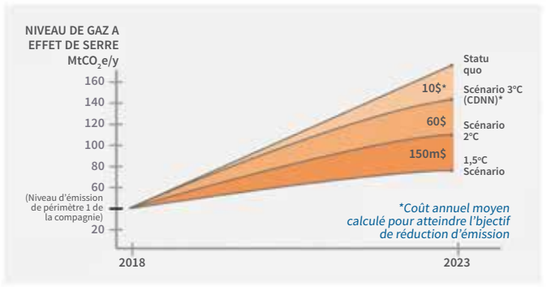

Pour les obligations d'entreprise et les actions, la différence entre la valeur de marché et la valeur ajustée après prise en compte des coûts et/ou revenus des changements climatiques est mesurée *(c'est à dire l'impact relatif aux conditions climatiques actuelles et à la trajectoire des émissions)*. Pour estimer l'impact de manière cohérente quand une société a émis des actions et des obligations, le modèle de Merton[30] est utilisé. Ce modèle permet de traduire l'impact sur une entreprise dans son ensemble, par le changement de valeur de ses obligations et de ses actions. Puisque les coûts sont couverts comme les opportunités, la VaR climatique peut être soit négative, soit positive, en fonction de l'équilibre des futurs coûts et revenus anticipés liés au carbone des différentes sociétés ou des instruments.

Carbon Delta a également développé une méthodologie d'estimation de l'exposition à la transition des actifs immobiliers, que nous avons utilisée tant pour l'immobilier direct que pour les détentions de dette liée à l'immobilier. Concernant les actifs d'infrastructure, Aviva prévoit d'utiliser le cadre de risque de transition de ClimateWise pour identifier les expositions clés au risque sur notre portefeuille d'actifs. Cela prendra en compte la manière dont le risque et les opportunités de transition varient en fonction de la géographie, du secteur et du sous-secteur, pour évaluer l'impact potentiel dans différents scénarios climatiques. Par exemple, une revue récente de l'infrastructure des transports a mis en lumière d'importantes opportunités potentielles.

Engagements assurantiels

Aviva a évalué l'impact de la réduction potentielle des taux de mortalité découlant de la réduction de la pollution de l'air, sur les réserves d'assurance vie, dans le cadre des scénarios d'atténuation agressive et forte. Cela tient compte d'une réduction anticipée des émissions carbone et d'une augmentation des véhicules électriques remplaçant les véhicules à moteur à combustion. Pour chaque scénario de transition, il existe un potentiel de réduction des décès liés à la pollution de l'air, bien que nous notions que ce potentiel dépend énormément du mix de carburant produisant l'électricité pour le réseau. Bien que les unités de transformation des déchets en énergie aient des émissions de particules similaires aux centrales à gaz, les unités de biomasse comme les installations à palettes de bois, malgré leurs nombreux avantages, produisent significativement plus de particules que les centrales à gaz par exemple 21.

Du côté de l'assurance dommages, des risques et opportunités de transition peuvent également se présenter. **Par exemple, l'adoption plus large de véhicules électriques, l'augmentation du covoiturage et de voitures automatisées pourraient diminuer le pool de véhicules à assurer**, impliquant une baisse de la fréquence des sinistres mais également des primes. Cependant, ces éléments n'ont pas été inclus à ce jour. Nous prévoyons d'étendre notre modélisation pour couvrir les risques et opportunités de transition d'assurance générale au fil du temps.

Risques et opportunités physiques

L'impact financier des risques et opportunités physiques est basé sur l'évaluation des coûts attendus dans le scénario du statu quo et les coûts à un 95ème percentile supérieur découlant de risques tels que :
chaleur et froid extrêmes, précipitations et chutes de neige importantes, inondations côtières, rafales de vent et cyclones tropicaux. Nous utilisons les coûts attendus et les coûts à un percentile supérieur pour définir une distribution des résultats du risque physique pour chaque scénario. **Nous prenons ainsi en compte certains des effets physiques potentiels les plus extrêmes du changement climatique**, tout en utilisant un horizon cohérent à 15 ans comme celui utilisé pour le risque de transition.

(30) Les analystes et investisseurs utilisent le modèle de Merton pour comprendre les capacités d'une société à respecter ses obligations financières, rembourser sa dette, et évaluer la possibilité que cette société soit en défaut de crédit.

4.2 Annexe *(suite)*

Investissements

Les risques physiques sur les investissements découlent en général de l'exposition des installations *(bâtiments, usines, infrastructures)* possédés ou utilisés par la société qui a émis l'instrument financier, de ses « installations », et de la chaîne d'approvisionnement sur laquelle elle repose pour fabriquer son produit final. À ce titre, nous utilisons la méthodologie suivante pour évaluer le risque physique potentiel de différents scénarios sur nos investissements.

Figure 8 : Modélisation d'impact et estimation du coût attendu Source : Carbon Delta.

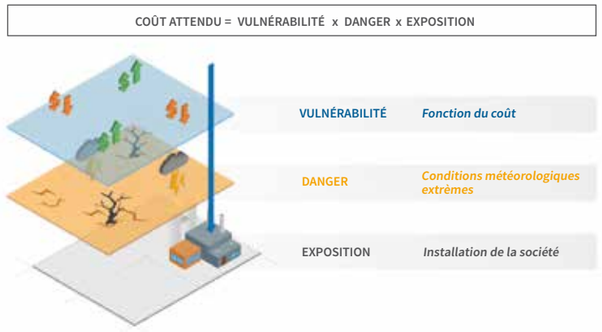

Le coût *(figure 8)* est défini en plaçant les installations sur une carte du monde. Sur cette carte, y sont décrits **les mesures définissant l'exposition de l'installation à différents risques de conditions météorologiques extrêmes**, combinées à une fonction de vulnérabilité qui convertit en un coût monétaire estimé par installation, l'exposition et l'évaluation de l'impact du danger physique sur chaque scénario.

Tant pour les obligations d'entreprise que pour les actions, la différence entre la valeur de marché et la valeur ajustée est mesurée après prise en compte des coûts et/ou revenus agrégés de l'installation.

Les coûts et/ou revenus pour une entreprise sont mesurés par rapport à une évaluation des risques physiques dans les conditions actuelles, car elles sont supposées avoir déjà été prises en compte dans la valeur de marché. Cet impact est alors traduit en un changement de la valeur de ses obligations et de se actions en utilisant le modèle de Merton.

Aviva reconnaît que l'approche actuelle ne tient pas compte de l'impact sur la chaîne d'approvisionnement de la société ni sur la demande de ses produits et services ou de l'impact potentiel d'atténuation de l'assurance. Par exemple, si l'on prend un constructeur automobile majeur, ses actifs incluront principalement les usines et les machines, et possiblement les concessions.

Sa chaîne d'approvisionnement est large, complexe et potentiellement étendue géographiquement et, si elle est perturbée, pourrait impacter négativement les coûts et/ou revenus de la société. Nous continuerons à travailler en interne et avec des partenaires extérieurs pour développer des bonnes pratiques dans ce domaine. Pour les actifs immobiliers détenus directement et les infrastructures, nous utilisons la même approche que celle décrite ci-dessus.

Pour l'immobilier détenu directement, l'impact concerne directement l'évaluation du bien. Concernant les obligations souveraines, l'impact sur la valeur de marché d'un titre est mesuré en évaluant combien la notation d'un souverain pourrait évoluer avec la survenance de dangers climatiques extrêmes différents dans chaque scénario.

Les facteurs liés au climat peuvent avoir un impact sur la dette souveraine : exposition et vulnérabilité au changement climatique ; préparation et adaptation ; capacité à lever des fonds pour l'atténuation et la réparation consécutive à la catastrophe ; capacité à lever des fonds par la fiscalité et l'endettement ; recours à l'aide étrangère et au soutien du Fonds Monétaire International et d'autres organismes supranationaux.

Pour évaluer la vulnérabilité d'un souverain au changement climatique et sa préparation, l'indice Notre Dame-Global Adaptation Index (ND-GAIN)I de l'Université Notre-Dame a été utilisé pour mesurer le risque de changement climatique. Nous observons que l'évaluation de la dette souveraine est difficile car les souverains sont exposés au changement climatique par différents vecteurs : les bâtiments publics et les infrastructures publiques, le coût des réparations d'urgence des zones affectées par les catastrophes liées au climat, l'aide et les coûts de reconstruction et en dernier recours le coût de l'action de l'assureur.

Ainsi, les données ND-GAIN ont été utilisées pour contribuer à soutenir les jugements concernant les tests à appliquer à ce stade à différentes obligations souveraines dans notre modélisation. **Nous continuerons à travailler en interne et avec des partenaires extérieurs pour développer de bonnes pratiques dans ce domaine**.

Engagements d'assurance

La VaR climatique des risques d'assurance vie calcule l'impact sur les réserves dans chaque scénario, d'un changement des taux de mortalité dû à la survenance de différents dangers climatiques extrêmes, sur la base d'une revue de la recherche universitaire liant le changement climatique à des changements potentiels de taux de mortalité. Pour les scénarios de température élevée, lorsque le changement climatique s'est produit, le tableau est complexe. **Il est par exemple possible que les étés comme les hivers soient plus chauds, ou que les saisons soient plus extrêmes**.

Du côté de l'assurance Générale, la VaR climatique calcule l'impact sur les primes selon la survenance de différents dangers climatiques extrêmes dans chaque scénario. L'impact sur les primes est alors utilisé pour déterminer l'impact sur notre activité, en prenant en considération l'impact sur les prix, les volumes de ventes, et notre stratégie de réassurance. Initialement, nous avons concentré nos efforts sur les inondations au Royaume-Uni.

Nous avons travaillé avec des experts internes et externes pour prendre en compte la manière dont le changement climatique pourrait y changer la fréquence et la gravité des inondations et utilise notre capacité de modélisation de catastrophe existante pour évaluer son impact sur les primes. **Nous prévoyons d'affiner encore cette approche et d'étendre notre modélisation à d'autres dangers climatiques extrêmes au fil du temps**.

Agrégation des risques et opportunités liés au climat

Conjointement avec Elseware, conseil en quantification et gestion du risque, nous avons utilisé une méthodologie de réseau bayésien pour combiner toutes les composantes de notre exposition et tirer une vue agrégée de l'impact des risques et opportunités liés au climat. L'attrait de cette approche est que nous pouvons combiner un certain nombre de de postulats, de jugements experts, de données internes et de données externes pour évaluer l'impact potentiel de ces risques, sur une base agrégée.
Nous pouvons alors déterminer une VaR climatique globale pour chaque scénario.

elseware | RISK MANAGEMENT AND QUANTIFICATION EXPERTS

Les distributions d'impact de chaque scénario climatique sont alors combinées pour donner un résultat agrégé sur les quatre scénarios. **Cette étape finale d'agrégation utilise la probabilité assignée à chaque scénario**, en prenant en considération entre autres l'analyse scientifique actuelle de la trajectoire globale des émissions ainsi que des engagements politiques pris par les pays de réduire des émissions.

Figure 9 : Processus d'agrégation d'Aviva pour chaque scénario. Source : Aviva

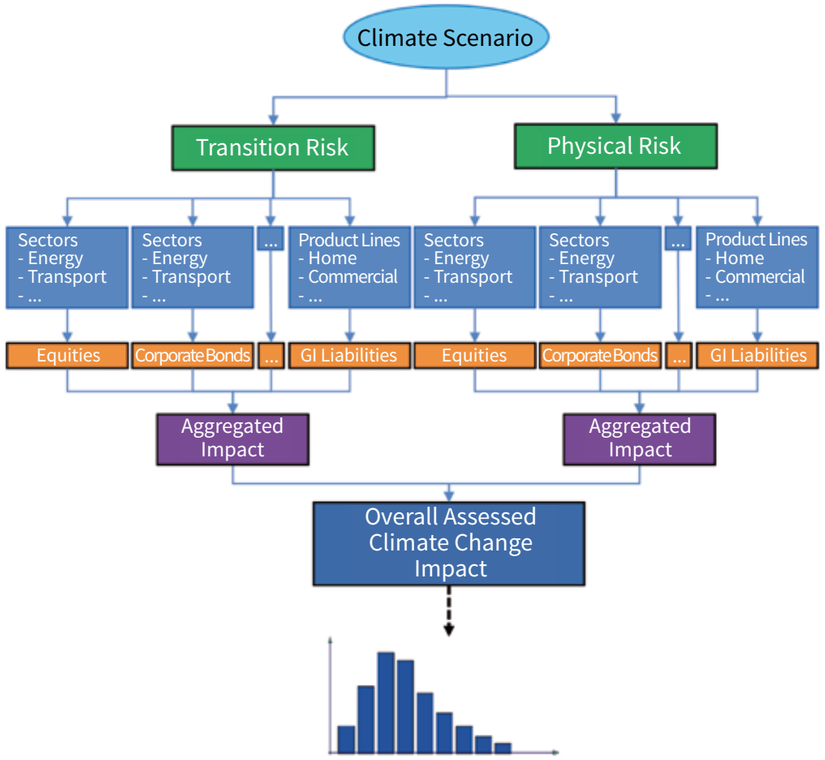

Figure 10 : Impact du changement climatique évalué globalement Source : Aviva.

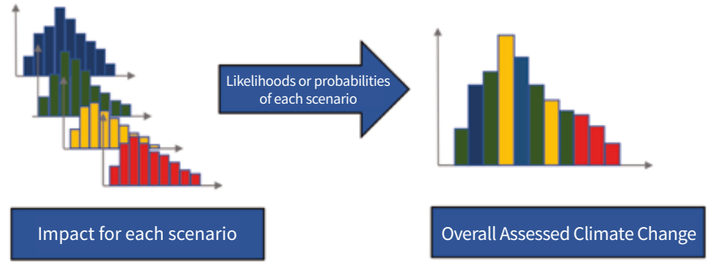

Les initiatives de place

Le groupe Aviva, Aviva France et ses filiales de gestion Aviva Investors *(y compris Aviva Investors France)* participent à de nombreux groupements d'intérêts qui œuvrent pour une meilleure prise en compte des considérations ESG dans les décisions d'investissement.

La plupart d'entre elles comprennent un volet climatique fort. On peut citer :

- Pacte Mondial de l'ONU
- Caring for Climate
- Principes pour une Assurance Responsable
- Déclaration United for disaster resilience
- UNEP-FI
- Réponse au CDP depuis 2001
- ClimateWise
- Réponse au Asset Owners Disclosure project
- RE100
- Listée au Dow Jones Sustainability Index
- Listée au Newsweek's Green Ranking 100
- Listée au Corporate Knights Global Sustainable 100
- Reporte au Modern Slavery Act *(Royaume-Uni 2015)*
- Insurance Development Forum Insurance Advisory Council
- United Nations Framework Convention on Climate Change *(UNFCC)*
- Climate Neutrality Now Commitment
- Montreal Pledge
- Principes pour l'Investissement Responsable
- International Corporate Governance Network
- Financial Stability Board
- Taskforce on Climate-related Financial disclosure
- UK Sustainable Investment and Finance Association
- EUROSIF
- US SIF
- Corporate Human Rights Benchmark *(CHRB)*
- Institutional Investors Group on Climate Change *(IIGCC)*
- Climate Action 100+
- Interfaith Center on Corporate Responsibility *(ICCR)*
- Le groupe Aviva n'est pas membre du A4A mais a entrepris trois mesures proposées par cet organisme à destination des actionnaires au cours de l'exercice écoulé
- Climate Bonds Initiative : Le groupe Aviva a signé un engagement public en 2014 sans pour autant être membre de l'initiative. Elle envisage toutefois de rejoindre ce groupement.
- GRESB
- FAIRR Foundation

4.2 Annexe *(suite et fin)*

Campagne de communication grand public

Infographie rapport climat 2018

Glossaire

Actif : Un actif financier est un titre ou un contrat, généralement transmissible et négociable *(par exemple sur un marché financier)*, qui est susceptible de produire à son détenteur des revenus ou un gain en capital, en contrepartie d'une certaine prise de risque. Les actions et obligations sont des actifs financiers par exemple.

Action : Une action est un titre de propriété délivré par une entreprise. Elle confère à son détenteur la propriété d'une partie du capital de cette entreprise, avec les droits qui y sont associés : intervenir dans la gestion de l'entreprise *(via, par exemple, un vote)* et en retirer un revenu appelé dividende.

Changement climatique : Tout changement de climat dans le temps, qu'il soit dû à la variabilité naturelle ou aux activités humaines. Cette définition diffère de celle qui est employée dans la Convention cadre des Nations unies sur les changements climatiques, dans laquelle le changement climatique s'applique à un changement de climat attribué directement ou indirectement aux activités humaines qui modifient la composition de l'atmosphère dans son ensemble et qui s'ajoute à la variabilité naturelle du climat constatée sur des périodes de temps comparables. *(GIEC)*

CO_2 : Dioxyde de carbone, l'un des principaux gaz à effet de serre.

Contrepartie : Entité se situant de l'autre côté d'une transaction, en position d'acheteur ou de vendeur.

Critères ESG : Critères environnementaux, sociaux et de gouvernance d'entreprise.

Développement durable : Développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre à leurs propres besoins. *(Rapport Brundtland, 1987)*.

Droit de vote : Attaché à une action, le droit de vote permet à son détenteur d'exprimer sa position et de participer aux décisions stratégiques d'une entreprise.

Effet de serre : L'effet de serre est un phénomène naturel provoquant une élévation de la température à la surface de notre planète. Les activités humaines affectent la composition chimique de l'atmosphère en larguant des gaz entraînant d'un effet de serre additionnel, responsable en grande partie du changement climatique actuel. Les gaz à effet de serre sont les gaz responsables de ce phénomène. *(Météo France)*

Exposition financière : Part d'un fonds investi sur une valeur, un actif ou un groupe d'actifs.

Gestion sous mandat de gestion : Dans le cadre de la gestion sous mandats, le client confie la gestion des son épargne à l'assureur qui a la faculté de décider de la manière dont les investissements de son client sont gérés dans le cadre défini par le mandat de gestion. Dans le présent rapport, les mandatss de gestion incluent les fonds en euros gérés par Aviva ainsi tout fonds géré en représentation d'un contrat d'assurance.

Investissement Socialement Responsable : L'investissement socialement responsable répond à des critères ESG obligatoires fixés par les investisseurs.

Loi sur la Transition Energétique et la Croissance Verte *(LTECV)*, France : La loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte *(LTECV)* publiée au Journal Officiel du 18 août 2015, ainsi que les plans d'action qui l'accompagnent visent à permettre à la France de contribuer plus efficacement à la lutte contre le dérèglement climatique et à la préservation de l'environnement, ainsi que de renforcer son indépendance énergétique tout en offrant à ses entreprises et ses citoyens l'accès à l'énergie à un coût compétitif. *(Ministère de la Transition écologique et solidaire).*

Obligation : Actif qui constitue une créance *(un prêt)* sur son émetteur, public ou privé, et représente une dette financière selon des paramètres définis contractuellement.

Portefeuille : Ensemble des actifs détenus par un fonds d'investissement.

Risque de crédit : Risque qu'un emprunteur / émetteur d'obligation ne rembourse pas l'intégralité de sa créance.

Scénario 2°C : Scénario économique et/ou productif compatible avec une limitation du réchauffement climatique sous le seuil des +2°C en 2100 par rapport aux niveaux préindustriels. Plusieurs scénarii compatibles avec une limitation du réchauffement climatique sous ce seuil sont évoqués dans le présent rapport :
- Le scénario 450 (AIE) : scénario politique reposant sur l'hypothèse de l'adoption d'objectifs de baisse des émissions contraignants *(y compris d'un point de vue économique)* par les pays.
- Le scénario 2DS *(AIE)* : scénario technologique reposant sur des hypothèses d'émissions compatible au minimum à 50% avec une limitation du réchauffement climatique sous le seuil des 2°C. Il prévoit une diminution des émissions à partir de 2050.
- Le scénario Bridge *(AIE)* : scénario technologique consistant en l'atteinte d'un pic des émissions de gaz à effet de serre en 2020 à travers d'importants investissements dans les énergies renouvelables et une sortie progressive des énergies fossiles.

Unité de compte : Support d'investissement *(fonds d'action, fonds obligataire)* associé à un contrat d'assurance-vie.

Disclaimer : Soumis aux obligations de reporting explicitées par l'article 173-6 de la loi de transition énergétique pour une croissance verte, Aviva France publie ce rapport présentant sa politique d'investissement responsable qui tient compte des problématiques environnementales, sociales et de gouvernance d'entreprise et des défis à relever en matière de lutte contre le changement climatique.

AVIVA

Aviva France
Société anonyme au capital de 1 678 702 329 €
Siège social : 80 avenue de l'Europe
92270 Bois-Colombes
331 309 120 R.C.S Nanterre